



No. 214

Novembre 1943

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

LE CAIRE

Revue de la Société Fouad I^{er}
d'Économie Politique,
de Statistique et de Législation

XXXIV^e ANNÉE



LE CAIRE

IMPRIMERIE NATIONALE, BOULAC

1944

Prix P.T. 20.

Les numéros non réclamés par les Membres et Abonnés dans le délai d'un mois à partir de la date de leur publication, ne leur seront remis que contre paiement du prix.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles publiés dans la présente Revue sont interdites, sauf autorisation préalable de la Société.

Tout manuscrit remis à "L'Egypte Contemporaine" devient la propriété de la Société.

SOMMAIRE

For translation see corresponding page of back cover

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

	PAGE
ALBERT J. DORRA.—L'industrie Égyptienne et ses possibilités de développement	409-48
M. JUNGFLAISH.—Problèmes ruraux " Propriétaires et locataires "	489-50

ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES RENDUS.—EZEKIEL GORDON.—La Loi et le Règlement par Michel Mouskhéli	507-51
---	--------

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET JURIDIQUES

L'INDUSTRIE EGYPTIENNE ET SES POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT

PAR

ALBERT J. DORRA

“ N. d. R.—Avec l'aimable autorisation de S.E. Ismaïl Sedky Pacha, Président du Sous-Comité de l'Industrie, désigné par le Comité pour l'étude des problèmes de l'après-guerre créé par la Société Fouad I^{er} d'Economie Politique de Statistique et de Législation, sous la présidence de S.E. Abdel Hamid Badawi Pacha, nous avons le plaisir de publier ci-après le rapport préliminaire rédigé par le Rapporteur du dit Sous-Comité l'ingénieur Albert Dorra.”

TABLE DES MATIERES

	PAGE
I.—INTRODUCTION	411
II.—L'INDUSTRIE DANS LE MONDE :	
(1) Evolution dans le passé	412
(2) Les grandes puissances industrielles	414
(3) Les pays agricoles en voie d'industrialisation	415
(4) Les pays coloniaux	417
(5) Les perspectives de l'avenir	417
III.—L'INDUSTRIE EN EGYPTE :	
(1) Structure économique de l'Egypte	420
(2) Structure actuelle de l'industrie égyptienne	423
(3) L'approvisionnement de l'industrie égyptienne en force motrice	426
(4) Les matières premières	430
(5) La main-d'œuvre et les cadres	432
(6) Le développement scientifique	436
(7) Le financement de l'industrie égyptienne	439
(8) Les perspectives de développement de l'industrie égyptienne	441
(9) Les industries agricoles alimentaires	443
(10) Les industries des produits du bétail et de la ferme	446
(11) Les industries du bois	448
(12) L'industrie des cigarettes	448
(13) Les industries textiles	449
(14) Les industries des produits de la pêche	451
(15) Les industries minières	452
(16) Les industries chimiques	455
(17) Les industries chimiques de base	456
(18) Les engrais chimiques	461
(19) Les industries des matériaux de construction, de la céra- mique et du verre	462
(20) Les industries de la cellulose	464
(21) Les industries des matières grasses	466
(22) Les industries du pétrole	471
(23) Les industries pharmaceutiques	471
(24) Les industries chimiques diverses	473
(25) Les industries métallurgiques	475
(26) Les industries mécaniques et électriques	478
IV.—CONCLUSION	481

I.—INTRODUCTION

Le degré d'industrialisation d'un pays représente dans le domaine économique le critère le plus adéquat de son état de développement. Il est un fait certain que l'augmentation très sensible du revenu national des grandes puissances qui grâce à cela sont arrivées à mener le monde aujourd'hui, est due à leur industrialisation facilitée il y a un à deux siècles par de multiples concours de circonstances prédisposantes.

Pour l'Egypte d'aujourd'hui le développement de l'industrie est devenu une nécessité inéluctable. Non seulement faut-il songer à améliorer le niveau de vie de la masse de sa population actuelle, mais surtout faut-il prendre les mesures qui s'imposent pour ne pas voir ce niveau tomber encore sous le poids de l'augmentation régulière et continue du nombre des habitants.

Alors que du point de vue économique l'espace agricole de l'Egypte est sursaturé et qu'il faut le décongestionner, son espace industriel encore en friche présente d'immenses possibilités qu'il est intéressant d'exploiter au plus vite.

Les circonstances de cette guerre riches d'enseignements, nous ont convaincus que sans perdre de temps, il faut profiter des premières années de la paix pour organiser rationnellement le développement industriel de l'Egypte.

Les possibilités de ce développement dépendront sans doute tant des conditions mondiales qui prévaudront alors que du climat propre de l'économie égyptienne. Pour faire du travail utile et viable il est nécessaire d'orienter le développement des industries existantes encore adolescentes, et de diriger la création des nouvelles industries vers les secteurs où il leur sera possible à la fois de répondre aux besoins essentiels du marché égyptien et de s'intégrer aussi harmonieusement que possible dans les programmes de réorganisation des relations économiques entre peuples que les grandes puissances étudient déjà.

Il est donc intéressant et utile d'examiner rapidement les conditions de l'industrie dans le monde d'aujourd'hui avant d'aborder l'étude plus détaillée d'un plan de développement de l'industrie égyptienne dans le proche futur.

II.—L'INDUSTRIE DANS LE MONDE

1.—*Evolution dans le passé.*

Le processus de transformation économique du monde qui est en voie de modifier très profondément la structure de notre civilisation, n'est encore qu'à ses premiers stades. Il s'est amorcé il y a près d'un siècle et demi en Europe Occidentale sous l'impulsion des inventions très importantes de la machine à vapeur et de la machine industrielle.

Ces inventions mettaient à la disposition de l'homme des armes nouvelles d'une extraordinaire puissance qui une fois découvertes n'ont cessé d'être perfectionnées jusqu'à nos jours. D'une part elles lui permettaient d'asservir les immenses sources naturelles d'énergie, dont la nature nous a entourés, et d'autre part elles le libéraient des limites étroites dans lesquelles le maintenaient la faiblesse impuissante de ses seuls muscles en face des colossales richesses de la terre.

Armée de ces moyens nouveaux, l'Europe Occidentale jeta les fondations et progressivement érigea l'édifice de la grande industrie moderne entraînant autour d'elle de proche en proche de nombreux pays dans les autres continents.

Cette évolution avait des raisons économiques profondes. En effet dans les nouveaux secteurs industriels créés dans un monde à structure agraire et artisanale, l'équilibre des prix et la distribution des coûts de production étaient tels qu'ils assuraient un revenu total par travailleur industriel sensiblement supérieur à celui du travailleur agricole ou de l'artisan. Ceci permettait de rémunérer beaucoup mieux tant le capital industriel que l'ouvrier à l'usine. Sous l'influence positive de ces facteurs économiques, il s'est opéré tant à l'échelle nationale que mondiale un mouvement constant de capitaux et de travailleurs vers les secteurs industriels où ils étaient attirés par les dividendes plus élevés et les salaires plus hauts.

Le développement industriel des différents pays a évidemment été influencé par de multiples conditions géographiques politiques et sociales qui combinées aux facteurs économiques constituaient des concours de circonstances prédisposantes qui favorisaient certains de ces pays par rapport à d'autres.

Sans vouloir entreprendre l'étude très instructive du jeu de ces diverses circonstances, il nous suffira de constater que les grandes lignes de l'expansion de l'industrie dans le monde ont été les suivantes :

- (a) Sous l'impulsion des inventions de la fin du XVIII^{ème} siècle, il se crée en Europe des noyaux industriels qui se développent rapidement. Assez tôt il s'établit deux catégories d'industries. Celles que nous appellerons "légères" qui produisent des biens de consommation, et celles que nous appellerons "lourdes" qui produisent des moyens de production, c'est-à-dire principalement les machines nécessaires aux industries légères.
- (b) Au début, les industries lourdes s'adressent au marché européen où elles poussent au développement des industries légères, qui elles aussi recherchent les consommateurs nationaux. Ce n'est qu'une faible partie de leur production qui est exportée outremer vers les colonies de peuplement principalement. Par contre les industries légères emploient de plus en plus des matières premières importées dont la plus importante est alors le coton.
- (c) Bientôt sous l'impulsion des forces économiques, les marchés européens se saturant graduellement et les marges de profits qu'ils laissent allant en diminuant, tant les industries lourdes que légères regardent vers l'étranger. C'est ainsi que, paradoxalement, peut-être mais sûrement dans l'intérêt de l'humanité l'industrie lourde européenne contribue à l'industrialisation des pays d'outremer et principalement des Etats-Unis d'Amérique au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Par le même processus l'Europe et l'Amérique du Nord participent à l'industrialisation du Japon vers la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle et contribuent à l'accélération du développement de l'industrie russe au cours des vingt dernières années.

Ainsi donc le développement comparé de l'industrie des diverses contrées de la Terre a été principalement conditionné par les forces économiques favorables qui poussaient les pays les plus avancés à investir leurs capitaux et installer leurs machines dans les pays moins évolués à ce point de vue, alors que leurs industries légères tâchaient plutôt d'y établir des marchés d'absorption de leurs produits.

Evidemment souvent ce développement a été accéléré ou retardé par le jeu d'autres facteurs d'ordre politique ou social, mais ses grandes lignes ont presque partout été celles que nous esquissons.

2.—*Les grandes puissances industrielles.*

Au terme d'un siècle et demi d'évolution il est intéressant de dégager les grands traits de la structure économique de notre monde actuel et de découvrir si vraiment comme certains pessimistes le pensent le processus d'industrialisation commencé en Europe à la fin du XVIII^{ème} siècle est arrivé devant une impasse, ou si au contraire les facteurs naturels dont il a tiré sa vigueur et ses tendances continueront toujours à en favoriser le développement dans les pays moins avancés du point de vue économique.

Un examen rapide nous permet de constater les faits qui sont rapidement exposés dans les lignes qui suivent.

La grande industrie lourde n'est plus le monopole exclusif d'un seul continent. De nombreux foyers industriels se sont développés dans le monde et l'on peut les grouper dans les complexes régionaux suivants :

- (1) Le complexe anglo-européen.
- (2) Le complexe américo-canadien.
- (3) Le complexe nippo-mandchou.
- (4) Le complexe russe.

Dans tous ces complexes les grandes industries métallurgiques et électromécaniques ont vu leur développement favorisé par l'existence de gisements de fer et de houille, pôles d'attraction naturels autour desquels elles sont venues se grouper, et qui leur fournissent leurs deux principales matières premières.

Ces industries ont vu leur potentiel puissamment développé au cours de cette guerre, pour assurer au maximum la production de l'équipement nécessaire aux armées belligérantes.

Ce fait est très important. Il en découle que malgré les destructions que cette guerre a causées et que sûrement elle va encore entraîner, les grandes puissances se verront à la fin des hostilités dotées d'installations industrielles dont les capacités de production dépasseront les besoins de leurs propres pays en machines et appareils divers, même si l'on tient compte de la nécessité de rééquiper les régions dévastées.

Ainsi donc ces puissances devront se tourner vers les marchés extérieurs et continueront à contribuer à un rythme peut-être même plus rapide qu'avant cette guerre, à l'équipement industriel des autres pays moins développés.

Les grandes puissances industrielles formant les quatre complexes considérés dans les lignes qui précèdent, sont toutes dotées d'importants groupes d'industries légères. Ces puissances sont de grandes importatrices de matières premières qu'elles transforment en produits manufacturés. Ces produits sont principalement absorbés par leurs propres marchés ou échangés entre eux. Elles en exportent toutefois des quantités assez importantes vers les contrées moins industrialisées. Grâce à leur développement industriel ces pays ont vu leur population fortement augmenter et sont devenus de grands importateurs de produits alimentaires, dont ils trouvent un grand nombre à l'intérieur même du complexe auquel ils appartiennent, mais dont beaucoup sont à importer d'autres régions comme en particulier les céréales, les graines oléagineuses et les produits du bétail.

3.—*Les pays agricoles en voie d'industrialisation.*

Par le jeu des forces économiques que nous avons rapidement examiné dans les pages précédentes, les grandes puissances ont participé dans le passé au développement industriel de diverses régions moins évoluées à ce point de vue et qui peuvent être groupées dans les complexes suivants :

- (1) Le complexe sud-américain.
- (2) Le complexe sud-africain.
- (3) Le complexe australien.
- (4) Le complexe balkanique.
- (5) Le complexe proche-oriental.
- (6) Le complexe hindou.
- (7) Le complexe chinois.

Dans tous ces groupements régionaux, la structure économique a un caractère agraire dominant et l'industrie peu importante encore, est en voie de développement. Parmi les industries existantes celles qui prédominent sont celles qui fabriquent des produits de consommation en partant surtout de matières premières agricoles.

Les trois premiers complexes comprennent des pays vierges colonisés par l'Europe, à faible densité de population et possédant de très grandes possibilités de développement. Ces régions sont sûrement sous-peuplées. Le standard de vie des populations blanches qui les habitent est relativement élevé et se rapproche de celui des grandes puissances industrielles d'Europe et d'Amérique. Le sol de ces pays est cultivé extensivement et assure des revenus par travailleur assez hauts. Leurs relations économiques avec l'Europe et l'Amérique sont très étroites et elles constituent à la fois un trop plein naturel pour les excédents de leurs populations et la source principale des matières d'alimentation (céréales, bétail et produits dérivés) nécessaires à ces populations. Ces complexes forment le prolongement naturel de l'Europe et de l'Amérique tant du point de vue politique que du point de vue économique.

Le complexe balkanique et le complexe proche-oriental auquel appartient l'Egypte, possèdent plusieurs caractères en commun. Les pays qu'ils englobent sont habités par des peuples possédant une structure sociale fondée sur de vieilles traditions historiques et leur évolution économique a été bien plus lente que celle des peuples jeunes et non encore formés qui ont colonisé les immenses espaces de l'Amérique, de l'Afrique du Sud et de l'Australie. En particulier tant dans les pays balkaniques que dans ceux d'Afrique du Nord et d'Asie Occidentale, les méthodes d'exploitation du sol sont primitives et n'arrivent à assurer à la population relativement grande qui vit de l'agriculture qu'un revenu plutôt bas ; son niveau de vie s'en ressent fortement. Pour tous ces pays l'industrie qui est en voie de développement représente la solution nécessaire à l'amélioration de ce niveau de vie.

Les complexes hindous et chinois, par leur population à très vieille civilisation, par l'immensité des régions qu'ils groupent et l'importance des richesses qu'ils possèdent et qui sont encore inexploitées réservent à l'humanité des problèmes d'une ampleur insoupçonnée. C'est à peine depuis un quart à un demi siècle que l'industrie s'est infiltrée dans leur structure économique primitive où l'agriculture a jusqu'ici maintenu d'énormes populations à un niveau de vie très réduit. L'approvisionnement de ces pays en biens de consommation et la dotation des industries qu'on peut y créer de l'équipement qui leur sera nécessaire, représente pour l'industrie des grandes puissances des perspectives extraordinairement intéressantes pour de nombreuses années à venir. L'on peut affirmer que là réside réellement la tâche qu'auront à réaliser les grandes nations industrielles, au cours de la prochaine génération.

4.—*Les pays coloniaux.*

Ces pays constitués par les territoires très étendus d'Afrique Tropicale et d'Océanie Equatoriale sort tous des colonies contrôlées par l'Europe et l'Amérique. Habitées par des populations de couleur, le principal intérêt qu'elles représentent à l'heure actuelle pour l'humanité du point de vue économique découle du fait qu'elles sont d'importantes sources de matières premières dont les principales sont les produits tropicaux, les graines oléagineuses (arachides, coprah, palme) le caoutchouc, le pétrole et divers métaux dont l'étain et le cuivre sont les plus importants. Les populations indigènes peu évoluées ne sont pas d'intéressants consommateurs de produits manufacturés et à ce point de vue tous ces pays ont des balances commerciales très fortement positives, leurs exportations de matières premières brutes ou demi-travaillées dépassant sensiblement leurs importations. Leur développement du point de vue politique et industriel ne semble pas devoir modifier appréciablement au cours des années qui viennent leur structure économique. Pour assez longtemps encore ces pays sont destinés à demeurer principalement de vastes réservoirs de matières premières.

5.—*Les perspectives de l'avenir.*

A un moment où la plus terrible des guerres met aux prises la majorité des pays de notre monde et où il semble que toutes les valeurs, qu'elles soient d'ordre éthique, politique ou matériel, soient remises en question, à un moment où nous nous rendons compte des faiblesses de notre système économique actuel et de la nécessité d'y introduire des modifications, qui peut-être l'affecteront dans sa structure profonde, il peut paraître osé d'essayer de regarder l'avenir pour prévoir quelle sera l'évolution économique du monde dans quelques années et quelle pourra être sa répercussion sur celle de notre pays.

Mais si l'on approfondit les faits l'on constate qu'après tout les événements qui en ce moment torturent l'humanité ne sont qu'une crise momentanée qui n'en arrête pas la marche progressive et continue, et dont les convulsions ne représentent que la projection sur le plan politique de certaines des contradictions internes qui affectent les règles de jeu de notre économie.

Les forces naturelles qui ont présidé à l'évolution de notre structure économique depuis la naissance de l'industrie moderne sont toujours

présentes et agissent toujours dans la même direction. Elles exerceront leur influence dans le même sens quelle que soit l'issue de cette guerre du point de vue politique et social. Leurs effets pourront en être favorisés ou retardés mais ne pourront pas en être affectés dans leur direction dominante.

Il est un fait incontestable que le monde n'a pas encore été saturé par l'homme. L'ère de constructions ouverte il y a près d'un siècle et demi en Europe Occidentale est loin d'être fermée. Malgré le chômagee malgré les crises économiques et malgré les guerres qui en sont un des aspects, il n'y a pas de surproduction industrielle réelle mais bien sous-consommation. L'illusion de surproduction n'est due tant aux échelles nationales qu'à l'échelle mondiale qu'à une mauvaise distribution des revenus disponibles pour la consommation et des crédits disponibles pour les investissements. Il semble bien que les hommes et leurs dirigeants se soient enfin rendus compte de ces réalités, à la lumière des derniers événements, et aient pris conscience de l'étroite solidarité qui unit entre elles classes sociales et nations.

Il n'y a donc pas de doute que l'évolution économique du monde dans les années de l'après-guerre sera conditionnée par un double jeu d'intérêts :

- (a) Les intérêts des grandes puissances à maintenir l'activité de leur industrie en exportant vers les pays à demi développés les surplus de machines et de moyens de production qu'elle est à même de produire au delà des besoins de leur marché intérieur.
- (b) Les intérêts des pays à demi-développés à industrialiser leur propre économie pour augmenter leur revenu national insuffisamment alimenté par l'agriculture qui en constitue aujourd'hui la source principale.

Cette évolution impliquera la reconnaissance par les nations industrielles et les nations en voie d'industrialisation de la nécessité d'établir entre elles des principes communs de collaboration économique qui seront d'autant plus faciles à déterminer et à maintenir qu'ils sont imposés par le parallélisme d'intérêts que nous avons essayé de mettre en évidence dans les lignes qui précèdent.

Il est évident que dans un monde où la dépendance économique entre pays est un fait enfin reconnu et accepté, il ne s'agira pas pour les nations en voie d'industrialisation de rêver d'autarciser leur propre

économie. Les nouvelles industries qui y seront créées devront être conçues de façon à être saines et viables une fois leur stade infantile de développement terminé et ne pas devoir toujours compter sur des barrières douanières déraisonnablement élevées. En particulier deux catégories d'industries devront être principalement développées dans ces pays :

- (a) Les industries de transformation des matières premières agricoles ou minières qu'ils produisent eux mêmes.
- (b) Les industries fabriquant des produits manufacturés absorbés par leur propre marché local en partant de matières premières brutes ou semi-ouvrées disponibles sur les marchés mondiaux ; dans la majorité des cas, ces matières premières ne seront pas importées de régions à industrie fortement développée qui ne les auraient pas exportées brutes mais déjà transformées. Dans cet ordre d'idées il faudra prendre garde de ne pas essayer de pousser des industries qui ne sont viables que provisoirement dans un pays, tant que le niveau de ses salaires reste beaucoup plus bas que dans les pays d'où elles importent leurs matières premières. Ceci représenterait un genre de dumping indirect propre à entraîner des mesures de représaille dans un monde où au contraire l'on veut instaurer une saine collaboration économique.

Pour les industries de la première catégorie, la position de chaque pays est relativement puissante du point de vue économique et il possède des moyens faciles pour contrebalancer toute mesure artificielle prise à son encontre par un autre pays.

Par contre pour les industries de la deuxième catégorie, tous les pays ne seront pas sur le même pied. L'accès aux matières premières des marchés mondiaux dépendra dans une grande mesure de facteurs politiques dont l'influence ne pourra jamais être complètement éliminée.

En résumé, nous pourrions raisonnablement prévoir qu'après cette guerre, instruits par les événements qui y ont conduit, nous nous dirigerons vers une ère de reconstruction et non de restrictions économiques. Cette ère sera principalement caractérisée par le rééquipement des régions dévastées des pays belligérants et l'aménagement industriel des pays agricoles en voie de développement. C'est à l'industrie lourde des grandes puissances, dont la capacité a été fortement

augmentée au cours de ces années qu'incombera la tâche de fournir les machines et les installations qui seront nécessaires. Les industries de biens de consommation de ces puissances devront par contre déplacer leur activité vers les produits de qualité, difficiles à produire dans les pays nouveaux. Pour les produits de qualité courante elles devront la restreindre aux quantités demandées par leur marché local au fur et à mesure que dans le monde, graduellement, chaque pays deviendra à même d'alimenter, en ces produits, son propre marché.

Ce processus rationnel d'évolution demandera de longues années pour se réaliser. Peut-être même, que des circonstances que nos esprits trop optimistes n'arrivent pas à prévoir surgiront pour retarder son déroulement. Mais rien ne pourra l'arrêter, car, à notre avis, les forces économiques naturelles qui y poussent sont trop fortes pour pouvoir être neutralisées par de simples facteurs d'ordre politique.

III.—L'INDUSTRIE EN EGYPTE

1.—*Structure économique de l'Egypte.*

L'Egypte avons nous dit s'intègre géographiquement et socialement dans le complexe régional de pays qui constituent le Proche-Orient et qui comprend un noyau formé de l'Egypte, la Palestine, la Syrie, l'Iraq et l'Arabie avec à la périphérie, au Nord la Turquie qui le rattache au complexe balkanique et à l'Est, l'Iran qui le relie au complexehindou.

L'évolution naturelle de l'économie des pays du Proche-Orient comme nous avons essayé de le mettre en évidence dans les pages qui précèdent, sera une translation progressive de l'économie actuelle à structure agricole et artisanale vers une économie où l'industrie occupera une place de plus en plus prépondérante.

De tous les pays du Proche-Orient l'Egypte est incontestablement celui qui a le plus avancé dans cette voie quoiqu'encore bien loin du terme de son évolution. Depuis quelques années, la Palestine aussi, grâce à diverses circonstances sociales et politiques a commencé à étendre son activité industrielle et il faut s'attendre à ce qu'à l'avenir ces deux pays restent à la tête du développement de l'industrie dans le Proche-Orient grâce à l'avance qu'ils ont déjà acquise.

L'Égypte est actuellement le plus riche des pays du Proche-Orient et celui qui, au cours du dernier siècle, a le plus augmenté les ressources de son agriculture. Rappelons-nous pour jalonner le chemin parcouru que depuis 1830-40 à nos jours, le commerce extérieur de l'Égypte est passé d'environ 2.000.000 L.E. à près de 40.000.000 L.E. et que la superficie des terres cultivées est passée de 2.000.000 feddans environ à 5.500.000 feddans alors que la superficie effective des cultures atteint aujourd'hui 8.500.000 feddans (1).

Cette évolution implique un enrichissement national certain. Simultanément toutefois la population s'est très fortement accrue progressant d'environ 3.000.000 d'âmes il y a cent ans à plus de 17.000.000 aujourd'hui (16.000.000 d'habitants au recensement de 1937). La majeure partie de cette population est restée rurale et vit plus ou moins directement de l'agriculture. L'Égypte est ainsi aujourd'hui un des pays où la densité de population est la plus élevée. Elle est de l'ordre de 700 habitants par kilomètre carré et l'on ne rencontre dans le monde de chiffres comparables que dans les régions surpeuplées des Indes et de la Chine. C'est pourquoi malgré la fertilité de la terre égyptienne et la richesse intrinsèque de son agriculture, le revenu national exprimé par habitant est relativement très bas et reste très éloigné des niveaux des pays plus évolués (2).

Rappelons-nous qu'en 1938 le revenu mensuel du travailleur agricole était pendant la saison de travail de l'ordre de 75 à 100 piastres et que pour le manoeuvre industriel il était de l'ordre de 100 à 125 piastres en province et 150 à 200 piastres dans les grandes villes, et nous nous rendrons compte du chemin qu'il reste encore à parcourir pour assurer au travailleur égyptien un niveau de vie adéquat.

(1) A. E. CROUCHLEY.—A century of economic development.

L'Égypte Contemporaine, vol. XXX (1939) fasc. 182-183, pp. 133-155.

(2) L'on a souvent essayé d'évaluer le revenu national égyptien mais faute de données statistiques précises les chiffres auxquels l'on arrive sont approximatifs. Voir :

DR. I. G. LEVY.—L'Égypte Contemporaine, vol. XIII (1922), p. 596.

DR. A. BONNÉ.—Movement of population and economic expansion of the Middle East.

L'Égypte Contemporaine, vol. XXXIII (1942) fasc. 205, pp. 319-335.

La voie à suivre est claire et évidente et tous ceux, économistes, sociologues, financiers qui, au cours des vingt-cinq dernières années ont étudié l'Egypte et ses conditions économiques, ont été unanimes à nous l'indiquer. Les grandes lignes de la politique économique à suivre sont les suivantes :

- (a) Développer au maximum les ressources agricoles du pays et mettre en exploitation toutes les terres cultivables. Des programmes de grands travaux d'irrigation ont été élaborés par le Gouvernement Egyptien dans ce but dès les premières années qui ont suivi l'ancienne guerre et ont été partiellement exécutés. Il nous reste toutefois à les achever.
- (b) Augmenter la productivité du sol égyptien par la généralisation de l'emploi des engrais, la sélection des semences, le choix d'un assolement adéquat et la rationalisation de l'irrigation et du drainage des terres. De grands pas ont été faits dans cette voie au cours des années qui ont précédé cette guerre.
- (c) Augmenter les revenus du sol égyptien par un choix rationnel des cultures à y faire pousser. C'est un gaspillage que de réserver la terre si fertile d'Egypte à la culture des céréales ou même du coton dont les prix sont influencés sur le marché mondial par les conditions de production bien plus économiques dans les grands espaces du Canada, d'Argentine ou d'Australie où l'agriculture est mécanisée. L'Egypte qui se trouve si près des quatre cents millions d'hommes qui peuplent les pays d'Europe et dont l'agriculture bénéficie de conditions climatiques si favorables, est destinée à devenir leur principal fournisseur de fruits et de légumes frais. L'étude du développement de la Belgique, de la Hollande et du Danemark dans cette voie est très instructive.
- (d) Décongestionner l'espace agricole de l'Egypte par l'aménagement d'un espace industriel adéquat capable d'absorber une proportion importante de la population du pays.

Avant d'entamer dans les lignes qui suivent l'étude de l'industrie égyptienne, tournons encore une fois notre regard vers les pays du Proche-Orient qui nous entourent et constatons que dans tous et principalement en Syrie et en Iraq, le problème crucial à résoudre n'est pas un problème de surpopulation relative comme en Egypte mais bien

un problème de sous-population. Ces pays manquent surtout d'hommes pour pouvoir mettre en exploitation les espaces cultivables dont ils disposent (pour la Syrie près de trois fois la superficie des terres cultivées en Egypte et près de cinq fois pour l'Iraq). Cet état de fait conditionnera à notre avis la politique de développement économique du Proche-Orient et influencera certainement son évolution politique.

2.—*Structure actuelle de l'industrie égyptienne.*

L'industrie égyptienne revêt encore un caractère surtout artisanal. Les industries proprement dites sont assez peu nombreuses et n'occupent qu'une fraction relativement faible des travailleurs non agricoles.

L'on dispose de très peu de données statistiques à ce sujet. Celles que l'on a réussi à réunir sont toutes entachées d'erreurs systématiques attribuables à l'esprit d'incompréhension de la majorité des personnes en Egypte vis-à-vis des enquêtes statistiques et à leur appréhension que les renseignements qu'ils peuvent être amenés à fournir ne soient utilisés par les Autorités au préjudice de leurs intérêts.

L'on peut tirer des statistiques déjà publiées des chiffres qui quoique pas tout à fait exacts jettent une lumière très intéressante sur l'état actuel de l'industrie égyptienne. Le document le plus intéressant à ce point de vue est le Recensement Industriel et Commercial de 1937 publié par le Gouvernement en 1942 et dont nous extrayons les données qui suivent :

- (1) L'industrie égyptienne a un caractère artisanal très prononcé. En effet sur 92.021 établissements qui ont fait l'objet du recensement, 52 pour cent n'emploient pas de personnel et seuls 3 pour cent ont plus de 10 employés ou ouvriers. Près de 93 pour cent de ces établissements n'emploient pas de force motrice. Environ 26 pour cent de ces établissements n'ont pas ou n'ont pas indiqué de capital. Sur les 74 pour cent ayant un capital, moins de 2 pour cent ont un capital supérieur à 1.000 L.E. et moins de 0,5 pour cent ont un capital supérieur à 10.000 L.E.
- (2) Le nombre total d'employés et ouvriers dans les établissements recensés est de l'ordre de 280.000. L'on voit combien peu important est ce chiffre par rapport au nombre total des travailleurs en Egypte.

(3) Le capital total investi dans les 67.769 établissements l'ayant déclaré est égal à L.E. 31.400.000. Si l'on considère que la valeur des terres agricoles égyptiennes est de l'ordre de plusieurs centaines de millions de livres l'on constate combien faible est à ce point de vue la place occupée par l'industrie égyptienne dans la vie économique du pays ⁽³⁾.

(4) Près de 25.800.000 L.E. sont investis dans les 312 établissements ayant plus de 10.000 L.E. de capital. Si l'on considère ces établissements l'on constate que les principales industries égyptiennes se classent dans l'ordre suivant en fonction du capital qui y est investi :

	L.E.
(1) Fabrication des cigarettes	7.200.000
(2) Industrie textiles ⁽⁴⁾	2.700.000
(3) Entreprises de transports	2.700.000
(4) Entreprises de distribution d'eau et d'électricité	2.500.000
(5) Imprimerie, reliure, cinématographie et photographie... ..	1.600.000
(6) Industrie des matériaux de construction et de la céramique	1.400.000
(7) Industries alimentaires ⁽⁵⁾	1.200.000
(8) Industries des boissons... ..	1.100.000
(9) Industries métallurgiques et mécaniques... ..	1.000.000
(10) Entreprises de construction civiles	900.000
(11) Industries chimiques	900.000
(12) Industries des huiles et graisses... ..	600.000
Autres industries	2.000.000
Total pour les établissements ayant plus de 10.000 L.E. de capital	<u>25.800.000</u>

⁽³⁾ La valeur des produits de l'industrie est beaucoup plus importante par rapport celle des produits de la terre. L'on ne dispose malheureusement pas de données exactes à ce sujet.

⁽⁴⁾ Ces industries comprennent les industries d'égrenage du coton.

⁽⁵⁾ Ces industries comprennent les industries agricoles de traitement des céréales.

- (5) Sur les 92.021 établissements recensés près de 82.000 ont indiqué l'année de leur fondation ; parmi ceux-ci 55.000 ont moins de 10 années d'âge et moins de 1.000 ont plus de 40 années d'existence (*).

Del'ensemble de ces données il résulte bien que l'industrie égyptienne au début de cette guerre était encore loin d'occuper la place qui lui revient dans la vie économique égyptienne tant si l'on considère le volume des capitaux qui y sont investis que si l'on se rapporte au nombre des personnes qu'elle emploie. Dans la plupart des secteurs, si l'on excepte les groupes d'industries qui suivent naturellement le développement de la vie civilisée dans un pays (transports et distribution publique d'eau et d'électricité ; imprimerie, petites industries urbaines d'habillements, ateliers mécaniques d'entretien et de réparations, etc.) l'on constate qu'à part l'industrie des cigarettes et certaines vieilles industries agricoles traitant les produits de la terre égyptienne (minoterie, égrenage du coton, décorticage du riz, pressage de la canne à sucre) la majorité des autres entreprises industrielles n'ont vu le jour ou n'ont pu prospérer qu'après la réforme des tarifs douaniers de 1931 qui a permis à l'Égypte de leur accorder la protection nécessaire dans un monde où la crise battant son plein, il devenait absolument nécessaire de le faire.

Depuis la guerre de nombreuses nouvelles industries ont vu le jour favorisées par des circonstances exceptionnelles dont l'Égypte a pu profiter. Toutefois la plupart de ces industries ont dû s'établir avec des moyens de fortune à cause de la quasi impossibilité d'importer de l'étranger les machines et l'équipement nécessaire. Dans beaucoup de domaines, même à cause de ces difficultés, l'on n'a pas pu créer certaines industries essentielles pour le marché égyptien.

Les perspectives de développement de l'industrie égyptienne restent entières. Nous nous proposons de rapidement les étudier dans les lignes qui suivent. Auparavant il serait intéressant toutefois de passer

(*) Le développement très intéressant de l'industrie égyptienne au cours des dix dernières années précédant la guerre a été mis en évidence dans diverses études. Voir en particulier :

DR. I. LEVI.—Le commerce extérieur et l'industrialisation de l'Égypte.

L'Égypte Contemporaine, vol. XXX (1939) fasc. 186-187, pp. 595-632 et vol. XXXI (1940) fasc. 193, pp. 505-534.

rapidement en revue les principaux facteurs techniques, économiques et financiers qui peuvent conditionner ce développement et d'examiner dans quelle mesure il l'ont influencé dans le passé et pourront l'orienter à l'avenir.

3. — *L'approvisionnement de l'industrie égyptienne en force motrice.*

L'un des principaux problèmes à résoudre afin d'assurer à l'industrie égyptienne les conditions nécessaires à un développement sain et viable est celui de son approvisionnement en énergie en quantité suffisante et à des prix adéquats. En effet tous les processus industriels consistent soit à transformer la forme physique extérieure des matières premières qui sont traitées, soit à modifier leur structure chimique intérieure et leurs propriétés. Pour assurer ces transformations et ces modifications, la technique moderne a recours à l'énergie sous des formes assez variées. Les principales sources naturelles d'énergie que l'on est parvenu à exploiter et à employer appartiennent aux deux catégories suivantes assez différentes l'une de l'autre en ce qui concerne leur forme et leurs propriétés :

- (a) L'énergie thermo-chimique des divers combustibles naturels solides ou liquides qui a été la première employée sur une grande échelle. Les deux principaux combustibles sont la houille d'une part et le pétrole d'autre part. Ils ont été accumulés au cours des longs siècles de l'évolution géologique de la terre et nous sommes en train, semble-t-il, de les épuiser graduellement sans perspective immédiate de renouvellement possible.
- (b) L'énergie potentielle mécanique provenant de la différence de niveau entre les cours d'eau à leur source et à leur embouchure. Cette énergie n'a été exploitée rationnellement que depuis 50 ans environ, mais les principaux progrès dans la construction des turbines hydrauliques adaptées à l'utilisation des grands débits et des faibles chutes ont été réalisés au cours des 25 dernières années. L'énergie hydraulique est une source constamment renouvelée quoique très souvent variable dans le temps.

Les domaines respectifs d'utilisation de l'énergie thermique et de l'énergie hydraulique dépendent de leurs caractères propres et principalement du fait que la première est constituée par des réserves épuisables et que la seconde par contre quoique difficilement accumulable se reconstitue continuellement.

Si l'on considère les choses à leur point de vue supérieur il est donc incontestable que toute politique rationnelle d'exploitation des ressources énergétiques de notre monde tant sur les divers plans nationaux que sur le plan international doit impliquer l'utilisation aussi totale que possible des ressources d'énergie hydraulique disponible qui comme nous l'avons dit sont renouvelables. Comme d'autre part ces ressources sont variables, l'emploi des combustibles solides ou liquides dont les réserves vont en s'épuisant graduellement viendront en appoint pour combler toute différence entre les disponibilités d'énergie hydraulique et les besoins totaux à un moment donné.

Cette règle de base inspire de plus en plus les plans de développement énergétique des grands pays d'Europe et d'Amérique. Etant donné toutefois que la technique d'emploi des chutes d'eau pour la production de l'énergie est plus récente et en voie d'évolution, cette règle a souffert et continuera à souffrir certaines exceptions surtout dans les pays où les réserves de combustibles solides ou liquides sont abondantes.

Si l'on se place sur le plan du coût de l'énergie, l'on constate encore entre celle d'origine thermique et celle d'origine hydroélectrique une différence importante qui en conditionne la répartition rationnelle entre les divers besoins d'un pays.

En effet l'énergie est employée dans l'industrie soit sous forme de force motrice, pour créer du mouvement ou surmonter les efforts qui au cours du processus industriel s'opposent aux modifications de forme physique que l'on veut imposer aux matières travaillées, soit sous forme électrochimique ou thermique pour entraîner des modifications de structure interne des corps que l'on traite.

Pour les besoins de la force motrice l'on constate que l'énergie d'origine hydroélectrique est presque toujours meilleur marché que celle d'origine thermique. Par contre pour les besoins chimiques ou thermiques, les prix de revient de ces deux catégories d'énergie sont souvent équivalents. C'est pourquoi il en découle une seconde règle importante de répartition des ressources énergétiques d'un pays. Dans la mesure du possible les ressources d'énergie hydraulique disponible doivent être d'abord réservées à la production de force motrice. Seuls les surplus éventuels ou les tranches saisonnières inutilisables sont à employer dans des processus purement chimique ou thermique.

Il est intéressant une fois ces principes établis d'examiner comment se pose pour l'Egypte le problème de la force motrice ⁽⁷⁾.

En ce qui concerne le combustible l'Egypte est restée fortement tributaire de l'étranger jusqu'en 1938 date à laquelle les nouveaux puits de pétrole de Ras Garib ont commencé à être exploités.

C'est pourquoi l'industrie égyptienne a dépendu de ses importations de charbon. Ceci a représenté un handicap assez important. Parmi les industries dont on aurait pu considérer la création seules celles pour lesquelles les dépenses de combustible ou de force motrice ne représentent pas un élément prépondérant du coût ont pu être installées. Dans cet ordre d'idées constatons que dans les grands centres industriels du Caire et d'Alexandrie l'énergie électrique d'origine thermique est restée longtemps à des prix relativement élevés qui ont incité la plupart des industries naissantes à installer leurs propres centrales thermiques. A ce point de vue, ce n'est qu'au cours des dix dernières années précédant la guerre, et à Alexandrie seulement, que le prix de l'énergie électrique est tombé à des niveaux raisonnables. Cet état de choses a amené une décentralisation assez poussée dans la production de la force motrice en Egypte, certainement préjudiciable à l'économie nationale, par le gaspillage de capitaux, d'installations et de personnel que cela implique.

Une des premières tâches que nous aurons à accomplir une fois cette guerre finie, sera de rationaliser la production centralisée d'énergie électrique dans les grandes villes et d'assurer sa distribution aux consommateurs industriels en quantités suffisantes et à des prix raisonnables pouvant concurrencer les coûts de production directe dans leurs propres usines.

Après cette guerre grâce à la production et aux réserves des gisements de Ras Garib, l'Egypte possédera à proximité de ses centres industriels d'importantes quantités de combustibles liquides, dont les prix, nous

(7) A. J. DORRA.—L'aménagement hydroélectrique du barrage d'Assouan et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques de l'Egypte. *L'Egypte Contemporaine* vol. XXIX (1938), fasc. 179-180, pp. 550-649.

l'espérons, en permettront l'emploi généralisé et rendront possible la création de certaines grandes industries (engrais chimiques, métallurgie, etc. . . .) pour lesquels les frais de combustible sont un des principaux facteurs du prix de revient.

L'Egypte possède des ressources d'énergie hydraulique assez importantes dont aucune n'a encore été exploitée (à part quelques petites centrales à Naga Hamadi sur le Nil et dans le Fayoum). Il serait oiseux de revenir ici sur les circonstances qui ont empêché l'Egypte d'adopter en temps utile les mesures qui lui auraient permis de tirer bénéfice de ces richesses au grand avantage de tous les secteurs de son économie.

La principale de ces ressources est constituée par la chute du Barrage d'Assouan. Peu de projets ont autant que celui de l'aménagement hydroélectrique de cette chute suscité au cours des trente dernières années autant d'études et autant de controverses, pour n'aboutir à aucune réalisation pratique. Nous avons perdu depuis 1932, date de la mise en adjudication du premier cahier des charges préparé pour l'aménagement hydroélectrique de la chute d'Assouan, dix années très précieuses, et l'économie de notre pays a été la première perdante de cet état de choses malheureux. Souhaitons qu'une fois la guerre finie, l'on saura prendre énergiquement des mesures rapides pour mettre en exploitation de façon rationnelle les ressources très importantes d'énergie disponibles à Assouan, les mettant ainsi à la disposition de l'industrie égyptienne naissante à des prix relativement très bas.

Ceci permettra, entre autres de développer dans des conditions économiques très intéressantes une importante industrie d'engrais chimiques et une industrie de métallurgie de l'acier utilisant à Assouan même les surplus d'énergie disponible saisonnièrement de par la nature même du débit variable du Nil (?).

Ceci rendra aussi possible la création de maintes industries utilisant fondamentalement des procédés électrothermiques ou électrochimiques. Ces industries en effet requièrent pour être économiquement viables de l'énergie électrique à des prix tellement bas que même à l'étranger elles ne peuvent être fondées que sur l'emploi d'énergie hydroélectrique à très bon marché. Certaines de ces industries ont été créées durant cette guerre, en particulier pour la fabrication, dans des fours électriques à arc, du carbure de calcium, des alliages ferreux (ferrosilicium, ferromanganèse, etc. . . .) et de l'acier fondu. Mais

elles n'ont pu subsister que grâce aux niveaux très élevés des prix actuels qui leur ont permis d'utiliser l'énergie thermoélectrique relativement chère. Dès que l'économie égyptienne reprendra contact avec les marchés mondiaux ces industries devront disparaître à moins de disposer d'énergie hydroélectrique à des prix suffisamment bas que l'on ne pourra atteindre que par l'exploitation de la chute du Barrage d'Assouan.

Pour résumer l'industrie égyptienne a été jusque tout dernièrement assez handicapée par l'obligation où elle se trouvait d'importer son combustible de l'étranger. Seuls ont pu se développer et vivre celles pour lesquelles les frais de combustibles ne sont pas un élément important du prix de revient. Chaque industrie a eu tendance à produire par ses propres moyens l'énergie mécanique dont elle avait besoin, même dans les grands centres urbains où les prix pratiques pour l'énergie électrique distribuée sur les réseaux publics sont restés relativement très hauts. Après la guerre l'on peut prévoir que les conditions à ce point de vue deviendront beaucoup plus saines grâce à la production assez élevée des puits de pétrole de Ras Garib récemment découverts et à condition qu'au plus vite une usine hydroélectrique soit construite au Barrage d'Assouan.

4.—*Les matières premières.*

Du point de vue des matières premières qu'elles emploient les industries égyptiennes existantes peuvent être classées en deux grandes catégories :

- (a) Les industries de transformation des matières premières du pays, agricoles ou minérales. Certaines d'entre elles ne fabriquent que des produits demi-préparés (égrenage du coton, décorticage du riz, rouissage du lin, etc....) qui parfois sont ensuite exportés. D'autres fabriquent des produits finis destinés à la consommation et dans ce cas s'adressent au marché local (tissage, extraction de l'huile, etc.). Il n'existe pas à proprement parler, d'industries importantes en Egypte dont les produits sont destinés à l'exportation.
- (b) Les industries de transformation de matières premières importées qui toutes travaillent pour le marché local et qui n'exportent leurs produits quand il leur arrive de le faire que vers des pays très voisins tels que le Soudan, la Palestine, la Syrie ou l'Iraq.

Comme on le voit tant les industries de la première catégorie que celles de la seconde ont des assises économiques saines et stables, et s'adaptent parfaitement aux principes de répartition des industries dans les divers pays du monde qui nous l'escomptons, régleront l'économie de l'après guerre comme nous avons essayé de le mettre en évidence dans la première et la seconde partie de ce rapport.

A ce point de vue l'industrie égyptienne est loin d'être arrivée au terme de son développement comme nous le verrons en étudiant dans la suite, secteur par secteur ses perspectives de développement. De nombreux produits manufacturés sont encore importés, qui sont fabriqués en partant de matières premières d'origine égyptienne, ou qu'il serait possible de facilement importer de l'étranger. Il est logique que l'on envisage de les produire en Egypte même. D'autre part, il est de nombreuses matières premières égyptiennes trop encombrantes pour être exportées brutes qu'il y aurait intérêt à purifier ou à semi-travailler et qui seraient encore facilement absorbables par les marchés étrangers sous leur nouvelle forme ^(*). Enfin de nombreuses matières premières égyptiennes sont encore exportées brutes et pourraient peut-être semi-travaillées au préalable dans le pays. Les possibilités dans cette dernière voie sont toutefois assez restreintes et il semble bien qu'après la guerre la tendance générale sera pour chaque pays de réserver à ses propres industries la transformation totale des matières premières qu'elles travaillent, sauf peut-être dans le cas où un début de traitement dans les pays d'origine réduirait considérablement les volumes ou les poids à transporter.

L'Egypte étant un pays agricole, les principales industries existantes et les plus anciennes parmi elles travaillent les produits de la terre ou du bétail. Les possibilités de l'agriculture égyptienne sont loin d'avoir été épuisées à ce point de vue et il faut songer à introduire dans le pays de nouvelles cultures ayant une importance alimentaire ou industrielle autour desquelles de nouvelles industries de préparation ou de transformation pourront venir graviter.

Il est aussi toute une catégorie de matières premières agricoles disponibles dont l'Egypte jusqu'aujourd'hui n'a pas tiré grand chose.

(*) A cette catégorie appartiennent certains minerais contenant des métaux rares en faible proportion, et qu'il faut concentrer pour pouvoir économiquement les exporter.

Ce sont les déchets végétaux divers qui chaque année restent sur la terre de nos campagnes et y sont tout au plus brûlés. De même dispose-t-on de quantités importantes de déchets textiles, d'ordures ménagères et autres résidus dans les centres urbains. Alors que les premiers étaient exportés avant la guerre, les seconds ne sont pas encore rationnellement exploités. La récupération systématique de ces divers déchets ruraux et urbains permettrait d'alimenter de nouvelles industries extrêmement intéressantes (papiers fins, cellulose, engrais, etc.).

Les richesses minières de l'Egypte n'ont pas encore été complètement prospectées et celles qui sont connues pour la plupart n'ont pu être exploitées à cause des difficultés de transports entre les régions du désert oriental où on les trouve et soit la Vallée du Nil soit la Mer Rouge. De grandes possibilités de développement sont réservées à l'économie égyptienne dans ce domaine comme nous le mettrons en évidence dans la suite de cette étude. En particulier les mines de fer d'Assouan constituent une richesse dont jusqu'à présent nous n'avons pas su tirer avantage.

D'ailleurs l'Egypte dispose aussi, comme tout organisme industriel développé de quantités régulièrement produites de déchets métalliques (ferraille, déchets de cuivre, d'aluminium, de zinc, de plomb, etc.) qui peuvent servir de base à des industries de récupération et d'affinage rémunératrices et utiles.

Enfin les progrès de la technique moderne tendant de plus en plus à permettre à l'homme de tirer ses matières premières industrielles, en partant des matières naturelles existant en abondance et dont les principales sont l'air et l'eau inépuisables et toujours renouvelées, et cela soit directement par des processus de synthèse chimique, soit indirectement par l'intermédiaire de cycles végétaux ou animaux. A ce point de vue l'Egypte se doit de suivre ces nouveaux développements de la technique pour y adapter aussi rapidement que possible ses procédés industriels.

5.—*La main-d'œuvre et les cadres.*

Les cadres humains sont pour l'industrie moderne aussi importants que les facteurs matériels que représentent les problèmes de la fourniture de l'énergie et des matières premières, que nous venons d'examiner rapidement.

L'industrie repose sur ces cadres sur trois plans superposés. Au sommet elle a besoin de techniciens qualifiés possédant les connaissances théoriques et l'expérience pratique nécessaire. A la base elle requiert de la main-d'œuvre ordinaire et demi-qualifiée. Et pour relier le technicien à l'ouvrier il est indispensable de pouvoir compter sur des contremaîtres spécialisés.

En ce qui concerne les cadres techniques supérieurs l'Egypte est relativement handicapée. C'est dans le domaine électromécanique qu'à ce point de vue la situation est la moins défavorable. En effet il y a déjà près de vingt ans qu'à la Faculté des Ingénieurs du Caire une section électrique et mécanique a été créée ; depuis de nombreux jeunes techniciens en sont sortis dont beaucoup ont été en Europe et en Amérique compléter leurs études théoriques et acquérir un début d'expérience indispensable. Entre-temps de nombreuses nouvelles installations électriques et mécaniques étaient mises en service en Egypte par le Gouvernement et les particuliers et elles constituèrent un champ utile où les jeunes techniciens purent consolider leurs connaissances pratiques. Aujourd'hui, ainsi, notre pays possède un précieux noyau d'ingénieurs ayant en mécanique et en électricité une suffisante formation à la fois théorique et pratique et qui pourraient facilement prendre charge de la surveillance durant le montage, de la mise en service, de l'exploitation et de l'entretien de la plupart des installations industrielles dont on pourrait envisager la création. Le nombre de ces techniciens reste toutefois très insuffisant pour remplir tous les cadres des nouvelles industries égyptiennes. Ils ne constituent qu'un noyau qu'il ne faut pas cesser d'aider à s'agrandir. A ce point de vue la création de la nouvelle Faculté des Ingénieurs à l'Université Farouk Ier, à Alexandrie ne peut qu'être très utile.

Dans les domaines de la technique autres que celui de l'électromécanique, et en particulier en chimie industrielle, la situation est bien moins favorable. En effet la formation chimique donnée à la Faculté des Sciences de notre Université du Caire, reste scientifique et non industrielle. Pour des raisons bien injustifiées, l'on a retardé jusqu'à l'année dernière la création d'une section de chimie industrielle à la Faculté des Ingénieurs du Caire. C'est pourquoi, alors que nous possédons déjà en nombres insuffisants il est vrai, des ingénieurs techniciens et des chimistes de laboratoire qualifiés nos instituts scientifiques n'ont pas encore été en mesure de former des ingénieurs chimistes

ayant à la fois des connaissances chimiques et techniques qu'il faut qu'ils possèdent pour pouvoir assumer entièrement les responsabilités industrielles des fonctions qu'ils sont destinés à remplir. Au cours des dernières années, il est vrai, l'on a vu se former dans cette voie, à l'école de l'expérience journalière des industries existantes, tant des ingénieurs que des chimistes, et un certain nombre de jeunes diplômés revenant des Universités de l'étranger sont venus grossir leurs rangs. Mais ils restent au total si peu nombreux que le problème reste entier. Et il est grand temps que l'Egypte l'affronte et le résolve si l'on veut assurer à son industrie naissante des conditions d'éclosion favorables. De même que nous devons nous résigner à demander à l'Europe et à l'Amérique les machines et l'équipement nécessaire à nos nouvelles industries, de même nous ne devons pas hésiter à leur demander les techniciens spécialistes toutes les fois où cela sera nécessaire pour assurer la mise en marche de ces industries et former la nouvelle génération de techniciens égyptiens. Il ne faut pas que par complexe d'infériorité nous continuons à adopter l'attitude étroite qui nous fait fermer nos portes à de très nombreux techniciens dont beaucoup de réputation mondiale. Si nous voulons vraiment réaliser sans tarder le programme d'industrialisation qui attend l'Egypte, il nous faut renoncer à cette politique de courte vue et suivre bien au contraire les exemples frappants que nous ont donné dans cette voie, le Japon, la Russie Soviétique et la Turquie pour ne citer que ces pays.

En ce qui concerne les contremaîtres, les conditions actuelles de l'Egypte ne sont pas très différentes de celles que nous venons d'examiner pour les techniciens et il ne faudra pas hésiter toutes les fois où cela sera nécessaire à demander à l'étranger les contremaîtres spécialisés dont certaines de nos industries pourraient avoir besoin. A ce point de vue, toutefois, il existe deux catégories d'entreprises industrielles :

(a) Les entreprises de construction et d'entretien de machines et de matériel et celles de fabrication de produits par des procédés très spécialisés. Ces industries requièrent des contremaîtres qualifiés ayant beaucoup d'expérience et qu'il faut de longues années pour former. Dans la plupart des cas nous auront à les demander à l'étranger toutes les fois où le nombre de ceux de leur catégorie qui ont eu l'occasion de se former en Egypte sera insuffisant.

(b) Les entreprises de fabrication de produits courants. De plus en plus grâce à la généralisation de l'emploi de machines dans les industries modernes, les procédés de travail sont généralement simples et la formation de contremaîtres de fabrication ne requière qu'un temps assez court. Il est très facile, comme l'expérience l'a à maintes fois démontré, de les recruter parmi la main-d'œuvre égyptienne, qui possède de nombreux éléments ayant les qualités d'habileté, d'intelligence et d'esprit d'adaptation requises. Par contre plus l'apport humain direct dans le procédé de fabrication aura été simplifié et plus celui de la machine sera important et sa construction complexe. C'est pourquoi les contremaîtres requis pour la surveillance et l'entretien de l'équipement mécanique moderne devront être qualifiés. Dans certains cas nous devrions les demander à l'étranger mais nous pourrions dans beaucoup d'autres les recruter parmi les diplômés de nos écoles industrielles après une certaine période de formation pratique. L'existence de ces écoles techniques de niveau moyen est essentielle à la vie industrielle de l'Egypte. C'est d'elle que devront sortir les générations futures de contremaîtres égyptiens qui seront appelés à prendre la suite des spécialistes étrangers auxquels nous devrort recourir pendant un certain temps. C'est pourquoi leurs programmes d'enseignement qui n'ont cessé d'être remaniés au cours des dernières années devront une fois pour toute être stabilisés de façon à correspondre aux besoins réels de l'industrie. Ils devront être conjugués avec un vaste programme d'apprentissage technique et industriel à introduire dans les usines mêmes comme cela se passe dans les grands pays d'Europe et d'Amérique.

En ce qui concerne la main-d'œuvre courante les difficultés quoique réelles sont toutefois surmontables.

Les ouvriers égyptiens, en très grande majorité sont incultes et pas qualifiés. Leur rendement est comparativement bien inférieur à celui de l'ouvrier européen ou américain. Mais ceci n'a jamais été un handicap sérieux pour l'industrie égyptienne qui a toujours pu recruter la main-d'œuvre ordinaire nécessaire, et le niveau relativement bas des salaires compense le plus souvent les insuffisances de rendement (*). Par

(*) Depuis le début de la guerre les salaires ouvriers en Egypte ont beaucoup haussé. Dans l'ensemble les salaires courants ont augmenté de près de 50 pour cent. Cette augmentation est bien inférieure à l'accroissement effectif du coût de la vie et il est heureux que les ouvriers aient pu avoir une autre compensation par le fait que dans toutes les industries ils travaillent en heures supplémentaires ce qui a permis à leurs

une surveillance judicieuse l'on peut sensiblement améliorer ce rendement tant en quantité qu'en qualité. En soumettant les ouvriers à un apprentissage rationnel et systématique l'on peut faire acquérir, aux mieux prédisposés d'entre eux assez d'habileté et d'adresse pour en faire des ouvriers demi-qualifiés d'un niveau tout à fait satisfaisant. C'est par un tel processus, au cours des dernières cinquantes années, qu'a émergé au-dessus de la masse ouvrière égyptienne un noyau d'ouvriers demi-spécialisés qui n'ont besoin pour donner entière satisfaction que de la surveillance et de l'orientation que seuls des contremaîtres capables peuvent donner.

Dans ce domaine, les Autorités Militaires Britanniques et Américaines ont depuis le début de cette guerre recruté un nombre relativement grand d'ouvriers et de contremaîtres égyptiens auxquels ils ont confié, sous la surveillance de leurs propres contremaîtres, l'exécution de travaux souvent assez compliqués, principalement dans le domaine mécanique et électrique. Il faut espérer qu'ainsi au moins certains parmi ces ouvriers parviendront à acquérir une utile formation technique dont l'industrie égyptienne tirera grand avantage à l'avenir.

Ainsi donc, pour conclure, l'Egypte a à résoudre, pour le développement de son industrie, le problème du recrutement des cadres techniques supérieurs et intermédiaires et des mesures d'ordre général doivent être prises dans ce but qu'il y aurait grand intérêt à décider et à mettre en pratique au plus vite.

6.— *Le développement scientifique.*

Les réalisations industrielles d'une époque donnée ne sont après tout que la traduction technique des développements scientifiques de l'époque précédente. De nos jours, grâce aux très grands progrès de la technique, il y a de moins en moins de retards entre la découverte scientifique et son application industrielle.

revenus journaliers d'augmenter effectivement plus que leurs salaires de base. Malgré leur majoration ces salaires restent d'ailleurs bien inférieurs aux niveaux des pays industrialisés et même s'ils doivent être maintenus après guerre il ne constitueraient pas à notre avis un handicap réel pour l'industrie égyptienne naissante. Il est vrai que pour certaines catégories d'ouvriers spécialisés les salaires ont sauté, par le jeu de la loi de l'offre et de la demande, à des niveaux exagérés. Mais il est sûr qu'ils reviendront à la normale dès que disparaîtront les conditions exceptionnelles qui ont causé ces anomalies.

Comme nous avons essayé de le mettre en évidence, dans les lignes qui précèdent l'industrie d'un pays repose principalement sur ses cadres de techniciens. La formation de ces cadres n'est pas l'œuvre d'un jour mais de générations car la technique industrielle ne se résume pas seulement dans un ensemble de principes et de lois théoriques que l'on peut enseigner du haut d'une chaire, mais elle est aussi constituée dans une certaine mesure par l'expérience des procédés industriels et des installations où on les réalise, et par un ensemble de connaissances et de données extrathéoriques qui forment la substance pour ainsi dire d'une tradition industrielle qui ne se transmet que d'homme à homme au cours des longues années qu'il faut pour l'acquérir.

Par contre le développement et les progrès de l'industrie et de ses méthodes reposent principalement sur la recherche scientifique. Et dans ce domaine l'essentiel c'est, avec l'équipement adéquat, non plus tant l'expérience, que l'intelligence et l'intuition scientifique. S'il est normal que dans son stade infantile actuel, l'industrie égyptienne se résigne à s'adresser aux pays industriels plus avancés de l'étranger, pour leur demander les machines et les installations dont elle a besoin et éventuellement les spécialistes dont elle peut manquer, il n'est pas du tout justifié qu'elle retarde plus longtemps encore la création autour d'elle des laboratoires de recherches qui seuls par leurs travaux peuvent orienter son développement et ses progrès sur les chemins les plus avantageux.

L'Egypte a déjà fait de grands pas dans cette voie, dans le domaine de l'agriculture. Il n'est plus besoin d'insister sur les avantages incalculables dont l'économie agricole égyptienne a bénéficié grâce aux travaux de recherches qui ont été faits au cours des vingt-cinq dernières années, tant au Ministère de l'Agriculture qu'à la Société Royale d'Agriculture. Les industriels égyptiens se doivent de contribuer de leur côté à créer un organisme adéquat de recherches scientifiques dont les avantages ne tarderont pas à se faire sentir dans les domaines les plus inattendus.

L'industrie égyptienne a sûrement des problèmes spécifiques provenant des diverses circonstances particulières qui caractérisent l'Egypte, tant du point de vue technique qu'économique. Seuls des instituts nationaux de recherches peuvent prendre un intérêt à résoudre ces problèmes en se plaçant à un point de vue égyptien qui est le seul rationnel pour nous.

La Palestine à ce point de vue devrait être pour nous un exemple, convaincant. Malgré ses ressources bien inférieures aux nôtres ce pays s'est doté de trois laboratoires de recherches dont les travaux sont orientés dans les voies qui intéressent l'industrie. Ce sont ceux de l'Université de Jérusalem, du Technicum de Haïffa et de l'Institut Daniel Sieff de Rehovot. Depuis le début de cette guerre, de nombreuses nouvelles industries Palestiniennes ont été créées sur la base des procédés inventés ou redécouverts dans ces laboratoires et si les hostilités durent encore assez nous en verrons de nombreuses autres y voir le jour.

L'Egypte ne manque ni de laboratoires ni d'équipement de recherches. Ses facultés de Sciences, d'Agriculture, des Ingénieurs en possèdent qui sont admirablement outillés pour la recherche scientifique et qui ne doivent pas rester à jamais principalement réservés à l'enseignement.

Il est vrai que depuis de nombreuses années l'on a pensé à créer un Institut National des Recherches. Mais il semble que l'on s'est surtout tracassé du choix des personnalités qui doivent constituer son Conseil avant même que de trouver les chercheurs qui auraient dû remplir ses laboratoires. Et depuis cet Institut n'a pas encore vu le jour.

Il ne s'agit plus de perdre encore de temps. Ce dont l'Egypte manque surtout c'est de contact entre les hommes de science jeunes ou vieux qui sont susceptibles de conduire avec capacité des recherches, et les organismes industriels susceptibles d'en profiter. Les recherches scientifiques doivent être financées à fonds perdus pour commencer. Pour être utiles elles doivent être orientées vers les domaines où les problèmes qui se posent sont les plus actuels.

Elles ne peuvent donc être conduites que par des instituts à cachet national qui seraient en partie subventionnés par des fonds publics et en partie par des fonds semi-privés versés par des organismes corporatifs industriels qui comme notre Fédération des Industries pourraient prendre intérêt à leurs travaux.

Cela nous entrainerait trop loin que de discuter le détail des conditions de création d'un tel Institut des Recherches. Qu'il nous suffise d'insister sur la grande urgence qu'il y a à le faire et à fonder dès le départ cet Institut sur des bases saines et durables de collaboration entre les pouvoirs publics, les organismes scientifiques du pays et ses institutions industrielles.

7.—*Le financement de l'industrie égyptienne*

L'industrialisation du monde au cours du dix neuvième siècle s'est opérée sur le plan financier par l'investissement progressif et constant d'une partie des richesses créées par le labeur de l'homme dans les installations industrielles et leur équipement. C'est parce que l'homme a pu produire plus qu'il n'a directement consommé que ce processus d'accumulation de capitaux a pu se réaliser. La propriété de ces capitaux n'a pas été uniformément répartie, ni entre les hommes ni entre les Nations. Si l'on se met sur le plan mondial, l'on constate que la majorité des moyens de production existants représentant les capitaux industriels déjà investis sont entre les mains des classes possédantes des grandes puissances industrielles. De même ce sont ces pays qui ont la structure économique qui se prête le plus à la production de nouveaux capitaux investissables à cause du fait que leurs capacités de production dépassent dans tous les domaines les besoins directs de leur consommation. Pendant de longues années encore ces puissances sont donc destinées à rester les créanciers des pays semi agricoles en voie d'industrialisation.

L'industrie égyptienne dans le passé a été créée en grande partie par l'apport de capitaux étrangers. Petit à petit grâce à l'accumulation intérieure de capitaux et grâce aussi à l'enrichissement de l'Egypte au cours de la guerre de 1914-1918 une grande partie des fonds originellement investis dans l'industrie égyptienne est passée entre les mains de capitalistes établis dans le pays, tant étrangers qu'égyptiens.

Aujourd'hui la situation à ce point de vue s'est beaucoup assainie et l'épargne qu'elle que soit son origine a de plus en plus tendance à se diriger vers les placements industriels.

Depuis le début de cette guerre l'Egypte, que le sort a certainement beaucoup favorisée, s'est considérablement enrichie. Ceci a principalement été dû aux importantes sommes dépensées par les Gouvernements des Nations Unies pour subvenir aux besoins des forces combattantes stationnées en Egypte et à une partie de leur équipement dont on a entrepris la production locale, soit directement dans des Ateliers militaires soit indirectement dans des installations civiles. Ces sommes ont partiellement servi à couvrir la balance commerciale déficitaire de l'Egypte au cours des années de guerre, mais ont principalement constitué des capitaux libres en quête de placement. Ces capitaux ont sur une très faible échelle pu être investis dans le petit nombre de nouvelles

installations qu'on a pu construire localement avec les moyens très réduits dont on dispose en Egypte depuis l'arrêt presque total des importations de l'étranger. La grande majorité de ces capitaux reste donc libre. Ils constituent principalement une créance sur l'étranger et en particulier sur la Grande-Bretagne.

Leur présence sur le marché égyptien a amené une inflation d'un genre assez nouveau parce qu'opérant en vase presque entièrement clos. En effet ces capitaux tous liquides ont fréquemment changé de mains et les transactions par lesquelles ces déplacements ont eu lieu, ont naturellement amené une hausse très sensible dans tous les domaines d'investissement de l'économie égyptienne — biens mobiliers et immobiliers, valeurs boursières, etc . . . — sans que ces capitaux ne soient sensiblement absorbés. La plupart de ces transactions en effet n'ont pu être que des déplacements d'investissements et non des investissements nouveaux, la structure actuelle de l'industrie égyptienne n'étant en mesure de créer principalement que des biens de consommation et non des moyens de production (machines et appareils) qui auraient été nécessaires pour l'équipement des nouvelles entreprises qui auraient pu absorber ces capitaux.

En conséquence nous avons assisté à une augmentation fictive de la valeur de tous les biens d'investissement et de consommation en Egypte. Cette augmentation n'est pas une inflation au sens réel du mot provenant d'un accroissement des signes monétaires et du volume des crédits en circulation sans contrepartie. Comme nous l'avons vu cette contrepartie existe et est constituée par une créance réelle sur l'étranger. Cette augmentation est plutôt un gonflement provisoire de la valeur des biens d'investissement et des biens de consommation due à la circulation en cercle fermé d'un grand volume de capitaux disponibles ne trouvant pas de placement adéquat. Cette augmentation n'est pas durable et se résorbera dès la réouverture des contacts économiques entre l'Egypte et l'étranger sur des bases normales et le retour des prix intérieurs aux niveaux des prix mondiaux. Par contre les capitaux libres constitués en majeure partie par les signes monétaires en circulation, les dépôts non engagés dans les banques et les caisses d'épargne égyptiennes et les dépôts à l'étranger sont un enrichissement définitivement acquis pour l'économie égyptienne auquel viendra s'ajouter le produit de la vente éventuelle de nos stocks accumulés de coton. Le seul aléa à ce point de vue résiderait dans la possibilité d'une

séparation de la monnaie égyptienne de la livre sterling, mesure qui nous l'espérons ne sera jamais acceptée par les dirigeants de nos finances ⁽¹⁰⁾.

Ainsi donc, les perspectives de financement d'un développement de l'industrie égyptienne immédiatement après la guerre sont très favorables et il est sûr que l'Egypte trouvera alors dans sa propre économie tous les capitaux nécessaires.

Ils seront toutefois assez rapidement absorbés et les besoins d'une évolution normale de notre industrie nécessitent que l'économie égyptienne soit en mesure de renouveler elle-même ses capitaux au fur et à mesure de leur emploi. Elle en sera d'autant plus capable que son secteur industriel prendra plus d'extension.

Tant les capitaux qui sont déjà disponibles que ceux qui graduellement seront créés, auront besoin pour s'investir au mieux des intérêts du pays d'être groupés et orientés. Les instruments financiers de notre économie ne sont pas encore assez expérimentés en cette matière et il est essentiel que l'on en crée de nouveaux principalement sous la forme d'établissements de crédit industriel qui n'existent pas encore en Egypte et dont la fonction est partiellement remplie aujourd'hui par certaines banques de dépôt dont la plus active dans cette voie a été la Banque Misr.

8.—*Les perspectives de développement de l'industrie égyptienne.*

Nous avons rapidement étudié dans les pages qui précèdent les principaux facteurs d'ordre technique, économique et financier qui en Egypte ont influencé l'établissement dans le passé de son industrie et en conditionneront l'essor à l'avenir. Comme nous l'avons vu ses perspectives de développement restent énormes et les problèmes à résoudre pour lui assurer les conditions les plus faciles d'extension sont facilement résolubles. Les circonstances prédisposantes à l'élargissement du champ d'activité des industries égyptiennes sont bien

(10) Il est intéressant de noter qu'une dévaluation de la livre égyptienne par rapport à la livre sterling ne diminuerait pas sensiblement cette créance. Les principaux effets qu'elle aurait seraient d'une part d'en faire passer une appréciable proportion des mains des détenteurs des capitaux liquides aux caisses de l'Etat qui profitera de la réévaluation des titres anglais de garantie de notre monnaie, et d'autre part d'en modifier la distribution intérieure entre ces mêmes détenteurs et ceux possédant des biens mobiliers ou immobiliers.

plus nombreuses et bien plus puissantes que toutes les difficultés que l'on pourra rencontrer dans cette voie et qu'il sera facile de surmonter si l'on adopte sans hésiter les mesures nécessaires. Nous nous proposons dans les pages qui suivent de procéder à un rapide examen d'ensemble des circonstances particulières à chacun des grands secteurs industriels existants ou à créer en Egypte.

Notre examen ne pourra évidemment pas être complet ni approfondi chacun de ces secteurs méritant séparément des études détaillées dont certains éléments nous manquent encore et qu'il faudra réunir à l'avenir. Nous nous suffirons donc d'aborder ces études dans leurs grandes lignes.

Notre examen portera exclusivement sur les principaux groupes d'industries à l'exclusion des petites entreprises à caractère artisanal dont l'importance reste encore grande dans l'économie égyptienne mais pour l'étude desquels nous manquons totalement des éléments nécessaires. Nous n'envisagerons pas non plus, pour ne pas trop allonger ce rapport les entreprises dont le caractère n'est pas entièrement industriel en ce sens qu'elles ne fabriquent pas des produits échangeables mais assurent principalement des services, comme par exemple les entreprises de transports et de travaux publics, les établissements d'imprimerie, de photographie, de cinématographie, etc., et qui d'après les chiffres statistiques que nous communiquons à la page 426 sont relativement importantes si l'on considère les capitaux qui y sont investis.

Il est évident que chacun des groupes d'industries que nous considérerons possède des caractères propres dont dépendront les conditions particulières de leur développement en Egypte. Mais il existe pour tous des circonstances communes découlant des considérations générales que nous avons tâché de mettre en évidence dans les pages qui précèdent et qui caractérisent l'espace économique dans lequel elles sont appelées à naître, à se développer et à se maintenir. Ces circonstances imposeront à toutes les entreprises industrielles égyptiennes certaines orientations communes et en particulier les suivantes :

- (a) Pour être viables les industries égyptiennes doivent en général s'intéresser aux produits de grande consommation absorbés par la masse de la population.
- (b) Pour pouvoir sans difficultés employer la main-d'œuvre locale, les industries égyptiennes doivent choisir les procédés de fabrication qui n'impliquent de la part du personnel exploitant que

des manipulations simples ne nécessitant pas de leur part des connaissances techniques spéciales.

Afin de faciliter notre étude nous classifions les principaux secteurs industriels de l'économie égyptienne suivant les matières premières qui y sont employées ou les produits qui sont fabriqués de la façon suivante :

- (1) Les industries agricoles alimentaires.
- (2) Les industries des produits du bétail et de la ferme.
- (3) Les industries du bois.
- (4) L'industrie des cigarettes.
- (5) Les industries textiles.
- (6) Les industries des produits de la pêche.
- (7) Les industries minières.
- (8) Les industries chimiques.
- (9) Les industries métallurgiques.
- (10) Les industries mécaniques et électriques.

Chacun de ces grands groupes d'industries se subdivise en plusieurs sous-groupes que nous considérerons successivement dans les pages qui suivent.

9.—*Les industries agricoles alimentaires.*

Après le coton, les céréales et le riz constituent en Egypte les cultures les plus importantes tant par leur valeur que par la superficie des terres qu'elles recouvrent. Elles ont toujours occupé dans l'économie rurale égyptienne cette place importante et c'est pourquoi les industries de préparation de ces produits agricoles (minoterie, décorticage, etc.), sont parmi les plus anciennes qui ont été créées.

La capacité de ces industries est amplement suffisante et à ce point de vue elles ne présentent pas de possibilités intéressantes d'extension quoique beaucoup des installations existantes soient primitives et surannées et gagneraient énormément à être modernisées.

Les industries des pâtes alimentaires et des biscuits ont fait de grands progrès au cours des années précédant cette guerre, et l'on peut dire aujourd'hui qu'elles suffisent entièrement à couvrir les besoins du pays, qui toutefois ne sont pas encore très élevés si on les rapporte au nombre total d'habitants. Il ne sera nécessaire d'agrandir ces industries que dans la mesure où ces besoins s'accroîtront graduellement à l'avenir, comme corollaire de l'amélioration progressive du niveau de vie de la masse de la population.

La canne à sucre représente la matière première de base de l'industrie sucrière égyptienne. La capacité de fabrication des usines égyptiennes de pressage de la canne dépasse les besoins du pays et pourrait alimenter un intéressant commerce d'exportation. En temps normal cela n'est pas possible car le prix de revient du sucre égyptien est supérieur à celui provenant des Indes Néerlandaises et l'industrie sucrière égyptienne n'a pu revivre et prospérer au cours des quinze dernières années qu'à l'abri d'une protection douanière adéquate. Cela n'est pas dû à des frais de fabrication particulièrement hauts mais plutôt aux prix de revient élevés de la canne à sucre. En somme il n'est pas possible de produire sur la terre d'Egypte fertile mais relativement très chère, la canne à sucre à des conditions aussi avantageuses que dans les vastes plantations de Java. L'on ne pourra améliorer cette situation qu'en réussissant à augmenter le rendement et la teneur en sucre de la canne en Egypte par l'introduction de nouvelles variétés ayant les qualités requises.

Les installations de raffinage du sucre sont elles aussi surabondantes par rapport aux besoins actuels du pays. Il serait intéressant de leur permettre de traiter du sucre brut d'origine étrangère qu'il leur serait alors possible de réexporter raffiné vers les pays du Proche-Orient à des prix comparables à ceux des marchés mondiaux.

L'un des principaux sous-produits de l'industrie du sucre, la mélasse sert de matière première à la fabrication de l'alcool en Egypte. La production des installations existantes couvre entièrement les besoins actuels du pays, mais elle n'absorbe pas la totalité des mélasses disponibles dont une bonne partie est simplement brûlée. Ceci est un réel gaspillage. Il est vrai que l'alcool est un produit difficilement exportable, son industrie faisant l'objet de monopoles d'Etat plus ou moins directs dans la plupart des pays. Mais il existe de nombreuses industries chimiques basées sur l'alcool qu'il serait possible de créer en Egypte.

Favorisée par les conditions de guerre, l'on vient de mettre en service avec des moyens de fortune une installation de production d'éther sulfurique qu'il sera possible de rééquiper convenablement et d'agrandir après guerre. En Palestine l'on a commencé depuis quelques mois la production d'acide acétique synthétique concentré en partant de l'alcool. Une telle industrie serait beaucoup plus à sa place en Egypte même après guerre. D'ailleurs l'acide acétique dilué peut être facilement obtenu en partant de l'alcool par des procédés de fermentation, comme on le fait déjà sur une échelle assez réduite toutefois. Dans beaucoup d'usages industriels il n'est pas possible d'employer l'acide acétique dilué et sa concentration nécessite des appareils assez compliqués qui n'existent pas en Egypte et qu'il est difficile d'y fabriquer à l'heure actuelle, mais qu'il serait possible d'importer après guerre. D'ailleurs l'alcool n'est pas le seul produit que l'on peut extraire des mélasses par des procédés de fermentation. Là encore la Palestine nous a précédé en appliquant de tels procédés pour la production de l'acide lactique et de l'acide citrique industriels. L'on est en train de mettre au point des procédés de purification pour fabriquer les qualités pharmaceutiques et alimentaires de ces produits.

La fabrication des bonbons, basée principalement sur l'emploi du sucre, est une petite industrie qui a commencé bien avant guerre et s'est développée d'une façon tout à fait satisfaisante. Son extension depuis la guerre a été un peu handicapée par la difficulté d'importer certaines de ses matières premières telles que le glucose et l'acide citrique dont on n'a encore réussi à produire en Egypte que les qualités industrielles qui ne se prêtent pas à l'alimentation.

L'industrie du chocolat dont la principale matière première, le cacao, est importée, a fait avant guerre d'intéressants progrès, et a tant bien que mal pu se maintenir depuis les restrictions des importations.

Les industries du vin, de la bière et des boissons alcooliques ont réussi, à très sensiblement s'agrandir au cours des dix dernières années et principalement depuis le début de cette guerre. Les produits de ces industries ne s'adressent toutefois qu'à une très faible proportion de la population de l'Egypte. Il faut donc s'attendre à ce qu'après guerre leur production soit ramenée au niveau de la consommation normale du pays pour les boissons de qualité courante, car pour celles de première qualité s'adressant plutôt à une clientèle raffinée et ayant ses habitudes, elles ne seront pas en mesure de concurrencer les produits

importés. L'industrie des boissons non alcoolisées bien installée depuis avant guerre a connu un essor semblable grâce à la consommation accrue des troupes stationnées en Egypte, et il faut espérer qu'elle maintiendra après guerre les positions qu'elle a réussi à acquérir.

Dans le domaine de la préservation des légumes et des fruits, l'industrie égyptienne en est encore à ses premiers tâtonnements. Il existe à notre connaissance seules deux fabriques de légumes en conserve et une pour la déshydratation des oignons créée durant la guerre. Nous avons déjà souligné au début de ce rapport qu'à notre avis l'avenir de l'agriculture égyptienne est dans l'extension des cultures de fruits et de légumes beaucoup plus rémunératrices et beaucoup plus adaptées à la fertilité et au climat exceptionnels de l'Egypte que les cultures actuelles de céréales et même du coton. L'Europe constitue à ce point de vue un marché naturel et privilégié pour l'Egypte qui n'en est séparé que par des distances relativement courtes. Il faudra évidemment expédier les légumes et les fruits que nous seront amenés à produire autant que possible frais grâce à l'emploi de moyens de transport terrestres, maritimes ou aériens munis d'installations de réfrigération adéquates. Mais il en restera toujours une quantité importante qu'il faudra soit préserver sous forme de conserves ou de confitures, soit concentrer par des procédés de déshydratation ou d'extraction. Tout reste encore à créer du point de vue industriel dans ce domaine⁽¹⁾ où, encore, la Palestine nous a sensiblement dépassé depuis le début de cette guerre. Nous nous devons de ne pas tarder à suivre son exemple.

10.—*Les industries des produits du bétail et de la ferme.*

S'il est un fait inattendu pour tous ceux qui étudient l'économie agricole égyptienne c'est de constater combien peu nombreux est son cheptel. Dans un pays à culture intensive comme l'Egypte, le développement du "mixed farming" est un des moyens les plus immédiats pour augmenter le revenu par hectare. Dans ce domaine aussi la Palestine s'est engagée dans une politique de développement de l'élevage du bétail et de la volaille qui sur un sol aussi aride que le sien a donné d'excellents résultats. L'Egypte avec ses possibilités agricoles doit

(1) Il est frappant de constater à ce point de vue qu'avant guerre l'Egypte importait annuellement pour près de 250,000 L.E. de légumes et plantes alimentaires et près de 500.000 L.E. de fruits frais et secs. Les importations de confitures, sirops et conserves de fruits et légumes ont été de l'ordre de 2.000 à 2.500 tonnes par an.

s'attendre à réussir mieux encore. Il est évident qu'il ne s'agit pas de transformer en pâturages les magnifiques terres de notre pays ce qui représenterait un gaspillage évident. Mais l'assolement normalement suivi en Egypte dans l'intérêt même du sol et de sa fertilité, permet de cultiver annuellement d'importantes superficies en bersim, fourrage vert par excellence. Les rendements de cette culture peuvent être très avantageusement augmentés par l'emploi rationnel d'engrais et en particulier de superphosphates. Ce fourrage peut être conservé de façon à lui préserver les qualités qu'il possède quand il est vert grâce à des procédés de déshydratation faciles à appliquer. Enfin la diète alimentaire de notre bétail peut être judicieusement complétée par l'emploi de déchets végétaux et de sous produits industriels à fort pouvoir nutritif tels que les tourteaux de graines oléagineuses. Il est étonnant de constater à ce point de vue que la presque totalité des tourteaux produits par les huileries égyptiennes (200.000 à 250.000 tonnes par an) était exportée à l'étranger où ils étaient employés comme fourrage.

L'extension de l'élevage du bétail demande évidemment une modification des méthodes classiques de l'agriculture égyptienne et l'investissement par feddan de capitaux plus élevés que ceux nécessités par les méthodes d'exploitation actuelles. Le petit fermier égyptien n'en a évidemment pas les moyens, et il doit être assisté dans cette voie par des organismes de crédit à créer dans ce but.

Une telle politique aurait sa répercussion immédiate sur deux importants secteurs de l'industrie rurale, l'industrie laitière et l'industrie fromagère encore à leurs débuts mais qui peuvent espérer en Egypte, un très intéressant avenir. Sans songer encore à alimenter un commerce d'exportation, ces deux industries auront beaucoup à faire avant d'arriver à assurer à la population égyptienne les besoins normaux de laitages que sa diète alimentaire devrait comporter. Pour mesurer le chemin que nous avons à parcourir dans cette voie, notons qu'au cours des années qui ont précédé la guerre, nous avons importé pour près de 250.000 à 300.000 L.E. par an de produits du lait alors que nous n'en exportons que pour près de 100.000 à 150.000 L.E. Depuis le début de la guerre, l'arrêt total des importations a permis à notre industrie fromagère de réaliser de grands progrès de qualité, qui nous sommes sûrs lui permettront de garder à l'avenir la place qu'elle a pu gagner sur le marché local.

Les industries du cuir elles aussi auront à sensiblement profiter d'une extension de l'élevage du bétail en Egypte. Elles occupent déjà une place assez importante dans l'économie égyptienne mais elles sont loin d'avoir atteint la limite de leurs possibilités. Notons à ce point de vue que nous avons normalement importé de l'étranger pour environ 150.000 à 200.000 L.E. de peaux et de cuirs annuellement alors que nous exportions brutes environ 2.000 tonnes de peaux non tannées. Depuis le début de la guerre, l'industrie égyptienne des articles en cuir de tous genres a très sensiblement progressé, en particulier dans le domaine des produits à usages industriels qui, avant guerre, étaient presque exclusivement importés. Si l'Egypte veut garder toutefois le marché intérieur qu'elle a ainsi acquis, il lui faut sérieusement entreprendre l'amélioration de la qualité de ses produits. En particulier il lui faut d'une part prendre un soin plus adéquat de la peau du bétail vivant et d'autre part améliorer le tannage du cuir dans les industries locales en modernisant les procédés qu'elles emploient et en renouvelant leurs installations.

11.—*Les industries du bois.*

L'Egypte ne possède pas de forêts naturelles. Mais il est relativement facile d'en planter, surtout en bordure des terres cultivées face au désert. Ceci non seulement améliorerait sensiblement le climat de certaines régions et protégerait certaines terres contre les empiètements des dunes de sables, mais aussi assurerait à l'Egypte en quantité appréciable une matière première essentielle à son économie.

Avant la guerre l'Egypte importait de 250.000 à 300.000 tonnes de bois brut ou demi découpé qui était principalement employé dans la construction de bâtiments et dans la fabrication de meubles, dans les ateliers locaux. Il n'y avait en Egypte évidemment aucune des grandes industries basées sur l'emploi du bois à l'étranger telles que celle de la cellulose et celle des produits de distillation du bois. Comme nous le verrons toutefois en parlant des industries chimiques plus loin, certaines de ces industries pourraient être basées sur l'emploi de déchets végétaux ligneux produits en assez grande abondance en Egypte.

12.—*L'industrie des cigarettes.*

Cette industrie est une des plus anciennes et des plus prospères en Egypte. Elle s'est taillée une place de choix dans l'approvisionnement du marché local et alimente même certaines exportations.

Pour situer cette industrie dans l'économie égyptienne, notons que d'après les statistiques existantes, elle emploie près de 9.000 ouvriers et tient le premier rang en ce qui concerne les capitaux qui y sont investis qui atteignent 7.200.000 L.E. sur un total de 31.400.000 L.E. pour toute l'industrie égyptienne.

13.—*Les industries textiles.*

C'est dans le domaine des textiles que l'industrie égyptienne moderne a fait les plus grands progrès et en particulier en ce qui concerne la filature et le tissage du coton.

De tous temps les industries textiles manuelles ont prospéré en Egypte et l'on trouve encore aujourd'hui un nombre relativement très important de métiers à bras et de filateurs travaillant de leurs mains spécialement pour la laine et divers poils animaux.

Ce n'est que depuis la dernière guerre que la grande industrie textile mécanique s'est développée à Alexandrie, en Basse Egypte et au Caire. Ses progrès les plus importants se sont réalisés au cours des dix dernières années ⁽¹²⁾.

La principale fibre textile produite en Egypte est évidemment le coton. La première opération à laquelle elle est soumise est l'égrenage. Les usines d'égrenage en Egypte sont surabondantes et suffisent certainement pour le traitement de toute la récolte de coton du payst. Certaines d'entre elles toutefois sont assez vieilles et leurs installations de production de la force motrice sont périmées. En les renouvelant, l'on réduirait sensiblement leurs frais d'exploitation.

Les usines de filature du coton sont récentes mais certaines possèdent un matériel qui a été acheté usagé. Leur production qui porte principalement sur les titres moyens et gros a rapidement augmenté de près de 3.000 tonnes en 1931 à environ 32.500 tonnes en 1941 ⁽¹²⁾. Elle couvre normalement les besoins des usines de tissages existantes dont les importations au cours des dernières années ont été de l'ordre de 750 tonnes par an constituées principalement par des filés fins, alors que les exportations ont été égales en moyenne à 500 tonnes.

⁽¹²⁾ Dr. ANDRÉ EMAN.—L'industrie du coton en Egypte. Le Caire 1943.

Graduellement la capacité de production des tissages égyptiens a été en augmentant et alors qu'en 1931 la production locale ne couvrait que près de 10 pour cent de la consommation totale, cette proportion a atteint 45 pour cent en 1938 et depuis la guerre elle s'est maintenue dans les environs de 75 pour cent ⁽¹²⁾.

Si l'on tient compte de ces faits l'on constate que les marges de développement de la filature et du tissage en Egypte après la guerre ne sont pas très importantes si l'on se base sur les besoins actuels que leurs industries couvrent presque entièrement. Il s'agit pour elles surtout de conserver les marchés que grâce à l'arrêt des importations elles ont pu gagner. Il faut toutefois constater que la consommation actuelle du pays est relativement très faible si l'on se rapporte au nombre total des habitants. Le processus d'industrialisation de l'Egypte qui va sûrement entraîner un déplacement vers les villes d'une partie de la population rurale, amènera naturellement une augmentation de cette consommation qui nécessitera au bout d'un certain temps un agrandissement des usines existantes. Il est tout à fait probable aussi que nous assistions dès la fin des hostilités au remplacement graduel des métiers à bras dont le nombre et la production ont beaucoup augmenté depuis le début de la guerre, par des métiers mécaniques donnant un travail plus régulier et à meilleur marché.

Les principales voies de développement que l'avenir réserve aux industries du coton sont celles de la bonneterie ⁽¹³⁾ et des autres industries annexes, de la teinturerie et de l'impression. De grands pas ont été déjà faits pour équiper l'industrie égyptienne dans ces domaines, mais les possibilités d'extension que cette guerre a permis de mettre en évidence restent encore très grandes ⁽¹²⁾.

L'emploi de tissus fabriqués avec d'autres matières que le coton est relativement peu étendu, à cause du faible pouvoir d'achat de la population, et des conditions climatiques en général. Ainsi alors que la consommation de cotonnades est de l'ordre de 30.000 à 35.000 tonnes par an, celles des tissus de laine et de soie (naturelle et artificielle) sont respectivement égales à 2.000 et 2.500 tonnes environ. Une proportion notable de ces tissus sont importés fabriqués de l'étranger,

⁽¹²⁾ Dr. ANDRÉ EMAN.—L'industrie du coton en Egypte. Le Caire 1943.

⁽¹³⁾ En 1938 la bonneterie en Egypte absorbait environ 1.300 tonnes de filés de coton par an. Au cours de la même année les importations de tricotés et de chaussettes en coton avaient quand même atteint près de 600 tonnes.

alors que nous exportons en moyenne plus de 1.000 tonnes de laine brute par an. Les possibilités de développement de l'industrie locale dans ces domaines quoique pas très grandes en elles mêmes, restent donc intéressantes et méritent d'être étudiées.

La fibre textile la plus importante pour l'Egypte après le coton est le jute. Nous importons en effet, pour l'emballage de nos produits agricoles près de 20.000 à 25.000 tonnes par an de sacs en jute des Indes. L'on étudie le problème de la culture du jute en Egypte et il semble que l'on puisse en envisager l'introduction avec avantage. Mais même si cela n'était pas possible du point de vue économique, il serait rationnel d'importer le jute brut des Indes et d'en entreprendre le filage et le tissage en Egypte. L'on a perdu un temps très précieux depuis le début de la guerre à ce point de vue. Une usine est en construction en Egypte depuis de nombreux mois et il faut espérer qu'elle sera bientôt mise en service.

Le lin constitue une plante industrielle dont la culture s'est assez développée depuis des années. La graine est utilisable pour la fabrication de l'huile de lin. Sa fibre est principalement exportée après rouissage, car le marché local pour les tissus en lin est assez restreint.

D'autres plantes industrielles telles que le chanvre, le sisal poussent en Egypte et sont utilisées depuis la guerre pour la fabrication de ficelles et de cordes. Leur culture n'a toutefois jamais été très développée.

14.—*Les industries des produits de la pêche.*

L'Egypte possède un littoral très développé et de nombreux lacs côtiers très favorablement disposés pour permettre à la pisciculture et à la pêche de se développer. A proximité de ses côtes l'on peut trouver des produits moins intéressants dont les principaux sont l'éponge et la nacre. L'exploitation de ces richesses n'a jamais été organisée d'une façon réellement systématique, sauf peut-être pour la nacre qui est employée à l'heure actuelle pour la fabrication des boutons.

Les perspectives les plus intéressantes sont réservées toutefois au développement des pêcheries qui pourrait favoriser la création en Egypte d'une industrie de conserves sur une échelle correspondant aux possibilités réelles du pays. Une petite usine s'est déjà installée à Aboukir depuis le début de cette guerre, et ses premiers résultats d'exploitation ont été satisfaisants.

15.— *Les industries minières.*

Les industries minières en Egypte sont loin d'avoir acquis la place que ses richesses naturelles auraient permis d'escompter. Les principales raisons de cet état de choses sont les suivantes :

- (a) Les richesses minières de l'Egypte sont très imparfaitement prospectées et les renseignements que l'on connaît à leur égard sont conservés dans des dossiers perdus dans quelques archives poussiéreuses alors qu'il aurait dû être du devoir des Autorités de leur donner la plus grande publicité.
- (b) Dans de nombreux cas, les gisements ou les mines intéressantes se trouvent à de grandes distances du Nil ou de la Mer et les frais de transports de leurs produits seraient prohibitifs. L'Egypte se doit de tracer dans le désert Oriental, un réseau de routes judicieusement réparties de façon à rendre accessibles les endroits les plus riches du point de vue minier, aux moyens de transports par routes qui s'ils sont rationnellement exploités, peuvent s'avérer aussi économiqes que les transports par rail. Les nécessités de la guerre ont amené les Autorités Britanniques à construire pour des raisons stratégiques certaines voies ferrées et routes qui relient le Nil à la Mer Rouge et qui devraient constituer les artères principales de ce réseau qu'il s'agirait de compléter une fois la guerre finie.

Les principaux minerais et produits naturels qui sont à l'heure actuelle extraits du sol égyptien sont les suivants :

- (1) Les roches et substances communes servant principalement de matériaux de construction et de matières premières aux industries de la céramique et du verre. Elles comprennent les pierres calcaires, le sable, les argiles, le gypse, le basalte et le granit. Ces substances sont principalement des composés de silice, d'alumine et de chaux.
- (2) Les minerais constitués principalement par des composés de métaux divers et qui sont surtout employés à l'heure actuelle dans la fabrication de pigments.
- (3) Les phosphates naturels de calcium de Kosseir et de Haute-Egypte.
- (4) Les gisements d'alun et de magnésie de l'Oasis de Kharga.
- (5) Les natrons naturels du Wady Natroun et de certaines régions de la province de la Béheira.

(6) Le sel.

(7) Le pétrole.

Les gisements importants de sable et d'argiles de qualité satisfaisante et les carrières de roches communes qui existent en Egypte sont connues depuis des temps immémoriaux et leur exploitation a permis de fournir aux industries du bâtiment et de la céramique, et plus récemment à celle du verre, des matières premières très utiles.

Il en est de même pour diverses roches naturelles qui sont extraites des déserts égyptiens et sont utilisées après broyage pour la fabrication de pigments minéraux ; elles sont principalement constituées par des silicates, aluminates ou oxydes de divers métaux. Les plus importantes d'entre elles forment les gisements d'oxyde de fer de la région d'Assouan qui comme nous le montrerons dans la suite de ce rapport peuvent servir de matière première à une importante industrie pour la fabrication du fer.

L'on a récemment découvert dans le désert oriental des minerais de plomb, de chrome et d'étain que l'on compte traiter pour en extraire leurs métaux. Les deux premiers minerais ont déjà été travaillés sur une échelle industrielle par une société privée alors que pour l'étain dont le Gouvernement s'est réservé l'exploitation rien n'a été fait encore.

Depuis de longues années déjà les gisements de minerai de manganèse de la presqu'île du Sinaï sont exploités et toute leur production est exportée à l'étranger, l'Egypte ne possédant pas encore d'industrie métallurgique pouvant absorber des quantités appréciables de ce minerai.

A l'embouchure de la branche de Rosette, le Nil effectue chaque année une séparation des diverses matières qu'il charrie jusqu'à la mer et l'on a réussi à en extraire des terres contenant un pourcentage relativement élevé de métaux rares dont les principaux sont le titarium et le zirconium. Ces terres sont traitées à nouveau pour être concentrées et peuvent servir alors pour la fabrication de pigments anticorrosifs. Avant-guerre on les exportait à l'étranger où leur traitement était complété.

Les phosphates naturels de calcium constituent une des principales richesses minières de l'Egypte. L'on en rencontre des gisements dans la région de Kosseir sur la Mer Rouge et en Haute-Egypte près de

la vallée du Nil dans la région d'Isna-Edfou. Ces gisements ont été exploités depuis longtemps déjà. Les phosphates que l'on en extrayait étaient tous exportés à l'étranger avant la guerre (près de 400.000 à 500.000 tonnes par an). Dernièrement depuis 1937, une certaine quantité des phosphates de Haute-Egypte a été employée pour la fabrication des superphosphates à Kafr Zayat ⁽¹⁴⁾.

Dans la région de l'Oasis de Kharga il existe des gisements de sulfate d'alumine et de sulfate de magnésie, qui avaient été exploités durant la dernière guerre mais qui depuis avaient été délaissés. Au cours de cette guerre l'extraction de ces sels y a été reprise. Ils sont purifiés comme nous le verrons plus loin dans des installations industrielles récemment construites dans ce but.

Dans la dépression du Wady Natroun il existe des gisements de natrons naturels connus depuis des temps immémoriaux et qui servent à la fabrication de la soude en Egypte depuis près de cinquante années. Dans les lacs qui se forment saisonnièrement dans les régions basses de la province de la Béheira en bordure du désert, il se constitue chaque année une croute de natron naturel que l'on extrait facilement. La récolte de ces natrons a été intensifiée depuis le début de cette guerre, à cause de la très grande pénurie de soude dont souffre le pays. L'on est parvenu ainsi à extraire au total en Egypte de 30.000 à 40.000 tonnes de natrons bruts par an. En rationalisant les conditions d'exploitation des gisements du Wady Natroun et des lacs de la Béheira l'on peut en améliorer les possibilités de production. Mais les plus grands progrès que l'on pourrait réaliser dans cette voie dépendent de la mise au point de procédés chimiques permettant l'emploi sans grandes pertes des qualités inférieures de natrons, dont on dispose d'immenses quantités inutilisables aujourd'hui.

Le sel en Egypte est extrait principalement des gisements du Mariout et des marais salants de Port-Saïd, et de divers lacs saisonniers qui bordent le littoral de la Méditerranée. La production annuelle totale est de l'ordre de 300.000 tonnes et dépasse sensiblement les besoins du pays qui sont d'environ 80.000 tonnes. Avant guerre le surplus était exporté à l'étranger.

⁽¹⁴⁾ Il est intéressant de noter que quoique les phosphates de Kosseir fussent d'aussi bonne qualité que ceux de Haute-Egypte, il n'a pas été possible de les transporter à un prix raisonnable jusqu'à Kafr Zayat à cause des droits de traversée du Canal de Suez qu'ils avaient à payer.

La principale des richesses naturelles de l'Egypte est évidemment constituée par le pétrole que l'on trouve le long du littoral de la Mer Rouge. La récente mise en exploitation des puits de Ras Garib a très sensiblement augmenté la production de pétrole qui semble-t-il est de l'ordre de un million de tonnes par an aujourd'hui et pourrait atteindre des niveaux sensiblement plus élevés à l'avenir. Ceci nécessiterait un agrandissement important des installations existantes de raffinage et de traitement du pétrole brut, et permettrait d'assurer à l'industrie égyptienne, à des conditions très avantageuses, une source locale de combustible pouvant remplacer le charbon dans la plupart de ses emplois.

16.—*Les industries chimiques.*

L'industrie chimique s'est taillée dans la civilisation moderne une part de plus en plus importante ; avec l'industrie métallurgique elle constitue l'une des pierres de base de la puissance industrielle des états modernes.

Si l'on excepte l'industrie des matières grasses établies depuis assez longtemps en Egypte, les industries chimiques proprement dites y sont toutes très jeunes et assez peu développées. Dans certains domaines la guerre a permis le développement de diverses petites fabrications dont certaines sont viables et sont appelées à subsister. Mais l'impossibilité d'importer des machines et des appareils dans les conditions actuelles a empêché la création des grandes industries chimiques qui auraient permis de combler les besoins importants de l'économie égyptienne séparée depuis le début des hostilités de ses sources habituelles d'approvisionnement.

En temps normal l'Egypte importait pour près de 5 à 6 millions de livres par an de produits des industries chimiques étrangères. Ces chiffres mettent bien en évidence le chemin très important qu'il reste à parcourir dans ce domaine pour l'industrie égyptienne naissante. Ceci d'autant plus que pour beaucoup de produits les consommations actuelles de l'Egypte ne correspondent pas aux besoins normaux d'un organisme industriel développé et il faut s'attendre à ce que progressivement elles s'accroissent au fur et à mesure de l'extension de l'industrie égyptienne.

Les champs d'activité de l'industrie chimique moderne sont extrêmement vastes. Il ne nous sera donc pas possible de les prospecter en détail ici, à moins que d'allonger démesurément cette étude et nous nous suffirons de considérer les seules industries importantes qui intéressent le plus le développement de l'Egypte dans ce domaine.

Pour les besoins de notre étude nous subdiviserons ces industries de la façon suivante :

- (1) Les industries chimiques de base : acide sulfurique, soude caustique, acide nitrique.
- (2) Les engrais chimiques.
- (3) Les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre.
- (4) Les industries de la cellulose.
- (5) Les industries des matières grasses.
- (6) Les industries du pétrole.
- (7) Les industries pharmaceutiques.
- (8) Les industries chimiques diverses.

17.—*Les industries chimiques de base.*

Il existe dans l'industrie chimique trois produits basiques. Les deux plus importants l'acide sulfurique et la soude caustique entrent dans la plupart des procédés chimiques employés et servent à la fabrication d'un grand nombre de produits dérivés. Le troisième, l'acide nitrique a surtout de l'importance dans les industries modernes des colorants et des explosifs mais ne doit sa place prépondérante dans l'industrie chimique qu'au grand développement de la production et de l'emploi des engrais azotés synthétiques depuis la dernière guerre.

L'industrie de l'acide sulfurique est très jeune en Egypte. C'est en 1937 qu'a été mise en marche à Kafr el Zayat une usine pour la production de cet acide et des superphosphates.

La matière première employée, la pyrite de fer, est importée de Chypre, où il en existe des gisements importants.

La capacité de fabrication de l'Usine de Kafr Zayat qui a été augmentée en 1939 est de l'ordre de 13.000 tonnes d'acide concentré par an. Ceci est bien inférieur aux besoins normaux du pays. L'acide sulfurique en Egypte est consommée principalement pour le raffinage du pétrole et la fabrication des superphosphates. Les besoins de l'industrie pétrolière se sont beaucoup accrus à cause de la sensible augmentation de production des puits égyptiens. L'industrie des superphosphates est appelée à se développer appréciablement après la guerre pour couvrir les besoins d'engrais phosphatés du pays, que le paysan a finalement appris à employer et dont il a constaté les avantages. L'on peut évaluer qu'immédiatement après la guerre les besoins d'acide sulfurique de l'Egypte s'élèveront à environ 35.000 à 40.000 tonnes par an dont 8 à 10.000 tonnes pour les besoins industriels (y compris le raffinage du pétrole) et 25.000 à 30.000 tonnes pour la fabrication des 80.000 tonnes de superphosphates que l'Egypte importait normalement avant guerre. (Ces chiffres présupposent la récupération d'environ 6.000 tonnes par an d'acide pollué des raffineries de pétrole pour la fabrication d'une quantité correspondante de superphosphates). Si la consommation des superphosphates se développe après la guerre comme il faut le prévoir, surtout si les cultures de fourrage vert, de légumineuses et de fruits prennent l'extension qu'il faut leur donner, elle pourrait atteindre facilement 150.000 à 200.000 tonnes par an. Les besoins d'acide sulfurique du pays atteindraient alors au total 70.000 à 90.000 tonnes par an.

Les perspectives de développement de l'industrie de l'acide sulfurique sont immenses comme on le voit si l'on compare ces chiffres à la capacité actuelle de production qui est de l'ordre de 13.000 tonnes. Il ne faut donc pas perdre de temps pour sensiblement augmenter cette capacité une fois la guerre finie de manière à atteindre en quelques étapes les chiffres totaux indiqués plus haut.

Autour de l'industrie mère de l'acide sulfurique viendront graviter diverses fabrications de produits dérivés dont les principaux seraient d'une part l'acide chlorhydrique, l'acide borique et divers autres acides minéraux et organiques, et d'autre part les sulfates, sulfite et bisulfite de soude, et les sulfates de magnésie, d'alumine, de cuivre et de fer. Les importations annuelles de ces produits atteignaient avant guerre 30.000 à 40.000 L.E.

Depuis le début de la guerre la capacité de production de l'acide chlorhydrique a été sensiblement augmentée. Elle est de l'ordre de 1.000 tonnes par an et couvre entièrement les besoins actuels du pays. Après guerre l'on disposera même d'une marge pour l'exportation.

La production d'acide borique et de borate de soude a aussi commencé sur une échelle semi-industrielle, en partant d'un minerai de borate de calcium importé de Turquie. Elle suffira pour couvrir les besoins du pays (30-40 tonnes pour l'acide borique et 200 tonnes pour le borax).

Des essais sont en cours pour la production d'acide citrique et d'acide tartrique en employant des citrate et des tartrates de calcium fabriqués en partant de citrons et de lie de vin respectivement. Les prix de revient sont tels, qu'il faudrait plutôt envisager la production d'acide citrique ou d'acide lactique qui ont pratiquement les mêmes domaines d'emploi, par fermentation des mélasses en suivant des procédés semblables à ceux mis au point en Palestine ces derniers temps. La consommation de ces acides est toutefois relativement faible et est de l'ordre de 70 tonnes par an.

Depuis le début de cette guerre l'on a même procédé à la fabrication de sulfate de fer et de cuivre en quantités suffisantes et ces industries se maintiendront facilement après guerre. (Les importations avant guerre étaient de l'ordre de 150-200 tonnes pour le premier et de 70-80 tonnes pour le second). L'on a réussi aussi la fabrication de sulfate de soude industriel et pharmaceutique cristallisé et anhydre. Ces produits sont principalement employés en pharmacie (150-200 tonnes), en tannerie et dans l'industrie du verre.

La fabrication du sulfate d'alumine et du sulfate de magnésie a été entreprise depuis une année en partant des minerais extraits de la région de Kharga. Ces minerais contiennent toutefois certaines impuretés qui demandent pour être éliminées des traitements spéciaux assez onéreux. A l'avenir il sera plus avantageux de les fabriquer par les procédés classiques en attaquant à l'acide sulfurique des minerais purs que l'on pourrait importer tels que la bauxite et la magnésite.

Les industries de la soude sont relativement plus âgées que celles de l'acide sulfurique en Egypte. L'extraction des natrons naturels des gisements du Wady Natroun pour les besoins industriels date depuis très longtemps et il y a plus d'un demi-siècle que l'on procède

à la production régulière de soude caustique dans une usine érigée au Wady même. Depuis deux autres petites installations de fabrication de soude caustique ont été construites l'une à Kafr el Zayat en complément à une savonnerie, et l'autre à Hoch Issa auprès des lacs natronifères de la région. A part la soude caustique, l'on a régulièrement produit en partant des natrons égyptiens, le carbonate de soude en cristaux ; il faut relever toutefois que la production locale de ce produit a été en majeure partie basée sur l'emploi de carbonate anhydre importé, plus facilement cristallisable que les natrons égyptiens.

La production de soude caustique du pays avant guerre était de l'ordre de 3.000 à 4.000 tonnes par an et l'on importait de l'étranger une quantité équivalente. Depuis la guerre la production locale a été portée de 4.000 à 6.000 tonnes environ mais elle est encore loin de suffire aux besoins du pays qui la consomme principalement dans son industrie savonnaire et huilière, pour le raffinage des pétroles et dans l'industrie textile.

Les perspectives de développement de ces industries dans le proche futur sont très grandes et la consommation de soude de l'Egypte dépassera certainement ses niveaux d'avant guerre. La soude caustique n'est d'ailleurs pas la seule forme sous laquelle les composés du sodium sont consommés en Egypte. L'on a importé en 1937-38, environ 1.300 tonnes par an de carbonate de soude employé principalement dans l'industrie du verre et les industries textiles, 500 tonnes de bicarbonate de soude pour les besoins pharmaceutiques principalement et 2.500 à 3.000 tonnes de silicate de soude utilisé en savonnerie.

Il est facile de fabriquer en Egypte tous ces produits. Depuis deux années l'on a mis sur pied la fabrication du silicate de soude en attendant à la soude caustique certaines cendres végétales. La production annuelle est de l'ordre de 1.000 tonnes de silicate de soude liquide soit près du quart des besoins normaux du pays.

Les matières premières desquelles l'industrie moderne produit les divers composés sodiques sont le sel marin, le sulfate de soude et le carbonate de soude naturel (natron). L'Egypte les possède toutes en quantités très grandes, surtout en ce qui concerne les deux premiers produits. Il ne sera donc pas difficile dès que les circonstances seront devenues normales et qu'il sera possible d'importer l'équipement et les machines nécessaires, d'étendre la capacité de production des usines

de soude caustique et d'entreprendre dans de nouvelles installations de fabrication de carbonate et de bicarbonate de soude et de silicate de soude. A ce point de vue l'électrification du barrage d'Assouan rendrait possible la production électrolytique de la soude dans des conditions très avantageuses de prix de revient. La production de soude par ce procédé permettrait en particulier d'obtenir comme sous-produits l'hydrogène, le chlore et surtout le chlorure de chaux employé pour le blanchiment principalement dans l'industrie textile, et dont l'Egypte a importé avant 1939, environ 1200-1500 tonnes par an. D'ailleurs, indépendamment du Barrage d'Assouan, il serait possible de baser la fabrication électrolytique de la soude sur l'emploi d'énergie électrique d'origine thermique. Quoiqu'elle soit bien plus chère que l'énergie hydraulique d'Assouan la valeur des divers produits obtenus est telle que le procédé reste quand même économique.

L'industrie de l'acide nitrique est parmi les industries chimiques de base celle qui reste à créer de toutes pièces. Depuis le début de la guerre l'on en a fabriqué de petites quantités en attaquant le nitrate de soude par l'acide sulfurique. Mais ce procédé désuet et onéreux n'est viable que pendant la guerre. Les matières premières que l'industrie moderne emploie pour la fabrication de l'acide nitrique sont l'eau et l'azote de l'air. Il n'y a donc à ce point de vue aucune raison pour que cette industrie ne puisse pas être développée en Egypte.

L'eau constitue la source d'hydrogène qui sert à la fixation de l'azote de l'air sous forme d'ammoniaque. L'hydrogène peut en être extrait par des procédés électrochimiques mais il faut pour qu'ils soient économiques il faut que l'énergie électrique soit disponible à des prix très bas et seule l'électrification du barrage d'Assouan pourrait rendre leur emploi possible. Mais l'hydrogène peut aussi être extrait de l'eau, et à un prix raisonnable par réduction chimique au moyen du coke. Il n'y a donc aucune raison d'attendre la réalisation du barrage d'Assouan pour créer en Egypte une industrie de l'acide nitrique nécessaire à la fabrication des engrais azotés que le pays consomme en si grandes quantités. D'ailleurs l'énergie disponible à ce barrage ne suffira jamais à toute la quantité d'engrais dont l'Egypte a besoin, et il faut envisager au plus tôt leur production par les procédés basés sur l'emploi du charbon. Relevons que d'après des brevets récents il serait même possible de produire l'hydrogène en utilisant les combustibles liquides.

L'emploi du coke pour la fabrication de l'hydrogène permettrait d'ailleurs d'installer en Egypte une intéressante et importante industrie de distillation de la houille par la production locale du coke même. L'on disposerait ainsi d'une quantité de sous-produits servant de base à de nombreuses fabrications synthétiques dont les plus importantes sont celles des matières plastiques et du caoutchouc. Les installations de distillation de la houille à prévoir seraient assez importantes. Si l'on ne prévoyait que la production de la moitié de la quantité d'engrais azotés consommés en Egypte avant guerre, soit environ 300.000 tonnes au moyen du coke il faudrait produire environ 150.000 à 200.000 tonnes de coke par an. Ce chiffre devrait d'ailleurs être doublé si l'on songe aux besoins éventuels d'une industrie de production de fer en partant des minerais d'Assouan.

La production de l'hydrogène n'est que la première étape de la fabrication de l'acide nitrique. Grâce à ce gaz l'on fixe dans des appareils de catalyse spéciaux, l'azote de l'air sous forme d'ammoniaque qui est ensuite transformé en acide nitrique par oxydation. La presque totalité de l'acide nitrique produit en Egypte ira naturellement à la fabrication des engrais. La possibilité d'obtenir cet acide en grande quantité et à des prix raisonnables permettrait toutefois d'envisager aussi, quoique sur une échelle moins grande, de produire localement des colorants synthétiques très employés en teinturerie et des explosifs.

18.—*Les engrais chimiques.*

L'Egypte pays agricole est un grand consommateur d'engrais chimiques. Leur emploi sur une grande échelle est assez récent, mais il s'est rapidement développé au cours des vingt dernières années, et l'on peut dire qu'il continuera à progressivement s'accroître à l'avenir.

Les deux corps principaux qu'il faut apporter à la terre égyptienne pour en améliorer le rendement sont l'azote et le phosphore. C'est pourquoi l'on consomme principalement les engrais azotés divers et les superphosphates. La moyenne des importations annuelles de ces produits de 1935 à 1939 était respectivement de l'ordre de 450.000 à 500.000 tonnes et de 70.000 à 80.000 tonnes.

Si l'emploi de ces engrais est généralisé à toutes les terres égyptiennes et à toutes les cultures auxquelles ils peuvent être utiles, aux taux qu'il est rationnel d'employer, l'Egypte consommera facilement le double des quantités indiquées ci-dessus, soit environ 1.000.000 de

tonnes d'engrais azotés et 150.000 tonnes de superphosphates. Ces chiffres suffisent à nous montrer combien sont vastes les possibilités de la fabrication des engrais chimiques en Egypte, et combien est le préjudice que l'on a fait subir à l'économie nationale en retardant tellement la création.

Les engrais azotés, comme nous l'avons exposé, seront fabriqués en partant de l'acide nitrique, de préférence sous forme de nitrates synthétiques dont les plus couramment employés en Egypte sont le nitrate de calcium et le nitrochalk. Ces deux produits nécessitent l'utilisation de la pierre calcaire comme seconde matière première. La production de nitrate de soude synthétique ne serait pas avantageuse car elle amènerait au sol égyptien avec l'azote du sodium moins utile que le calcium et même préjudiciable si on le laisse s'accumuler.

Les engrais phosphatés, déjà fabriqués en petite quantité depuis 1907, comme nous l'avons déjà signalé plus haut, sont produits en attaquant par l'acide sulfurique les phosphates naturels de calcium que l'on trouve en Egypte. Jusqu'aujourd'hui l'on a fabriqué les phosphates courants à teneur normale en phosphore soluble. Il pourrait être intéressant d'envisager la production de superphosphates plus riches en poussant plus loin l'attaque de l'acide sulfurique. L'on pourrait aussi quoique sur une échelle assez réduite étant donné les besoins encore restreints de l'Egypte, prévoir la production d'acide phosphorique et de divers sels phosphatés usuels.

19.—*Les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre.*

Certaines des industries des matériaux de construction et de la céramique sont établies en Egypte depuis assez longtemps car elles s'adressent à un marché local important et emploient des matières premières que l'on trouve facilement et qui ne nécessitent que des traitements assez simplés. A ces industries se rattachent la production du plâtre, de la chaux, de la poterie et du grès ordinaire et émaillé.

L'industrie du ciment qui comprend deux grandes usines en marche aujourd'hui, très modernes et très bien équipées, n'a atteint son développement qu'au cours des dix dernières années. Travaillant à plein rendement, les usines existantes pourraient produire 600.000 tonnes par an environ, et couvrent amplement les besoins présents

du pays. Elles disposeraient même d'intéressantes marges pour l'exportation. La pénurie relative de ciment dont on souffre depuis le début de cette guerre, n'est pas tellement due aux besoins importants de l'Armée Britannique venus s'ajouter à ceux du pays, mais à l'impossibilité où se trouvent les usines de ciment de travailler au maximum de leur capacité par manque de mazout que l'on n'arrive pas à leur transporter en quantités suffisantes.

L'industrie de la céramique égyptienne comprend deux ou trois usines modernes et relativement bien équipées et un grand nombre de petites fabriques primitives et ne possédant pas toujours les installations adéquates. La production locale surtout en ce qui concerne le grès, la porcelaine et les réfractaires, est inférieure aux besoins du pays, et n'a pas encore atteint la qualité de certains produits étrangers. De grands progrès ont été réalisés depuis le début de cette guerre, et il est très possible, à la lumière des résultats acquis, que cette industrie se développe de façon à suffire à toute la consommation du pays pour les produits courants au moins. En ce qui concerne la qualité il serait facile de l'améliorer en modernisant les installations utilisées là où c'est nécessaire, et en employant dans la composition des objets fabriqués certaines matières premières que l'on ne peut trouver dans un état assez pur en Egypte et que l'on devra importer de l'étranger mais dont on n'aura besoin que de quantités relativement petites. Le Palestine dans ce domaine a réalisé depuis le début de la guerre de très intéressants progrès, réussissant à employer avec succès des matières premières palestiniennes complétées par certaines autres importées de Transjordanie, de Syrie ou de Turquie.

L'industrie égyptienne du verre jusqu'à quelques dix ans avant la guerre, restreignait son activité à la refonte des déchets. L'usine construite au Caire pour la fabrication du verre en partant de ses matières premières est assez jeune et ne fabrique que des objets usuels. Sa capacité reste inférieure aux besoins du pays et les perspectives de développement de l'industrie du verre en Egypte sont très intéressantes et en particulier en ce qui concerne la production des verres en plaques dont l'Egypte importait avant guerre près de 5.000 tonnes par an. Dans ce domaine aussi la Palestine nous a précédé et possède une usine moderne pour verre à vitres qui travaille depuis près d'une année.

La presque totalité des matières premières nécessaires à la fabrication du verre se trouve en Egypte ou peut y être fabriqué. Les sables

égyptiens ne sont toutefois pas assez purs et les meilleurs doivent être encore très soigneusement lavés avant de pouvoir être employés. Avant guerre l'on trouvait avantage à importer de France et de Belgique des sables de première qualité. ⁽¹⁴⁾

20.—*Les industries de la cellulose.*

Les industries de la cellulose n'ont pas encore atteint en Egypte le développement qui correspond aux besoins de son marché intérieur.

Les principales matières premières dont on extrait la cellulose sont à l'heure actuelle le bois, les déchets de coton, divers déchets végétaux et les chiffons. Le bois est employé dans la fabrication de pâtes de seconde qualité utilisées d'une part pour les papiers grossiers et certains cartons et d'autre part dans l'industrie de la soie artificielle. L'Egypte ne possède pas de bois, quoique une politique rationnelle de plantations de forêts dans certaines régions pourrait changer l'état de choses actuel en un temps assez court. En tous cas elle pourrait remplacer cette matière première par les divers déchets végétaux que son agriculture produit chaque année en quantités considérables et qui sont aujourd'hui pour la plupart brûlés ou inutilisés. Citons à titre d'exemple la bagasse de canne à sucre, la paille de riz, les tiges de cotonnier pour ne nommer que les produits les plus importants. Il est vrai que pour certains de ces produits il est nécessaire d'employer des procédés chimiques spécialement adaptés pour permettre d'en extraire la cellulose, mais ceci ne représente pas une difficulté insurmontable pour la technique chimique moderne.

En ce qui concerne les autres matières premières telles que les déchets de coton et les chiffons employés pour la fabrication de pâtes de qualité, l'Egypte est relativement très bien pourvue. Notons à ce point de vue que les importations de chiffons égyptiens au cours des années qui ont précédé la guerre ont varié entre 10.000 et 20.000 tonnes environ valant de 50.000 à 100.000 L.E. Il est absolument injustifié de continuer à exporter une telle matière première après guerre et il ne faudra plus perdre de temps pour doter l'Egypte des installations industrielles qui lui permettront de la traiter.

(14) Il est intéressant de noter à ce point de vue que les frais de transport de ces matières d'Anvers à Alexandrie était sensiblement inférieur aux frais de transport par chemin de fer d'Alexandrie à Choubra où se trouve l'Usine.

Les deux industries majeures qui emploient la cellulose à l'heure actuelle sont celles des papiers et celle de la soie artificielle.

En ce qui concerne le papier seule une usine importante existait avant guerre à Alexandrie qui ne fabriquait que du carton en partant principalement de déchets de papier retraités. Une nouvelle usine a été construite pour la production de carton et de papiers gros en partant de paille de riz. Jusqu'à présent elle n'a jamais été en marche régulière.

En tous les cas les capacités de ces deux usines ne suffisent pas pour couvrir les besoins du pays, surtout pour les papiers légers qu'elles ne produisent pas.

Les importations d'avant guerre pour les principales qualités de papier ont été les suivantes :

Cartons		9.000 à 12.000 t. environ
Papiers et cartons d'emballage	...15.000 à 16.000 t.	„
Papier journal		10.000 à 12.000 t. „
Papiers légers divers		15.000 à 20.000 t. „

Comme on le voit le marché local réserve à une industrie de papier journal et de papiers légers d'emballage et autres les perspectives les plus intéressantes. Les matières chimiques de traitement pourraient toutes être produites localement et la pâte pourrait facilement être fabriquée avec des matières locales, comme nous l'avons indiqué.

La consommation de tissus en soie artificielle en Egypte est relativement importante quoique sensiblement inférieure à celle des tissus de coton. Au cours des dernières années elle a été de l'ordre de 2.000 tonnes par an, dont la majeure partie importée sous forme de filés était tissée en Egypte même. Cette quantité est suffisante pour permettre à une fabrique égyptienne de soie artificielle de travailler sur des bases saines et avantageuses du point de vue économique. Il n'est pas nécessaire de différer la création d'une telle industrie jusqu'à ce que l'on produise en Egypte même la pâte de cellulose. Il est aujourd'hui possible de se la procurer sur les marchés mondiaux à des prix intéressants. Les principales matières chimiques employées dans les procédés de fabrication de la soie artificielle sont l'acide sulfurique, la soude caustique et le sulfure de carbone si l'on compte produire la soie visqueuse ; les deux premiers sont produits en Egypte et le troisième peut y être fabriqué. Si l'on pense fabriquer la soie à l'acétate, l'on aurait surtout

besoin d'acide acétique, facile à régénérer en partie et que l'on peut fabriquer en Egypte en partant de l'alcool soit par fermentation soit par des procédés synthétiques.

21.—*Les industries des matières grasses.*

Les usines de trituration de la graine de coton pour l'extraction de l'huile sont parmi les plus anciennes établies en Egypte. Les installations les plus importantes se trouvent à Alexandrie et à Kafr el Zayat. D'autres se trouvent en Basse-Egypte et au Caire, tandis que la Haute-Egypte ne possède que deux huileries.

La plupart de ces usines sont équipées pour la trituration exclusive de la graine de coton, ou d'autres graines peu oléagineuses. Quelques unes seulement possèdent les installations nécessaires au traitement de graines très oléagineuses telles que le coprah, l'arachide ou le sésame.

Les installations de trituration de la graine de coton sont surabondantes et permettraient de travailler toute la graine produite en Egypte. Avant guerre toutefois l'on n'a en moyenne travaillé que 2 à 2,5 millions d'ardebis produisant 40.000 à 50.000 tonnes d'huile de coton environ. De cette quantité totale 25.000 à 30.000 tonnes étaient utilisées pour l'alimentation, 10.000 tonnes environ étaient employées en savonnerie, et 5.000 à 10.000 tonnes étaient exportées.

Depuis le début de cette guerre, les importations d'huiles et de graines étrangères qui venaient compléter les besoins alimentaires de l'Egypte en matières grasses ont été très appréciablement réduites et dernièrement presque entièrement arrêtées. Simultanément, aux besoins du pays venaient s'ajouter ceux des troupes stationnées en Egypte. C'est pourquoi la production des huileries a augmenté dans des proportions considérables atteignant au cours des deux dernières années 80.000 à 90.000 tonnes correspondant à la trituration de 4 à 4,5 millions d'ardebis. Sur cette quantité totale l'on peut évaluer que 20.000 tonnes environ ont été prises par l'Armée Britannique, 30.000 à 35.000 tonnes ont été consommées pour l'alimentation et 30.000 à 35.000 tonnes ont été transformées en graisses ou en savons ⁽¹⁵⁾. A ces

(15) Au cours de l'exercice 1943-1944 il sera très difficile aux huileries de couvrir les besoins du pays par manque de graines dû à l'épuisement progressif des stocks et à la réduction de l'acréage cotonnier. L'on envisage l'importation de graine de coton du Soudan. Il faudrait aussi sérieusement considérer de planter en Egypte des graines oléagineuses à fort rendement d'huile par feddan, telles que l'arachide.

quantités d'huile de coton sont venus s'ajouter quelques milliers de tonnes d'huiles diverses telles que les huiles de lin, d'arachides, de sésame, de coco et de ricin extraites de graines locales ou de stocks existants de graines importées.

Après guerre il faut s'attendre à voir la consommation et la production d'huile de coton en Egypte revenir à des niveaux plus normaux et nos usines auront de nouveau à partiellement chômer à moins que l'on n'envisage de moderniser leur équipement très vieux en général, et de l'adapter à la trituration des diverses graines oléagineuses dont a besoin l'économie égyptienne ⁽¹⁶⁾.

En effet l'industrie des savons est le principal consommateur des matières grasses industrielles en Egypte. Au cours des années précédant la guerre elle s'est progressivement développée et a occupé dans l'approvisionnement du marché local une place prépondérante, entraînant une sensible réduction des importations de savons étrangers, qui n'étaient plus constituées dernièrement que par des savons de qualité ou spéciaux. Au cours des années précédant cette guerre ces importations n'ont été que de l'ordre de 3.000 à 4.000 tonnes alors que la consommation totale du pays peut être évaluée de 50.000 à 60.000 tonnes annuellement.

Pour des raisons d'ordre technique il n'est pas possible de dépasser certaines proportions pour l'emploi de l'huile de coton dans la composition des savons. C'est pourquoi sur les 30.000 à 35.000 tonnes de matières grasses dont a besoin l'industrie égyptienne des savons, l'on ne consomme en moyenne que 10.000 tonnes d'huile de coton. Pour compléter ses besoins l'Egypte a importé avant guerre 3.000 à 6.000 tonnes de graines oléagineuses diverses destinées à être pressées dans le pays et constituées principalement par du coprah, alors que les importations directes d'huiles et de graisses industrielles étaient de l'ordre de 15.000 à 20.000 tonnes par an (comprenant principalement de l'huile de coco). A ces quantités sont venues s'ajouter 3.000 à 4.000 tonnes d'huiles diverses destinées à l'alimentation.

⁽¹⁶⁾ L'on a réussi au cours de l'année dernière à traiter dans des presses ouvertes de l'arachide et du sésame en sacrifiant les rendements obtenus dans une certaine mesure. Si ceci est justifié en période de guerre à cause des prix avantageux qui prévalent aujourd'hui et du fait de la pénurie d'huile en général, il n'est plus possible de l'envisager en temps normal où les rendements doivent être les plus élevés que la technique moderne permet d'obtenir si l'on veut que les conditions de production soient économiques.

Ces chiffres indiquent combien il serait intéressant de produire en Egypte même la totalité des huiles et graisses qui lui sont nécessaires. La voie normale de l'industrie huilière sera donc après guerre, de ne pas perdre de temps pour renouveler et moderniser ses installations en s'équipant de manière à pouvoir triturer toutes les graines et matières oléagineuses dont les huiles sont consommées dans le pays pour l'alimentation ou l'industrie. Soulignons dans ce même ordre d'idées qu'il ne serait pas rationnel d'envisager la trituration en Egypte du maximum possible de graines de coton, dans le but d'exporter l'huile produite. Les seuls pays qui pourraient en absorber une partie seraient ceux du Proche Orient non encore équipés pour produire la totalité de l'huile qu'ils consomment. Mais les marchés principaux des grands pays qui comme l'Angleterre consomment d'appréciables quantités d'huile de coton ne pourraient nous être ouverts car ils sont alimentés par leur propre industrie huilière. Tâcher de suivre une telle politique aurait pour effet de détourner ces pays vers d'autres marchés de la graine de coton que le nôtre plutôt que d'assurer de nouveaux débouchés à notre industrie huilière.

Depuis le début de cette guerre, la pression des conditions économiques favorables a amené le développement et l'extension de diverses industries de transformation des matières grasses dont les principales sont les suivantes :

1.—L'hydrogénation des huiles.—Normalement l'Egypte a importé de 3.000 à 3.500 tonnes de graisses hydrogénées dont environ 1500 tonnes pour son alimentation et 1.200 à 1.700 tonnes pour les besoins de ses industries. Depuis 1938 deux usines ont entrepris à Alexandrie l'hydrogénation de l'huile de coton. La production de graisses de coton a été en augmentant sans cesse atteignant en 1943 un rythme de près de 9.000 à 10.000 tonnes par an, ces graisses étant de plus en plus employées en remplacement d'huiles concrètes ou de graisses importées au paravant de l'étranger. Après guerre il faut s'attendre à ce que la consommation de ces graisses revienne à des niveaux plus normaux, principalement conditionnés à une époque donnée par l'équilibre des prix des différentes huiles et graisses sur les marchés mondiaux. Notre industrie de l'hydrogénation des huiles sera l'une de celles qui se sentiront le plus de ces fluctuations de prix, et la politique rationnelle qu'elle aura à suivre sera de renoncer à l'hydrogénation exclusive des huiles de coton pour traiter plutôt celles dont les prix sur les marchés mondiaux sont les plus avantageux.

2.—La déglycérination des huiles.—Ce n'est qu'en 1937 que l'on a commencé en Egypte à traiter d'une façon régulière les huiles pour les déglycériner avant de les employer en savonnerie. La production moyenne était de l'ordre de 100 tonnes de glycérine de saponification et 1.200 tonnes d'acides gras par an. La glycérine de saponification produite était presque totalement transformée en glycérine pharmaceutique dont l'Egypte absorbe de 100 à 120 tonnes par an. Depuis la guerre la capacité des installations de déglycérination a été très fortement augmentée et leur production a atteint un rythme de 600 à 700 tonnes de glycérine de saponification et 8.000 à 9.000 tonnes d'acides gras. Ces derniers sont presque entièrement utilisés dans la fabrication des savons. Les savonneries d'Egypte se sont ainsi graduellement adaptées à la technique d'emploi des acides gras et ont appris à en apprécier les avantages. Il faut donc s'attendre à ce que leur consommation aille progressivement en s'accroissant, et les niveaux de production obtenus à cause des conditions de guerre pourront à l'avenir être maintenus sinon augmentés.

En dehors de l'industrie des savons les acides gras sont employés en petite quantité pour la fabrication de produits divers d'importance minime, comme par exemple certains types de graisses lubrifiantes. L'on en utilise une plus grande quantité sous forme d'acide stéarique qui après distillation, sert de matière première principale depuis la guerre à diverses industries (bougies, cirages, cosmétiques, etc.).

La glycérine produite dépasse très appréciablement les besoins du pays. Les surplus sont aujourd'hui exportés. Après guerre, si l'on crée en Egypte une industrie d'explosifs elle pourra absorber la totalité de ces surplus.

Certaines savonneries ont depuis le début de la guerre trouvé intérêt à récupérer la glycérine de leurs lessives et dans deux d'entre elles l'on a installé même des appareils de distillation permettant de produire de la glycérine pharmaceutique. Il serait intéressant d'amener toutes les grandes savonneries à adopter ces installations de récupération au grand bénéfice de l'économie égyptienne.

3.—La distillation des acides gras.—L'Egypte possédait au début de cette guerre, deux installations de distillation des acides gras, dont une très moderne et travaillant suivant les procédés les plus récents. C'est la seule qui a continué à produire régulièrement des acides gras distillés. Alors qu'auparavant l'on y distillait surtout des acides

gras noirs ou communs, depuis deux ans l'on y travaille exclusivement de l'acide stéarique permettant d'assurer à l'Égypte une matière première essentielle à diverses petites industries. La production moyenne d'acide stéarique a été ainsi maintenue à environ 600 à 700 tonnes par an.

4.—La fabrication des bougies, cirages et encaustiques.—Avant guerre il existait en Égypte diverses installations pour la fabrication sur une petite échelle de bougies, cirages et encaustiques utilisant principalement des matières premières importées (paraffine et cires exotiques à haut point de fusion). Depuis les restrictions d'importations ont amené ces fabriques à s'étendre et d'autres à se créer, et avant la fin des hostilités il faut s'attendre à ce que les installations existantes en Égypte soient amplement suffisantes pour couvrir les besoins de son marché. Aujourd'hui ces industries emploient surtout de l'acide stéarique de coton et de la cire d'abeilles. Après guerre elles auront à retourner aux matières premières importées tant pour améliorer la qualité de leurs produits que pour en abaisser le prix.

5.—La production de peinture, vernis et encres.—Les conditions de guerre de l'économie égyptienne ont donné de fortes impulsions à diverses petites industries qui se sont créées pour combler les lacunes que les restrictions des importations créaient dans l'approvisionnement du marché intérieur. Dans le domaine des peintures, vernis et encres, si l'on excepte les peintures ordinaires à base d'huile de lin, l'on est resté très en retard et l'on est encore aux premiers tâtonnements. La Palestine n'a pas manqué elle de faire de grands progrès dans ces domaines, profitant de l'avance que lui donne le fait d'avoir eu la prévoyance de s'être déjà équipée en partie avant la guerre.

Possédant ainsi la plupart des machines et appareils nécessaires il lui a été facile d'étendre ses industries en en construisant de semblables dans ses ateliers. Ces fabrications nécessitent principalement à part l'huile de lin facile à produire localement, la colophane qu'il faut importer et la cellulose que l'on peut récupérer de vieux films comme on le fait en Palestine. Les quantités de colophane nécessaires ne sont pas énormes et il semble bien qu'il en reste encore des stocks appréciables en Égypte. Il serait donc très intéressant de se hâter à pousser le développement de la production locale de peinture, vernis, laques et encres, qui disposerait immédiatement de débouchés très intéressants et qui pourrait se maintenir après guerre dans des conditions très avantageuses.

6.—La production d'huiles sulfonées.—Dans ce domaine aussi les circonstances de la guerre ont aidé au développement de petites industries qui ont tâché de produire diverses huiles sulfonées principalement employées dans l'industrie textile et dont la plus importante est le rouge turc, fabriquée à base d'huile de ricin. Ces industries sont en principe viables malgré que leur marché reste très restreint en volume.

22.—*Les industries du pétrole.*

Les produits du pétrole occupent une place de plus en plus importante dans l'industrie chimique moderne où ils servent de matière première de départ à plusieurs procédés de fabrication synthétiques. Ainsi donc l'exploitation des ressources pétrolières importantes des gisements de Ras Garib, dont nous avons déjà parlé, nous permet d'escompter non seulement une extension appréciable de la capacité des installations de raffinage produisant la gamme normale des produits du pétrole (combustible, asphalte, lubrifiants, etc.) mais aussi peut-être la création de certaines de ces nouvelles industries synthétiques qui pourraient trouver en Egypte un terrain favorable d'éclosion.

23.—*Les industries pharmaceutiques.*

La chimie occupe une place de plus en plus importante dans la préparation des produits pharmaceutiques, dont les importations annuelles de l'Egypte sont de l'ordre de 400.000 à 500.000 L.E.

Du point de vue de leur procédé de fabrication ces produits peuvent se classer en trois catégories principales :

1. Les produits minéraux ou organiques servant de matières premières de base aux préparations pharmaceutiques.
2. Les préparations pharmaceutiques destinées à être directement consommées.
3. Les serums et extraits glandulaires.

Pour les premiers produits la chimie pharmaceutique moderne emploie de plus en plus des procédés synthétiques couverts par des brevets. La fabrication de ces produits demande des spécialistes éprouvés et expérimentés bien au courant des méthodes de fabrication

à utiliser et accoutumés à travailler avec le degré d'exactitude et de précision exigé dans l'industrie des produits pharmaceutiques. Il est de même pour la fabrication très délicate des extraits glandulaires. C'est pourquoi, malgré les circonstances très favorables de cette guerre, l'Egypte n'a pu suivre la même voie que la Palestine qui, grâce aux spécialistes qu'elle possède, a créé diverses industries pharmaceutiques dont les produits sont venus heureusement assurer l'approvisionnement des pays du Proche-Orient dans un domaine des plus essentiels. La réussite dans cette voie de l'industrie Palestinienne est une preuve tangible de l'apport précieux de ses laboratoires de recherches qui dans de nombreux cas ont dû retrouver par leurs propres moyens des formules de préparations secrètes couvertes par des brevets allemands.

En Egypte l'on a dû se cantonner dans la préparation de produits courants dont les techniques de fabrications sont simples et connues depuis très longtemps tels que la glycérine pharmaceutique, les sulfates de soude et de magnésie, l'acide borique et le borax, etc.

Pour les préparations pharmaceutiques le développement de la production égyptienne depuis le début de la guerre a été des plus intéressants et l'on a vu apparaître sur le marché local de nombreuses préparations remplaçant des spécialités importées de l'étranger. Cette branche de l'industrie pharmaceutique peut compter sur un avenir très brillant, malgré qu'elle soit basée sur des matières premières qu'il faut importer de l'étranger, surtout si elle s'efforce d'atteindre et de maintenir dans ses méthodes de fabrication le degré élevé de propreté et de soin dans son travail et de contrôle minutieux et constant de la qualité des ingrédients utilisés et des produits préparés, qui lui fera acquérir la confiance du public et détruira progressivement le préjugé favorable aux spécialités de marque, importées de l'étranger.

Les progrès de notre industrie pharmaceutique dans cette voie ont mis en particulier en évidence la pénurie qu'il y a en Egypte d'extraits pharmaceutiques végétaux. L'on peut en effet planter en Egypte la plupart des plantes médicinales et il ne faudrait plus tarder à prendre des mesures effectives dans ce sens.

Dans le domaine des serums et des vaccins, les laboratoires du Ministère de l'Hygiène Publique ont depuis très longtemps été dotés de l'équipement adéquat pour pouvoir préparer des produits de première qualité qui ont toujours donné entière satisfaction.

24.—*Les industries chimiques diverses.*

Nous avons considéré dans les pages qui précèdent les secteurs les plus importants de l'industrie chimique dont le développement en Egypte présente l'intérêt le plus grand pour l'économie nationale.

Il existe encore d'autres domaines d'extension possible de l'industrie chimique en Egypte moins larges d'envergure et qu'il n'est pas possible d'examiner ici dans leur détail. Nous nous suffirons d'examiner rapidement les principaux d'entre eux.

L'Egypte consomme annuellement des quantités appréciables d'amidon et de glucose qu'il serait très facile de produire dans des conditions avantageuses en partant du maïs ou du riz. Les importations en 1937-38 ont été de l'ordre de 3.000 à 3.500 tonnes par an pour l'amidon et 2.500 tonnes environ pour le glucose. Depuis le début de la guerre plusieurs petites usines ont essayé d'en fabriquer. Au début l'on n'a réussi à produire que de l'amidon et en partant de la farine de blé. Depuis l'on est parvenu à traiter le maïs au moins dans une usine relativement importante. Jusqu'à présent l'on n'a pu obtenir qu'un glucose coloré de deuxième qualité. Il faut espérer qu'on parviendra bientôt à le purifier.

Les installations utilisées ont dû être constituées par des machines et des appareils soit de seconde main, soit construits dans des ateliers locaux. Dans beaucoup de cas l'on n'a pu suivre dans les procédés de fabrication les progrès les plus récents de la technique moderne par manque d'appareils adéquats. C'est pourquoi les usines d'amidon et de glucose déjà construites gagneront beaucoup après guerre à mettre au point leur équipement et à le compléter pour être en mesure de maintenir leurs productions en portant leur qualité au niveau de celle des produits importés de l'étranger.

Diverses industries sont basées sur l'emploi de restes animaux, graisses, os, peaux, etc. Les principales en Egypte sont celles produisant les colles, et le noir animal, qui ont sensiblement augmenté leur capacité depuis le début de cette guerre.

L'Egypte est un pays qui consomme de grandes quantités de fongicides et d'insecticides annuellement. Auparavant on les importait de l'étranger. Il est facile de les fabriquer en Egypte en utilisant presque entièrement des matières premières locales. Dans cet ordre

d'idées relevons que l'acide fluosilicique est un sous-produit de l'industrie des superphosphates. On l'a utilisé pour produire les fluosilicates de soude, de calcium et de barium employés dans la fabrication des insecticides. Le chlorure de barium nécessaire est obtenu par la réduction du sulfate de barium, en sulfure dans un four rotatif, et par l'attaque subséquente du sulfure par de l'acide chlorhydrique.

Avant guerre il existait en Egypte deux usines de fabrication d'objets et produits divers en caoutchouc en partant de caoutchouc brut importé. A la suite des difficultés d'importation des pneus depuis le début des hostilités, l'on a mis en service trois installations de remise en état de pneus, dont la plus importante par sa capacité de production est exploitée par les Autorités Britanniques. Il serait intéressant de laisser en service ces installations après guerre. L'on n'a pas encore entrepris en Egypte la récupération du caoutchouc des pneus hors d'état et d'autres objets usagés le contenant. Ceci représente une opération industrielle intéressante du point de vue économique car dans toutes les industries du caoutchouc l'on a trouvé utilité et avantage à employer du caoutchouc récupéré dans des proportions plus ou moins grandes dépendant des objets fabriqués.

Les industries mécaniques du pays consomment normalement des quantités appréciables d'oxygène et d'acétylène. L'oxygène a été depuis très longtemps fabriqué en quantités suffisantes dans deux usines installées au Caire et à Alexandrie. Depuis la guerre sa consommation ayant beaucoup augmenté les Autorités Militaires ont mis en service de nouvelles installations mobiles et permanentes.

En ce qui concerne l'acétylène il est comprimé en bouteilles en Egypte mais il est produit en partant du carbure de calcium importé (700 à 800 tonnes par an). La fabrication du carbure de calcium nécessite des fours électriques spéciaux. Les prix élevés de l'énergie électrique en Egypte n'ont pas permis d'en envisager la production locale en Egypte. Mais depuis les prix du carbure ayant beaucoup augmenté l'aspect économique du problème a changé et il a été possible de mettre en marche un four à arc construit dans le pays et qui peut produire environ 300 tonnes par an. Les matières premières principales sont la pierre calcaire et le charbon de bois. Cette industrie n'est toutefois pas viable après la guerre à moins qu'elle ne puisse disposer d'énergie électrique à des prix très bas comparables à ceux auxquels l'on pourrait produire l'énergie électrique disponible à Assouan.

Un domaine dans lequel la production locale a fait de grands bonds au cours des dernières années est celui de la mouture des pigments minéraux dont les importations ont été très appréciablement réduites depuis la guerre. La plupart d'entre eux tels que les composés de fer, de chrome, de manganèse, de plomb, de barium, sont produits en partant de roches et de minerais égyptiens. D'autres tels que les oxydes de zinc et de plomb sont produits par la calcination des déchets de zinc ou de plomb.

L'industrie des allumettes en Egypte s'est sainement développée avant la guerre et les trois usines existantes pourraient, si elles travaillaient à plein rendement, couvrir la presque totalité des besoins du pays. Depuis le début de la guerre toutefois cette industrie a souffert de très grosses difficultés dans son approvisionnement en bois pour fabriquer le corps des allumettes et en produits chimiques pour en fabriquer la tête. Ces produits chimiques principalement le chlorate de potassium, le phosphore et la paraffine.

L'on pourrait fabriquer les deux premiers en Egypte. D'ailleurs le chlorate de potassium est déjà produit en Palestine. Quant à la paraffine l'on est arrivé à la remplacer par de l'acide stéarique ou de la stéarine fabriquée localement par hydrogénation de l'huile de coton. Pour obvier à la pénurie de bois l'on songe à installer une usine d'allumettes avec tiges en mèche de coton imprégné qui semble-t-il serait appelée à subsister même après guerre.

25.—*Les industries métallurgiques.*

La métallurgie est un des domaines dans lequel presque tout reste encore à faire en Egypte. Ses richesses minières dans ce domaine n'ont pas toutes été prospectées. L'avenir peut encore nous y réserver d'agréables surprises. Mais en ce qui concerne les métaux usuels les données sont assez bien connues et il est facile de tracer une politique d'avenir assez précise.

A ce point de vue il est un fait sur lequel l'on n'insistera jamais assez. C'est que dans tous les pays, même les plus industrialisés, la métallurgie ne repose pas seulement sur le traitement et la transformation de minerais mais aussi et dans une mesure appréciable sur la récupération et l'affinage des déchets métalliques qui sont régulièrement fournis par tout organisme industriel en activité. A défaut

donc de richesses minières disponibles l'Egypte peut, sur une échelle réduite il est vrai, mais intéressante, baser d'assez importantes industries d'acier, de cuivre, d'aluminium, de zinc et de plomb sur l'emploi de déchets disponibles localement ⁽¹⁷⁾.

Il est aussi un second fait et c'est que dans la plupart des pays les usines métallurgiques qui produisent les lingots bruts sont indépendantes des industries de dégrossissage des métaux qui leur donnent les formes semi-ouvrées (tôles, barres, fers profilés, etc.) sous lesquelles les industries de construction mécaniques et autres les utilisent. Elles emploient des machines et appareils bien connus, faciles à importer en Egypte et à y installer. Il est donc justifié d'envisager au plus tôt la création d'industries de laminage et de tréfilage pour la production des métaux usuels semi-ouvrés que le pays importe annuellement pour ses besoins divers. Ces industries emploieront les lingots fabriqués localement par récupération et affinage des déchets et compléteront leurs besoins éventuels par l'importation de lingots bruts de l'étranger.

Les chiffres qui suivent indiquent les ordres de grandeur des importations moyennes d'avant-guerre des métaux usuels bruts et semi-ouvrés :

Fers et aciers :

Déchets et lingots	...	...	...	...	...	...	5.000	tonnes
Barres, profilés et fils	...	...	...	...	...	...	85.000	„
Rails	...	...	...	...	...	...	20.000	„
Tôles	...	...	...	...	...	...	40.000	„
Feuillards	...	...	...	...	...	...	10.000	„
TOTAL							...	160.000

(17) Il ne faut pas oublier à ce point de vue que les industries métallurgiques de l'Italie, de la Hongrie, du Japon dépendent presque entièrement de l'emploi de déchets et de métaux bruts importés en lingots.

Cuivres et laïtons :

Déchets, lingots, tôles, barres et fils...	...	...	...	5.000 t.
--	-----	-----	-----	----------

Aluminium :

Déchets, lingots, tôles, barres et fils...	...	...	...	120 à 150 t.
--	-----	-----	-----	--------------

Plomb :

Déchets, lingots, tôles, barres et fils...	...	...	...	900 t.
--	-----	-----	-----	--------

Zinc :

Déchets, lingots, tôles, barres et fils...	...	...	...	900 t.
--	-----	-----	-----	--------

Dans le domaine de l'acier les perspectives sont très intéressantes comme le montrent les chiffres qui précèdent.

Elles sont d'autant plus intéressantes que l'Egypte possède dans la région d'Assouan des mines d'oxydes de fer qui d'après les renseignements dont on dispose sont très étendues et de qualité relativement très bonne. L'électrification du barrage d'Assouan (?) permettrait de transformer sur place ce minerai par des procédés électrothermiques et à des conditions très avantageuses. Indépendamment l'on pourrait le transporter en Basse-Egypte et l'y traiter par les procédés classiques au moyen du charbon et par de nouveaux procédés au moyen du mazout. Quelles que soient les solutions adoptées il n'en demeure pas moins que les mines de fer d'Assouan représentent une de nos plus grandes richesses naturelles qu'il ne faut pas plus tarder à mettre en valeur.

Peu après le début de la guerre l'on a commencé des essais pour le refonte par des procédés électrothermiques des déchets d'acier et la fabrication d'alliages d'acier spéciaux. Après une certaine période d'essais l'on est parvenu à produire des lingots de qualité satisfaisante dans des fours électriques à arc. La capacité de production des fours installés en Egypte est de l'ordre de 300 tonnes d'alliages spéciaux par an et de 200 tonnes d'acier coulé. En Palestine il existe un four similaire pouvant produire environ 1.000 tonnes d'acier coulé par an.

Ces procédés de fabrication sont très onéreux étant donné leurs frais élevés d'énergie électrique. Ils ne seront viables que dans la mesure où après guerre ils pourraient disposer d'énergie à des prix bien inférieurs que l'on ne pourra assurer que si l'on électrifie le barrage d'Assouan.

Dans le domaine du cuivre, l'Egypte est relativement plus avancée. Elle possède depuis 1935 un atelier de laminage qui pourrait suffire à couvrir les besoins du pays pour le cuivre en feuilles et en plaques. Sa capacité de production est de l'ordre de 2.000 à 2.500 tonnes par an. Elle possède aussi deux ateliers de tréfilage. Avant guerre ces ateliers employaient du cuivre en lingots importé de l'étranger. Depuis la guerre l'on a mis au point des procédés de raffinage des déchets de cuivre et l'on a obtenu des lingots assez purs quoique légèrement inférieurs au cuivre électrolytique et qui servent de base à ces industries. La capacité du four de raffinage existant est de l'ordre de 2.500 à 3.000 tonnes par an. L'on a aussi réussi à fabriquer par électrolyse du cuivre électrolytique quoique à petite échelle. Parallèlement l'on a mis au point des procédés d'affinage de ciments de cuivre extraits des cendres de pyrites employées dans l'industrie de l'acide sulfurique. Les quantités ainsi produites annuellement sont relativement faibles mais elles pourraient être appréciablement augmentées par l'emploi dans cette industrie de pyrites plus cuivrées que l'on pourrait importer de Chypre.

Les perspectives de développement de l'industrie du cuivre restent donc encore intéressantes surtout si l'on songe à alimenter une industrie locale de fils et câbles électriques de qualité courante, domaine dans lequel la Palestine est beaucoup en avance sur nous et nous montre la voie dans laquelle il est avantageux que nous nous engagions.

Dans les domaines de l'aluminium du plomb et du zinc les possibilités sont relativement moins importantes. Depuis la guerre l'on a mis au point des installations de raffinage de déchets, et l'on est parvenu à laminier les lingots obtenus dans les machines de laminage du cuivre.

Pour le plomb l'on a trouvé des minerais égyptiens et l'on a installé une usine pour leur traitement. Les premiers résultats obtenus ont été satisfaisants.

L'on a trouvé aussi des minerais de chrome dont le traitement n'a pas encore commencé sur une échelle industrielle régulière.

26.—*Les industries mécaniques et électriques.*

Les industries mécaniques égyptiennes se sont surtout cantonnées comme il fallait le prévoir dans le domaine des industries d'entretien, des industries de construction de pièces de rechange et de matériel courant assez simple à fabriquer, et des industries de constructions métalliques employées dans le bâtiment.

Il existe d'importants ateliers de réparations installés depuis longtemps et relativement très bien équipés qui appartiennent à certaines Administrations de l'Etat ou à diverses grandes Sociétés. La plupart de ces ateliers s'occupent exclusivement de l'entretien des usines ou des entreprises de transports auxquelles ils sont annexés, mais certains exécutent aussi des travaux pour des tiers. Dans certains grands ateliers d'Alexandrie et de Port Saïd l'on peut même effectuer des travaux de grosse chaudronnerie assez importants, et exécuter en une seule coulée des pièces de fonte pesant plusieurs tonnes.

Il existe aussi depuis plusieurs années de nombreux ateliers de réparation de moteurs à combustion interne, pour automobiles et camions principalement, dont certains sont très bien équipés et réussissent à exécuter des travaux de très grande précision.

Une des industries mécaniques dans lesquelles l'on a réalisé en Egypte des progrès assez appréciables est celle de la fabrication des barils en fer noir ou galvanisé, et des bidons et boîtes en fer blanc de diverses dimensions. Certains des ateliers qui s'en occupent existent depuis plusieurs dizaines d'années tandis que d'autres n'ont été installés que plus récemment. Ces ateliers réussissent à couvrir entièrement les besoins du pays de ces divers emballages. Récemment, devant la difficulté d'importer le fer blanc, une société a entrepris l'exploitation en Egypte de brevets de fabrication de boîtes en carton imperméabilisé connues à l'étranger depuis assez longtemps.

Depuis le début de cette guerre tous les ateliers mécaniques d'Egypte grands et petits ont eu à travailler énormément pour les Autorités Militaires. Ils en ont tous grandement bénéficié et ont acquis dans les domaines les plus variés de la construction mécanique et de l'entretien des machines, une expérience très précieuse, qui il faut l'espérer, leur permettra après guerre d'étendre leur activité vers des voies encore inconnues en Egypte. Il leur faudra évidemment moderniser et augmenter leur équipement mais cela est chose tout à fait facile.

Les principales des directions vers lesquelles le développement de l'activité de l'industrie mécanique sera possible et avantageux sont les suivantes :

- (1) Les industries de dégrossissage et de demi-travail des métaux usuels dont nous avons parlé au cours des pages qui précèdent et qui fourniraient aux autres industries mécaniques leurs principales matières premières.

- (2) Les industries d'entretien des machines et moteurs et de fabrication de leurs pièces de rechange, que l'on importait de l'étranger avant guerre et que depuis l'on a réussi à fabriquer en Egypte même avec un équipement pas toujours adéquat.
- (3) Les industries d'assemblage de machines et appareils dont les pièces les plus difficiles et les plus délicates seront importées de l'étranger et dont les organes courants faciles à construire seront fabriqués dans le pays. Ceci s'appliquerait en particulier à l'automobile et à diverses petites machines d'usage très répandu en Egypte comme les pompes hydrauliques et les petits moteurs à pétrole par exemple.
- (4) Les industries d'emboutissage des métaux courants, fer, cuivre, aluminium pour la construction d'objets usuels de très grande consommation. Il n'existe aujourd'hui que deux usines l'une à Alexandrie et l'autre au Caire, possédant des presses d'emboutissage de construction adéquate. Celle d'Alexandrie s'est spécialisée dans la fabrication d'objets en fer émaillé. Les perspectives de développement de ces industries après guerre sont des plus intéressantes.

Dans le domaine de l'électricité le développement des industries égyptiennes a suivi une voie tout à fait parallèle à celle des industries mécaniques et elles ont des perspectives similaires d'extension dans le futur. Les principaux ateliers existants avant guerre s'occupaient de l'entretien courant des machines, moteurs et appareils électriques installés dans le pays. Depuis la guerre l'on a été amené à construire de toutes pièces certains de ces appareils en particulier des transformateurs quoique l'on n'ait pas réussi, dans cette voie, à réaliser les mêmes progrès que certaines industries palestiniennes.

Les principaux domaines offrant à l'industrie électrique en Egypte des possibilités d'extension intéressantes sont les suivants :

- (1) Les industries de fabrication des fils et câbles électriques pour les tensions normales qui ne nécessitent qu'un équipement simple et facile à faire travailler et qui n'emploient pas de procédés techniques compliqués. Dans ce domaine il n'existe qu'un atelier de fabrication de fil isolé au coton qui est loin de suffire aux besoins du pays. L'on n'a produit en Egypte encore rien

de la riche gamme des fils et câbles émaillés et isolés au papier imprégné ou au caoutchouc. En ce qui concerne cette dernière industrie la Palestine possède déjà une usine importante en service depuis avant guerre.

- (2) Les industries de fabrication de petit appareillage d'usage courant. Il existe depuis avant guerre un atelier qui a réussi à produire une gamme très intéressante de produits divers et qui depuis la guerre a encore étendu le champ de son activité.
- (3) Les industries de fabrication de lampes électriques. Deux usines ont été mises en marche quelques années avant la guerre mais sont encore loin de suffire aux besoins du pays.
- (4) Les industries d'assemblage de machines et appareils électriques dont les pièces les plus difficiles seraient importées de l'étranger. L'on commencerait principalement par la construction de moteurs, de transformateurs et d'instruments de mesure de grandeur normale et de caractéristiques courantes.

IV—CONCLUSION

L'Egypte est encore tout à fait au début du processus d'industrialisation de son économie. L'avenir lui réserve dans cette voie les perspectives les plus brillantes, dans presque tous les domaines.

Après la guerre, il faut s'attendre à une ère de reconstruction des régions dévastées et de développement du potentiel économique des pays à structure agricole auxquels l'Egypte se rattache. Il faudra profiter des circonstances favorables pour doter dans les meilleures conditions possibles l'industrie égyptienne naissante de l'équipement matériel, des moyens financiers et des cadres humains qui seront les bases essentielles de son développement et de ses progrès. A certains points de vue l'on constatera que les moyens seuls de l'Egypte, quoique souvent suffisants, ne seront pas toujours à la mesure de ses possibilités et pour ne pas les diminuer il faudra ne pas hésiter à demander aux grandes nations industrielles leur collaboration.

Pour assurer à l'industrie égyptienne les conditions d'extension les meilleures, il faut étudier sur tous les plans les différents problèmes qu'elle aura à résoudre, les diverses difficultés qu'elle aura à surmonter et tâcher de découvrir les domaines privilégiés dans lesquels les circonstances favorables à son progrès prédominent.

Nous avons tâché dans ce rapport d'aborder ces questions dans leur ensemble. Mais il est essentiel d'en approfondir l'examen et d'en étudier le détail. Dans ce but il serait intéressant et utile de les grouper en catégories qui se prêtent à une étude commune.

La classification suivante semble être la plus avantageuse :

(1) Problèmes généraux techniques :

- (a) Force motrice.
- (b) Matières premières.
- (c) Recherches scientifiques.

(2) Autres problèmes généraux :

- (a) Main-d'œuvre et cadres spécialisés.
- (b) Questions financières.

(3) Problèmes spéciaux :

- (a) Industries des produits de la terre et de la ferme.
- (b) Industries textiles.
- (c) Industries minières et chimiques.
- (d) Industries métallurgiques, mécaniques et électriques.
- (e) Autres industries.

Pour que l'étude de ces questions soit aussi objective que possible, il faut pouvoir l'étayer sur la connaissance réelle des conditions actuelles de l'économie égyptienne dans les divers domaines auxquels elles réfèrent. Cette étude doit donc commencer par une prospection statistique approfondie et détaillée de ces domaines, qui il faut le regretter, n'a jamais été réellement entreprise jusqu'aujourd'hui. Il est essentiel de la commencer au plus vite.

Sur la base des éléments positifs de jugement que l'on parviendra ainsi à recueillir il sera facile de baser une politique d'action utile et de tracer un programme général d'orientation de l'industrie égyptienne vers les champs d'activité où ses chances de développement et de succès sont les plus grandes.

Alexandrie, octobre 1943.

ALBERT J. DORRA.

PROBLÈMES RURAUX

“Propriétaire et locataire”

PAR

M. JUNGFLEISCH

La production agricole est fonction de deux facteurs principaux :
LA TERRE, LE PAYSAN.

Suivant l'époque et le lieu, celui des deux éléments qui se trouve être le plus rare, domine l'autre. L'Égypte moderne est à la fois un pays dénué de toute possibilité d'extension en surface et doué d'une forte natalité ; cet étroit couloir surpeuplé est enserré entre deux déserts et borné au nord par la mer. Les “fellahs” y vivent nombreux mais ne disposent pas chacun d'un champ à cultiver (ou bien ce champ est trop peu étendu pour suffire aux besoins de leurs familles, ce qui laisse subsister le problème).

En ce pays de culture intensive, une superficie d'au moins cinq feddans ⁽¹⁾ était par le passé considérée comme nécessaire au paysan égyptien pour entretenir sa famille. Il s'agissait là d'un strict minimum basé sur le standard de vie excessivement bas d'alors et supposant son maintien à ce niveau inférieur sans envisager aucune amélioration. Depuis, le monde a évolué, les besoins se sont développés, par suite ce chiffre de cinq feddans est maintenant reconnu comme étant trop bas. Pour vivre convenablement et surtout pour prospérer, il faudrait à chaque famille paysanne non moins d'une dizaine de feddans soit 4,2 hectares, ce qui est encore une bien petite superficie).

Si extraordinaire que cela puisse paraître, il n'existe aucune donnée statistique officielle sur la propriété paysanne en Égypte. Faute de mieux, force a toujours été de se contenter d'une statistique du Ministère des Finances dénombrant les feuilles d'impôt foncier (wird) et les superficies qu'elles mentionnent. De nombreux économistes ont admis, trop facilement peut-être, que cette statistique “donnait quand même une idée” de la façon dont la propriété rurale était répartie

⁽¹⁾ Un feddan=4.200 mètres carrés environ.

en Egypte. Cette manière de voir n'est qu'un pis aller car un seul propriétaire reçoit autant de feuilles d'impôt (wird) qu'il existe de villages où il possède des terres. Ainsi, un propriétaire important ayant des terres dans dix villages différents est compté pour dix propriétaires et se trouve d'ailleurs classé dans des catégories diverses d'un village à l'autre suivant l'étendue de sa possession dans chacun d'entre eux. D'autre part, dans un même village, un seul propriétaire a parfois plusieurs feuilles d'impôt à des noms légèrement différents, des qualités variées ou en association avec d'autres. Enfin, et ceci fausse surtout les évaluations relatives à la petite propriété, par suite des héritages répétés, un wird dénommé : hoirs X. ou X. et consorts peut grouper sur un seul titre plusieurs dizaines de propriétaires distincts, comptés pour un seul. Admettre, comme il est d'usage courant, que ces divergences de sens opposés se compensent les unes par les autres revient donc à escompter un véritable hasard.

Sous cette réserve fondamentale, voici quelques chiffres extraits de cette statistique des feuilles d'impôt foncier :

Années (¹)	Jusqu'à dix feddans				Au dessus de dix feddans			
	Nombres de wird	% gé- néral	Superficies totales	% gé- néral	Nombres de wird	% gé- néral	Superficies totales	% gé- néral
1897 ...	725.303	90,5	1.589.695	31,4	75.479	9,5	3.472.376	68,6
1907 ...	1.197.879	94,5	1.862.574	34,3	69.524	5,5	3.573.615	65,7
1917 ...	1.601.467	95,8	1.999.001	36,4	69.578	4,2	3.487.154	63,6
1927 ...	2.023.096	96,5	2.225.527	39,3	74.026	3,5	3.443.250	60,7
1937 ...	2.366.649	97,0	2.441.321	42,0	72.522	3,0	3.389.948	58,0
1941 ...	2.433.866	97,0	2.484.456	42,5	74.420	3,0	3.359.731	57,5

Il est difficile d'en tirer des conclusions même approximatives tant qu'ils n'auront pas été confrontés avec le résultat de multiples sondages judicieusement pratiqués. En attendant, nous devons nous suffire à des suppositions, d'impressions, bref d'hypothèses. En général, elles conduisent à présumer que le nombre des privilégiés possédant cet indispensable minimum de dix feddans ne dépasserait guère cinq pour cent du nombre des cultivateurs ; certains de ces favorisés sont par

(¹) Nous avons choisi à dessein les années correspondant aux recensements décennaux (sauf la dernière).

ailleurs chargés de dettes qui par leurs conséquences équivalent à une diminution de propriété. Les quatre-vingt-quinze pour cent restant sont composés de tous ceux n'ayant pas assez de terre pour faire vivre leur famille ou même n'en possédant pas du tout. Pour subsister, la presque totalité des paysans égyptiens se trouve dans l'obligation de louer des terres ou de se placer chez les autres.

Dans la riche Egypte, il existe donc un danger latent de paupérisme rural. D'innombrables projets, les uns réalisables mais insuffisants, les autres utopiques autant que coûteux, sont proposés chaque jour afin d'AMÉLIORER LE SORT DU FELLAH.

Certes, le paysan égyptien possède des qualités d'adaptation tout à fait hors de pair qui lui confèrent une plasticité remarquable : initiée depuis peu, l'amélioration de l'hygiène est déjà sensible. Malgré cela, sur le plan économique tout au moins, entreprendre en dehors de lui d'améliorer son sort (dans le sens où ce terme est généralement compris), ne saurait guère aboutir qu'à des mécomptes comme l'expérience en a souvent été faite. La seule solution réellement efficace consisterait à procurer à nos cultivateurs les moyens d'améliorer par eux-mêmes leur niveau d'existence. Ils ne manqueraient pas de vivre mieux s'ils en avaient les possibilités matérielles, c'est-à-dire *la faculté de cultiver une étendue de terres suffisante, à des conditions réellement équitables* (1).

Le régime actuel, hâtons-nous de le reconnaître, n'est en rien contraire au droit courant puisqu'il repose sur la loi de l'offre et de la demande : les terres sont chères parce qu'elles sont peu offertes et fort demandées. C'est la concurrence seule qui, pour leur achat ou leur location, leur fait atteindre des prix aussi élevés.

Toutefois, les économistes modernes sont enclins à admettre l'obligation de tempérer le jeu de la concurrence dès que cette dernière est imposée par la structure économique du pays aux composants de toute une catégorie sociale, c'est-à-dire dès que par la force des circonstances cette concurrence cesse d'être libre pour revêtir l'aspect d'une véritable contrainte. En d'autres termes : quand par suite

(1) Nous sommes heureux de rendre justice en passant au mérite de l'agronome qui a ouvert le débat : RATHLE I.—"Peut-on améliorer le sort du fellah?", Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 35ème année, No. 262, avril 1937, pp. 177 à 184.

d'une répartition inégale, le pain (et pour le paysan, la terre n'est-elle pas le pain quotidien ?) ne peut suffire à tous les membres d'une classe, il est inadmissible de mettre aux enchères entre eux le peu qui existe de s'appuyer sur une nécessité vitale pour exagérer les prix.

Sans doute, pareille outrance reste encore l'exception. Malgré cela, elle se manifeste parfois dans les rapports entre propriétaires et locataires ruraux d'Egypte. Chacun d'entre nous connaît des exemples dans le genre de celui-ci : un propriétaire possède une cinquantaine de feddans dans un village où il est toujours facile de trouver au moins cinq familles qui manquent de terre alors que chacune pourrait cultiver une dizaine de feddans. Le propriétaire veut avant tout louer son "abadieh" le plus cher possible ; pour y parvenir, il se garde bien de louer en cinq lots dont chacun suffirait aux besoins d'une famille. Sous prétexte d'avoir moins de tracas avec un locataire qu'avec cinq, il ne consent à louer que d'un seul bloc pour lequel les cinq familles vont devenir des "concurrents forcés." Les compétiteurs qui sont dans l'obligation de cultiver pour vivre, enchérissent les uns sur les autres ; celui qui reste adjudicataire se trouve chargé d'une superficie dépassant ses moyens de culture et à un prix déjà supérieur au cours normal. Ses concurrents évincés ont absolument besoin d'un champ à cultiver et implorent une sous-location partielle. Afin de limiter ses pertes dans l'affaire onéreuse à laquelle le locataire vient d'être conduit, ce dernier leur rétrocède quelques parcelles à un prix encore plus élevé dont le propriétaire toujours bien informé ne manquera pas de se prévaloir lors de la prochaine location.

Comment tous payent-ils ? En comptant au-dessous de leur valeur réelle (et même parfois, presque pour rien) le salaire de la main-d'œuvre familiale, le travail de leur bétail, la valeur de leur fumier, etc.

Donc, chaque fois que par suite du manque de terre, cette concurrence entre locataires éventuels causée par une impérieuse nécessité, n'est plus véritablement libre (95% du nombre des cas, ne l'oublions pas), elle aboutit à ce fait que les locataires et sous-locataires, en sus du loyer normal, se trouvent obligés de se dépouiller en faveur du propriétaire d'une partie de leurs frais réels d'exploitation (¹), de la juste rétribution de leur travail. Ceci est peut-être légal mais nul ne saurait soutenir que ce soit EQUITABLE.

(¹) MUHLBERG, J.—"Frais de culture en blé par feddan pour trois années récentes à Kafr Garaida". Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 41ème année, No. 342, avril 1943, pp. 125 et 126.

D'ailleurs, ce n'est avantageux pour personne ;

— l'économie générale du pays est faussée,

— les prix de revient réels des produits agricoles deviennent impossibles à établir (inconvenient particulièrement grave durant les périodes d'intervention),

— le propriétaire est payé difficilement,

— les familles du village sont divisées par de sourdes rancunes qui causent parfois des explosions brutales,

— le standard de vie des paysans reste anormalement bas,

— découragés, les jeunes s'échappent vers les villes,

— saignée à blanc, la terre finit par s'épuiser. Qui songerait à l'améliorer au risque évident d'être forcé de la louer encore plus cher à la saison prochaine ?

Comme nous le faisons remarquer, des conditions aussi "aiguës" sont encore l'exception, mais tout doit être tenté pour les empêcher de se généraliser. Certains indices montrent que depuis la dernière guerre, ces inconvénients de l'esprit de lucre tendent à s'aggraver ; l'accélération à peine perceptible au début, est sujette à se trouver hâtée par les déséquilibres économiques dus aux circonstances anormales résultant de la guerre actuelle.

Dans tous les pays, même ceux industrialisés au plus haut degré, une nation n'est heureuse et forte que si l'agriculteur tout le premier est heureux et fort : le paysan reste toujours l'ossature du corps social.

A fortiori, dans les pays comme l'Égypte qui dépendent principalement de leur agriculture, il est d'importance majeure que la situation économique et sociale des populations rurales soit au moins moyenne ; ceci n'est possible que si les importances relatives des deux facteurs "terre" et "paysan" présentent un certain équilibre entre elles. Les uns après les autres, tous nos dirigeants successifs ont reconnu cette nécessité. Pour remédier au manque de terres, ils ont fait porter leurs constants efforts sur deux points principaux : (1) l'augmentation de l'aire cultivée par les mises en culture et l'extension des irrigations ; (2) l'augmentation des superficies cultivées au cours de l'année par la multiplication des cultures sur une même terre (modification des assolements, développement de l'irrigation pérenne).

(1) Augmentation de l'aire cultivée.

Des terres incultes sont mises en culture ce qui correspond à des opérations différentes suivant les cas. En général, il faut d'abord amener l'eau, puis au besoin dessaler suivant une technique délicate à mettre en œuvre, un drainage est souvent indispensable. Le nivellement, les routes, les villages, tout est à faire. L'expérience a prouvé que cette mise en culture devait se faire par étapes et n'allait pas sans risques. Son prix de revient est relativement élevé (entre les deux tiers et les trois quarts de ce que la terre vaudra une fois mise en état de production normale). Bref, semblable entreprise demande du temps et requiert beaucoup d'argent. Aussi le mouvement d'extension qu'elle peut procurer est-il forcément lent, il ne saurait suivre la rapide augmentation de la population. Son avenir est d'autre part limité ; les terres les plus faciles à mettre en valeur sont celles auxquelles il était rationnel de s'attaquer d'abord, ce qui a été fait. Par la suite, il faut se résoudre à des entreprises moins aisées ; les difficultés et le prix de revient s'accroissent assez vite. La réserve des terres encore incultes mais possibles à cultiver, diminue ; avant la fin du siècle nous serons arrêtés de toutes parts : le désert, la mer ou l'impossibilité économique.

Années	Aires cultivées (feddans)	Superficies totales des cultures (feddans)	Population recensée (habitants)	Feddans de culture, par habitant
1897	5.047.698	6.764.400	9.734.405	0,69
1907	5.402.716	7.662.317	11.287.359	0,67
1917	5.319.148	7.686.189	12.750.918	0,60
1927	5.544.361	8.661.250	14.217.864	0,60
1937	5.321.405	8.358.284	15.932.694	0,52
1941	5.261.690	8.506.699	17.000.000 ⁽¹⁾	0,50

Au premier abord les chiffres de la seconde colonne déçoivent un peu ; pour l'aire cultivée, ils se soldent par un gain net de 154.000 feddans seulement en 44 ans, soit une moyenne d'à peine 3.500 feddans par an. Dans la réalité, l'effort total a été supérieur de beaucoup car il faut tenir compte des multiples déductions : terres emportées par les érosions du Nil ou rétrogradées après tentative infructueuse, super-

(1) Evaluation.

ficies expropriées pour Utilité Publique⁽¹⁾ (canaux, drains, routes, chemins de fer, etc.) ou absorbées par l'agrandissement des villes et villages. Certains recoupements permettent d'évaluer la moyenne brute des mises en valeur durant cette période à environ une dizaine de milliers de feddans par an. Actuellement la technique de la bonification est à peu près mise au point, le principal de l'équipement nécessaire aux irrigations et aux communications a été réalisé. Il est donc permis d'escompter que moyennant le maintien d'un effort de grandeur analogue, l'ancienne proportion de gain net s'inverserait et passerait du tiers aux deux tiers du chiffre brut ; il en résulterait une augmentation définitive moyenne de 6.500 à 7.000 feddans par an tout au plus. Seule une gigantesque entreprise, la transformation en polders de deux grands lacs littoraux, jadis cultivés⁽²⁾ : d'abord le Menzaleh, ensuite le Bcrollos, parviendrait à hâter sensiblement la progression. Même dans cette hypothèse, l'accroissement resterait encore trop lent pour résoudre le problème.

(2) Augmentation des superficies totales des cultures au cours d'une même année agricole.

L'extension des irrigations estivales, dites "séfi" (augmentation des réservoirs en nombre et en capacité, multiplication des puits pseudo-artésien) a permis de modifier les assolements, de cultiver certaines terres plusieurs fois par an. De ce fait, des gains rapides et considérables ont été réalisés et continuent de l'être au fur et à mesure du perfectionnement des réseaux et ouvrages d'irrigation mais pour être maintenus, ces gains exigent une sensible augmentation des dépenses : (1) le sol étant arrosé continuellement, requiert un drainage plus énergique pour rester sain ; (2) la suppression des jachères, la diminution du colmatage par l'inondation le surcroît de production demandé au sol doivent être compensés par un renforcement substantiel des fumures.

(1) Entre 1930 et 1941, soit en 12 ans, il a été exproprié pour utilité publique 50.441 feddans de terres cultivées c'est-à-dire une moyenne annuelle de 4.203 feddans entraînant une diminution de l'aire cultivée nette.

(2) Le fond du lac Mariout est constitué par des couches de calcaire fissuré qui rendraient son assèchement difficile. Voir :

FOURTAU, R.—" Les lacs littoraux et le drainage de la Basse-Egypte." Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 8ème année, No. 70, septembre-octobre 1910 pp. 181 à 187. Pour un exemple de transformation en polder :

LAMBERT, A.—" L'endiguement et l'assèchement partiel du Zuyderzée ", L'Egypte, Contemporaine, tome XXVIII, année 1937, pp. 143 à 186.

Comme le montre le tableau précédent, l'effet de ce genre de mesures a été plus grand que celui des mises en culture nouvelles. D'autre part, le prix de la transformation a été notablement moins élevé que dans le premier cas. Malheureusement, ce mode d'augmentation de la surface des cultures a lui aussi des limites dont nous approchons à grands pas ; de plus il soulève une question de sécurité en cas de forte crue qui n'a pas encore été résolue.

Malgré son rythme relativement rapide, le développement des superficies totales des cultures, même superposé à l'augmentation de l'aire cultivée ne saurait atteindre une vitesse comparable à l'accroissement de la population. En dépit d'efforts considérables et de dépenses énormes, la superficie totale des cultures par habitant a rétrogradé de 16 kirats ⁽¹⁾ en 1897 à 12 kirats en 1941, c'est-à-dire de 25 pour cent.

D'autre part (et bien qu'il n'en ait pas toujours été ainsi par le passé) le fellah actuel montre pour l'émigration une répugnance marquée dont force est de tenir compte.

Récapitulons brièvement : la mise en valeur des terres incultes est lente et coûteuse, la multiplication des cultures sur une même sole au cours de l'année agricole donne des résultats meilleurs mais les deux réunis restent encore hors de proportion avec la progression démographique, le paysan égyptien ne consent guère à s'expatrier.

Les limitations imposées par l'impossibilité d'extensions plus rapides et le refus d'émigrer s'opposant à une solution directe du problème, nous en sommes réduits à orienter dans un sens différent notre recherche d'autres palliatifs.

Il est tout indiqué en pareil cas de pousser la productivité vers son maximum d'effet utile, de s'efforcer à compenser par une élévation des rendements unitaires ce qui manque en superficie des cultures ; n'est-il pas naturel d'ajouter un étage à la maison quand elle devient trop étroite pour la famille ?

En théorie, si nous parvenions par exemple, à doubler nos rendements unitaires nous obtiendrions un résultat comparable à celui que nous pourrions atteindre au moyen d'un doublement de la superficie des cultures.

(1) Un Kirat = un vingt-quatrième de feddan = 175 mètres carrés environ.

Dans la pratique, tout optimum de rendement ne peut s'obtenir que par la conjugaison étroite de deux catégories distinctes d'améliorations : celles qui portent la technique culturale à son plus haut degré et celles qui perfectionnent le mode d'exploitation, l'amodiation. Si les progrès effectués dans ces deux ordres d'idées ne marchent pas de pair, les résultats sont moindres et manquent de stabilité.

Le magnifique bilan de tout ce qui a été fait pour améliorer la technique agricole est présent aux souvenirs de chacun. Il serait oiseux d'insister en détail sur les progrès considérables effectués depuis un demi-siècle : irrigations, drainage, créations de variétés meilleures, sélections de familles résistantes aux maladies, lutte contre les parasites, etc., progrès dont le mérite revient à nos Ministères, à la Société Royale d'Agriculture, à des particuliers éclairés. Aucun autre pays ne peut, au même point que l'Egypte, s'enorgueillir justement de réussites aussi grandioses.

Toutefois, il semble que nous soyons maintenant proches d'en avoir tiré le maximum à obtenir suivant le mode actuel d'exploitation de nos terres. Si ce dernier n'est pas amélioré à son tour, nous ne parviendrons pas à progresser davantage malgré tous les développements techniques. Nous sommes ainsi conduits à envisager également ce problème trop délaissé de l'amodiation. Il consiste avant tout à mettre d'une manière *équitable* la terre à portée de celui qui la cultive, or nous avons vu dès le début que tel n'est pas toujours le cas.

Ainsi se pose la question qu'il faut nous résoudre à aborder de front.

Il est toujours dangereux de porter des atteintes flagrantes au droit de propriété foncière et ceci reste vrai particulièrement pour l'Egypte. Cependant, il nous faut bien reconnaître que l'ancien droit romain fondé sur le "*jus utandi et abutandi*" est devenu désuet. Son excès de rigidité, utile à une société encore primitive, contrecarre l'évolution moderne. Cette dernière est au contraire basée sur la notion que nul — même le propriétaire foncier — n'a de droits sans avoir en même temps des devoirs, les uns généraux envers l'ensemble de la nation, les autres particuliers envers certaines classes sociales ou personnes déterminées.

Les devoirs du propriétaire foncier envers l'Etat ont fait l'objet de codifications spéciales qui ont été admises sans trop de difficultés bien qu'elles comportent le plus souvent des atteintes partielles ou même totales au "*jus utandi*". S'agit-il de prélèvement par le fisc d'une

part du revenu sous forme d'impôt, de limiter l'étendue de certaines cultures ou de tracer une route, le propriétaire foncier paye, accepte la restriction ou se soumet à l'expropriation, le tout pour des raisons d'"Utilité Publique". Les mesures législatives que le Gouvernement, suivant un principe analogue d'intérêt général, se trouve forcé d'imposer aux propriétaires fonciers dans le cas de circonstances exceptionnelles touchent seulement leur "jus abutandi" et malgré cela, les possédants cherchent le plus souvent à s'y dérober. Avec un illogisme évident, le même propriétaire qui admet de faire son devoir envers la nation, entendrait le méconnaître dès qu'il est appelé à le remplir envers certaines classes sociales. Nous en faisons la constatation à propos de la limitation des loyers urbains et de l'octroi d'une indemnité de vie chère ⁽¹⁾ qui visent pourtant à enrayer des abus flagrants.

Une question semblable se pose sur le plan agricole où des inconvénients analogues tendent à se manifester ⁽²⁾.

Nous examinerons dans un bref raccourci les moyens par lesquels une limitation prudente de certains errements mettrait la terre plus équitablement à portée du paysan afin que, dans l'intérêt commun, il se trouve à même de tirer du sol son maximum de rendement sans altérer sa fertilité. Dans le cadre restreint de cet article, nous nous bornerons forcément à esquisser de simples suggestions, des vues générales qui demanderaient à être approfondies et précisées par ailleurs.

Bien entendu, semblables réformes devraient être exécutées graduellement et avec prudence mais, compte tenu de cette réserve, il faudrait les mettre en train sans trop attendre, quitte à leur apporter par la suite les modifications dont l'expérience révélerait l'utilité. Le pire serait de délibérer sans fin à la recherche d'une impossible perfection et...de ne rien faire alors qu'il y a urgence.

(1) Les législateurs modernes considèrent l'employeur comme un propriétaire commercial ou industriel. Ayant fait admettre à leur avantage ces nouvelles notions de propriété, il serait insoutenable que les employeurs en rejettent les charges.

(2) Et ne tournent pas toujours en faveur du propriétaire. Celui qui a loué sa terre pour un prix fixé en argent ne profite en rien de la cherté des produits alors que celui ayant loué contre un prélèvement en nature, bénéficie de cette hausse sur la part qui lui revient.

D'ailleurs, si le terrain sur lequel nous allons nous risquer est encore mal connu en Egypte, il n'est pas inexploré au point d'avoir à redouter de nous y perdre, faute de tout guide. Ce problème n'est pas particulier à la Vallée du Nil ; sous différentes formes (latifundia, etc.), il s'est posé en plusieurs autres pays dont les exemples peuvent parfois nous inspirer. Nous citerons entre autres, l'Espagne qui avant le déclin de l'ancien régime avait entrepris une remarquable réforme agraire. Initiée trop tard, elle n'a pas eu le temps matériel de produire les heureux résultats qu'il était permis d'en attendre. Cependant, la plupart des mesures hardies qui furent tentées un peu "in extremis" mériteraient d'être étudiées et plusieurs d'entre elles seraient à retenir.

Occupons-nous d'abord d'une catégorie de propriétaires assez spéciale, les Wakfs qui sont une forme des biens de mainmorte particulière aux pays d'Islam.

La conférence du 24 décembre 1926 faite par S.E. Mohamed Aly Pacha (1), ancien ministre des Wakfs, leur attribuait approximativement les étendues suivantes (en 1926) :

Wakfs Royaux	52,000 feddans
Wakfs gérés par le Ministère	172,830 „
Wakfs gérés par des particuliers	400,000 „
soit approximativement, plus de	<u>600,000 „</u>

Une seconde conférence (2) faite par le même auteur au Jeune Barreau du Caire, le 16 décembre 1927, fait autorité en la matière. Le chiffre global de 611.203 feddans établi par le Ministère des Finances à fin avril 1927 s'y trouve mentionné et de longtemps, il n'en fut pas publié d'autre.

(1) "Le Wakf est-il une institution religieuse ? Les conséquences des wakfs ahli sur l'intérêt général, les motifs de ces wakfs" L'Egypte Contemporaine, tome XVIII, octobre 1927, pp. 325 à 402.

(2) "Le problème du Wakf". L'Egypte Contemporaine, tome XVIII, décembre 1927, pp. 501 à 524.

Par la suite, les Annuaires de la Statistique ont donné des chiffres dont voici la récapitulation :

(a) Statistique des feuilles d'impôt foncier (wird) pour les terres " Wakf ".

Années	Nombres	Totaux en feddans
1935	14.436	640.398
1936	14.414	652.064
1937	15.477	646.783
1938	15.624	639.602
1939	16.466	649.233
1940	18.139	662.700
1941	18.735	670.480

(b) Distribution de la propriété rurale " Wakfs ".

Années agricoles	Incultes (feddans)	Cultivés (feddans)	Totaux (feddans)
1929-1930	31.524	132.828	164.352
1930-1931	22.236	165.519	187.755
1931-1932	31.418	206.877	238.295
1932-1933	57.153	224.442	281.595
1933-1934	55.956	184.454	240.410
1934-1935	85.052	217.582	302.634
1935-1936	59.776	228.542	288.318
1936-1937	174.124	351.110	525.234
1937-1938	194.679	406.515	601.194
1938-1939	184.030	397.248	581.278
1939-1940	111.017	409.560	520.577
1940-1941	138.855	411.561	550.416

Aux fins qui font notre objet, nous en retiendrons seulement que les terres " Wakf " gérées par le Ministère peuvent s'étendre sur 170.000 à 200.000 feddans et celles gérées par les particuliers sur moins d'un demi-million de feddans. Ainsi, l'ensemble de cette mainmorte porterait sur le dixième au moins (et atteindrait peut-être le huitième) de l'aire cultivable de l'Égypte.

Passons maintenant au résumé des mesures suggérées pour chaque catégorie de propriétés.

I.—TERRES "WAKF" GÉRÉES PAR LE MINISTÈRE

Transformation obligatoire des locations pour quelques années en locations perpétuelles mais avec les précautions nécessaires pour éviter l'émiettement de la jouissance reproché avec juste raison au régime du "Hekr" ?

Chaque lot d'une contenance ne pouvant totaliser plus de dix feddans serait mis aux enchères de redevance annuelle et deviendrait propriété familiale de l'adjudicataire qui ne pourrait la vendre, ni l'échanger, ni la démembrer, ni l'hypothéquer, ni la louer à son tour. Ce bien familial ne pourrait être saisi ni exproprié par des tiers sauf pour Utilité Publique.

La transcription de l'adjudication de location perpétuelle d'une terre wakf se ferait moyennant la taxe perçue pour une simple date certaine et sur la demande du Ministère. L'omission de demander la transcription entraînerait la révocation de l'employé et de son chef de bureau.

Chaque père de famille ne pourrait se faire adjuger plus d'un lot (ou au maximum dix feddans) et ne pourrait être déclaré adjudicataire qu'à la condition de ne pas être (ou rester) locataire par ailleurs, de résider dans le district (markaz) et de ne pas posséder lui-même dix feddans.

Ce projet et ceux qui suivent, impliquent la création dans chaque district d'un registre des pères de familles—locataires ne possédant pas dix feddans, registres analogues sur bien des points aux Registres du Commerce (l'Agriculture étant une entreprise commerciale comme les autres). Sur ce registre tenu par village, viendraient se mentionner en regard de chaque nom et numéro d'ordre la location (ou les locations dont le total ne pourrait dépasser dix feddans) transcrite en sa faveur. La seule taxe d'inscription au registre devrait être le timbre de la demande.

Si par acquisition ou héritage le locataire venait à posséder plus de dix feddans, il serait rayé du registre et déchu du bénéfice de ses locations au bout de trois ans.

Au cas du décès de l'adjudicataire, ce bien considéré comme familial reviendrait à l'aîné capable (tous bénéficiaires antérieurs d'une location

de dix feddans, les fous, interdits, prisonniers, etc., étant considérés comme incapables) des enfants mâles, lequel aurait le droit de s'en désister en faveur de l'un de ses frères à condition que ce dernier présente la capacité voulue. A défaut de descendant mâle capable présent, ce bien pourrait passer à l'ainé des petits-fils, ou des ascendants mâles présents ou à défaut au plus âgé des collatéraux mâles, toujours sous la même réserve de capabilité. Bien entendu, deux locations perpétuelles de terres "wakf" ne pourraient se réunir par héritage sur la même tête au delà du maximum absolu de dix feddans, si un héritier venant en rang utile était déjà détenteur — locataire de dix feddans, il serait considéré comme inapte et le bénéfice de cet héritage serait reporté au suivant dans l'ordre proposé. L'attribution serait établie dans l'"elam chareh" dressé en suite du décès à la requête du Ministère et transcrite d'office. Enfin, à défaut d'héritier capable, la terre ferait retour au Ministère qui la remettrait aux enchères sous les mêmes conditions.

La redevance annuelle serait encaissée par le sarraf (percepteur) comme le sont les impôts et suivant les mêmes termes. En cas de non paiement de l'un quelconque des termes dus, une seule pénalité mais radicale : l'expropriation administrative sans saisie préalable des récoltes (donc rapide et presque sans frais) puis une nouvelle adjudication par voie d'enchère, toujours aux mêmes conditions.

Le Ministère des Wakfs serait ainsi assuré d'un revenu stable, d'un encaissement facile, pour ainsi dire certain. Son travail, considérablement réduit, se bornerait à assurer les nouvelles adjudications, les réadjudications et à suivre les attributions après décès.

Pour ménager la transition, au début les adjudications se feraient au fur et à mesure de l'expiration des baux ordinaires en cours mais huit mois solaires avant la date de leur fin. Le Ministère devrait avoir cessé toute culture directe (ou en régie) dans un délai maximum de trois ans.

Ainsi, une vingtaine de mille familles se trouveraient mises dans la possibilité de cultiver avec une sécurité et une stabilité approchant celles de propriétaires mais avec l'énorme avantage de n'avoir pas besoin d'un capital dépassant celui qui est indispensable à leur roulement cultural.

II.—TERRES "WAKF" GÉRÉES PAR DES PARTICULIERS, NAZIRS, ETC.

Aucune autre obligation de louer que celle pouvant résulter de la "wakfieh" (acte constitutif du wakf) mais, sauf culture directe (ou en régie) dès qu'il y aurait location, pas de baux pour une durée inférieure à cinq années solaires ⁽¹⁾ ni dépassant dix feddans pour chaque père de famille non locataire par ailleurs d'un total atteignant dix feddans et ne possédant pas dix feddans (registre des locataires). Ces baux ne seraient pas résolubles au cours de leur durée par l'annulation ou l'échange du wakf, ni par la révocation du Nazir ni par le décès du locataire, mais en ce dernier cas ils passeraient à l'ainé capable des enfants mâles ou à défaut suivraient l'ordre d'attribution exposé plus haut.

Cession du bail ou sous-location interdites, sous peine de résiliation et de nullité des effets.

Transcription obligatoire des baux ⁽²⁾ moyennant la taxe d'une simple date certaine, transcription qui serait indispensable pour bénéficier des voies privilégiées d'exécution prévues en faveur du bailleur contre le locataire défaillant. De plus, il y aurait lieu de prescrire la révocation du gérant (ou Nazir) qui n'aurait pas présenté le bail à la transcription et sa responsabilité personnelle vis-à-vis des bénéficiaires du Wakf, la créance résultant d'un bail non transcrit devenant une dette simple, non liquide, c'est-à-dire relativement coûteuse, longue et difficile à recouvrer.

Par contre, il serait équitable de prévoir en faveur des baux régulièrement transcrits, un sensible renforcement des contraintes destinées à

(1) Le constituant d'un wakf aurait toujours le droit d'opter dans la wakfieh pour le régime de la location perpétuelle tel qu'il serait suivi par le Ministère. Les règles précédentes s'appliqueraient alors, le gérant encaissant du Ministère les redevances perçues mais assumant la charge des autres fonctions.

(2) Il est évident que les nombreuses transcriptions de baux prévues par toutes ces suggestions, nécessiteraient un renforcement substantiel dans le personnel du Survey Department, administration dont le budget a toujours été notoirement insuffisant eu égard aux grands services rendus. Les crédits alloués aux différents départements devraient se mesurer d'après le travail qui leur est demandé plutôt qu'au chiffre de leurs recettes.

assurer leur exécution et particulièrement le paiement régulier des fermages. Résiliation du bail en cas de retard, expulsion du locataire, vente des récoltes devraient s'obtenir plus aisément, par des procédures urgentes analogues aux référés dans leurs délais et leur coût. Les pénalités à infliger pour détournement de récoltes saisies seraient triplées, applicables au maximum et sans sursis.

Sauf après résiliation judiciaire ou inexactitude constatée dans le paiement des termes, tout projet de location à un fermier nouveau devrait être porté à la connaissance de l'ancien huit mois pleins avant l'expiration de son bail. L'augmentation éventuelle du loyer d'un bail à l'autre ne pourrait dépasser dix pour cent et à prix égal offert, l'ancien locataire ayant payé régulièrement aurait droit à la préférence sur le nouveau candidat à condition de se prévaloir de ce droit dans un délai d'un mois. Tout nouveau bail devrait être remis à la transcription au moins six mois pleins avant l'expiration de l'ancien. Un nouveau bail non transcrit pour une raison quelconque ne serait pas opposable à l'ancien qui se trouverait alors renouvelé de plein droit pour une période égale et aux conditions initiales.

Afin d'éviter toute manœuvre tendancieuse, le renouvellement serait acquis en pareil cas même si le nazir avait régulièrement signifié le projet de nouveau bail et si l'ancien locataire avait momentanément accepté d'autres conditions, cette signification et cette acceptation étant alors considérées comme des projets et intentions restés sans suites.

A titre de mesure transitoire, les baux en cours n'ayant pas date certaine conserveraient leurs effets conventionnels pour la durée restante de toute culture en terre si elle nécessite plus d'un an ou sinon pour l'année commencée avant promulgation. Pour les baux en cours visés par les tribunaux avant l'instauration du nouvel ordre de choses, cet état passager se prolongerait jusqu'à la fin naturelle du bail survenant avant trois ans solaires. S'il restait davantage à courir, la période transitoire prendrait fin au bout des trois ans par l'annulation du bail, à moins que le locataire ne se trouve dans les conditions proposées, auquel cas l'ancien bail pourrait être transcrit en temps utile par la partie diligente.

Ces mesures ont pour but évident de répartir les locations des terres " waki " gérées par les particuliers entre une quarantaine de mille familles, sans intermédiaires onéreux et d'une façon plus stable que sous le régime

actuel. Elles apporteraient dans la gestion de cette catégorie de Wakfs une clarté, une économie et une sécurité qui lui font défaut. Elles se solderaient donc par un avantage final pour les bénéficiaires, c'est-à-dire ceux que le constituant a désiré protéger contre eux-mêmes..... et aussi contre les autres.

III.—PROPRIÉTÉS ORDINAIRES

Le propriétaire reste libre de cultiver sa terre directement ou en régie mais s'il désire louer, pas de baux dépassant dix feddans pour chaque père de famille non locataire par ailleurs d'un total atteignant dix feddans et ne possédant pas dix feddans (registre des locataires). Les baux ne seraient pas résolubles par la vente du terrain (tout acte de vente ne serait transcrit qu'à condition de mentionner la situation locative) ni par le décès du bailleur ou du locataire. En ce dernier cas, le bail serait continué à l'ainé capable des enfants mâles ou à défaut comme nous l'avons exposé plus haut. Seul, le manque de successeur capable entraînerait la cessation du bail après l'enlèvement des récoltes pendantes. Le locataire ne pourrait céder son bail, ni sous-louer mais il aurait le droit de donner des parcelles en métayage à des parents cohabitants. La durée des baux ne devrait pas être inférieure à trois années solaires à partir de l'entrée en jouissance, ni le prix de location annuelle excéder un certain nombre de fois (une dizaine, par exemple) le montant de l'impôt foncier⁽¹⁾. Ce dernier resterait à la charge du propriétaire et viendrait en déduction du fermage convenu s'il était avancé par le locataire. En cas de revision du taux de l'impôt foncier durant le cours du bail, le prix de location serait automatiquement modifié d'une manière proportionnelle pour la durée restant à courir. Par exemple, si l'impôt de 100 P.T. était porté à 110 P.T. ou réduit à 90 P.T. le maximum de location sur la base de dix fois l'impôt serait porté à 11 L.E. ou réduit à 9 L.E. et un loyer convenu de 800 P.T. serait porté à 880 P.T. ou réduit à 720 P.T.

(1) Le Décret du 10 mai 1899 avait fixé pour trente ans le montant de l'impôt foncier à 28,64 pour cent de la valeur locative estimée à l'époque par des commissions spéciales, 164 P.T. par feddan étant le maximum. La Loi No. 113 de 1939 a réduit cette proportion à 16 pour cent de la valeur locative au petit cultivateur pour l'année 1935 avec le même maximum de 164 P. T. par feddan et cela pour une durée de dix ans à partir du 1^{er} janvier 1939.

Pour les baux dont le loyer serait convenu payable en nature, les quantités maxima à livrer par le locataire seraient limitées à des quantités de ces produits dont la valeur ne dépasserait pas le prix maximum imposé pour les locations payables en argent. Le calcul serait fait suivant les cours au marché du district dans la semaine de la livraison. Le locataire aurait toujours le droit de payer en argent le prix maximum de location s'il préfère conserver pour lui tous les produits du sol et cela même si le bail stipule le contraire. Tout manque de sincérité du propriétaire dans la mention du prix réel de location, toute dissimulation de commissions, courtages, ristournes, épingles, primes, etc., en argent ou en nature serait passible du maximum de pénalité prévu pour le faux simple, sans sursis. Tout paiement anticipé de plus d'un terme sur les baux concernant des terres saisies immobilièrement serait inopposable au poursuivant à moins que le locataire puisse établir que le loyer a été finalement versé au poursuivant. D'autre part, le poursuivant aurait le droit d'attaquer (au Sommaire quel que soit le montant et sans appel) mais seulement quant au prix de location s'il est inférieur au maximum et à la durée si elle excède le double du minimum, tel bail qui lui paraîtrait consenti aux fins de le frustrer.

Comme déjà prévu, la transcription des baux serait obligatoire moyennant la taxe d'une simple date certaine, transcription qui serait indispensable pour bénéficier des voies privilégiées d'exécution prévues par la loi en faveur du propriétaire contre le locataire défaillant. La créance résultant d'un bail non transcrit constituerait seulement une dette simple non liquide.

En cas de transcription régulière, pour les autres suggestions ; renforcements de contraintes et de pénalités, modalités de conclusion des nouveaux baux, etc. se référer aux mesures proposées plus haut. De même, en ce qui concerne la période transitoire.

Ces règles s'appliqueraient également à tous ceux qui géreraient des terrains en place du propriétaire : directeurs de sociétés ou Dairah, fideicommiss, gérants généraux, fondés de pouvoirs, curateurs, séquestres, etc.

Les contrats de location par métayage seraient soumis à des dispositions procédant du même esprit.

Il peut paraître osé de préconiser un pareil ensemble de réformes en pleine fièvre de hausse des prix et d'interventions gouvernementales, alors qu'—rompant avec leurs traditions— les fermiers tous les premiers, hésitent aujourd'hui à s'engager pour plus d'une seule culture.

L'objection est certes impressionnante mais est-elle aussi fondée qu'elle le semble au premier abord ? L'hésitation manifestée par certains locataires à s'engager actuellement pour plusieurs années est plutôt le fait des "entrepreneurs de locations", (intermédiaires onéreux dont nous visons l'élimination) qui louent en bloc et tirent leur bénéfice de sous-locations en détail ; elle ne se rencontre guère chez ceux qui cultivent eux-mêmes. Ces derniers craignent-ils pour les produits agricoles une baisse générale des prix qui les mettrait hors d'état de payer le loyer fixé en argent, il leur est possible de se préserver contre cette éventualité par le moyen des locations dont le prix est prévu payable en nature, usage déjà répandu auquel nous avons fait allusion. Si le fellah, misant sur la persistance de la hausse, s'engageait à payer dans le futur un loyer exagéré comme le sont les cours du jour, le Gouvernement se trouverait forcé de l'arrêter dans cette voie dangereuse. A moins d'abandonner la tarification au rôle passif d'un thermomètre enregistrant chaque hausse, les pouvoirs publics qui voudraient réellement combattre la cherté de la vie, ne sauraient maintenir le bas prix des produits s'il ne freinent pas en même temps le renchérissement des facteurs de la production ⁽¹⁾, dont les loyers agricoles. C'est pourquoi le Gouvernement se trouvera amené tôt ou tard à imposer des maximums de prix pour la location de certaines terres et cette mesure contrebalancera en majeure partie le risque résultant du minimum fixé pour la durée.

Notre agriculture est régie par un grand nombre de facteurs qui ne sont pas tous d'égale importance. Les facteurs primordiaux sont en petit nombre et requièrent notre attention de préférence à la masse des autres, seulement secondaires.

(a) Engrais chimiques et fumures.

L'augmentation de la superficie totale des cultures au cours d'une même année agricole se paye d'une véritable rançon en éléments fertilisants.

(1) Les semences, les engrais, etc. sont déjà tarifés.

Par suite du défaut d'engrais chimiques (dont le manque risque de se prolonger) force est de recourir aux engrais organiques — surtout au fumier de ferme — ou de ne pas fumer.

Les fumures organiques sont utilisées seulement pour moitié par la culture qui les reçoit, le reste bénéficiant aux cultures suivantes (1). Dans ces conditions, il serait vain d'attendre d'un cultivateur ayant loué pour une seule culture qu'il consente à lui donner une fumure organique dont la moitié reviendrait gratuitement à son successeur, soit au propriétaire qui serait porté à exiger une location plus élevée pour une terre contenant encore une demi-dose d'engrais. Conclusion : dans la pratique, le locataire à court terme qui ne dispose pas d'engrais chimiques, ne donne aucune fumure et cela au moment précis où nos terres surmenées par des "assolements de guerre" auraient le plus besoin de fertilisants (2). Il en résulte cette diminution des rendements unitaires dont nous sommes actuellement témoins, diminution qui s'aggraverait rapidement d'une récolte à l'autre si nous ne revenons pas de suite à des baux d'une certaine durée.

(b) Population rurale.

Il est absolument nécessaire que la terre retienne par devers elle le nombre minimum de paysans, indispensable à son exploitation rationnelle. Pour ce faire, il faut que la terre procure au fellah une sécurité matérielle, des moyens d'existence familiale et une assurance de l'avenir meilleurs que par le présent. Nous sommes ainsi amenés à y insister : il n'est au pouvoir de personne d'améliorer directement le sort du fellah. Seuls, la Glèbe et le Paysan peuvent améliorer leur état réciproquement l'un par l'autre. Notre devoir — mais il est impérieux —, se borne à faciliter la conjonction par tous les moyens possibles.

(c) Cours des terres et des loyers.

La hausse démesurée des prix de location à laquelle nous assistons ne saurait se poursuivre longtemps à la cadence actuelle ; d'ailleurs plus des cours s'élèvent plus ils deviennent exposés à la réaction : une baisse non moins rapide.

(1) ALADJEM, R. — "Durée de l'action du fumier de ferme". Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 41ème année, No. 342, avril 1943, pp. 132 à 135.

(2) AYIGDOR, S. — "Les conséquences de l'assolement de guerre", Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 41ème année, No. 343, mai 1943, pp. 137 à 143.

Même si les prix des produits agricoles continuent à monter, désormais ils ne le feront pas aussi vite que le coût de la main-d'œuvre. L'élévation des salaires agricoles a été lente au début mais elle est en train de dépasser toutes les prévisions.⁽¹⁾ Dès maintenant, elle approche déjà du coefficient quatre et le terme de la hausse n'est pas encore en vue. Le maximum atteint un peu après la fin de la dernière guerre n'avait pas sensiblement dépassé deux fois et demie les moyennes de 1913 malgré une mise à contribution de la main-d'œuvre agricole plus large et plus directe que par le présent (Labour Corp, Tarhila, etc.). C'est cette cherté croissante de l'ouvrier aux champs plutôt que l'aléa des cours futurs qui cause l'hésitation montrée par les entrepreneurs de locations à s'engager pour plusieurs années ou même seulement plusieurs récoltes. Leur crainte de se trouver pris entre l'enclume-propiétaire et le marteau-main-d'œuvre provient d'un cuisant souvenir : la perte après la précédente guerre, de tous leurs gains. La répétition d'un cycle analogue est d'autant plus possible que cette fois-ci, les conditions lui sont favorables : le renchérissement des produits agricoles est en partie freiné — les recettes brutes seront moindres — et la main-d'œuvre se montre plus exigeante — les prix de revient seront supérieurs.

Cette prudence nous incite, nous aussi, à d'utiles réminiscences. Dès 1917, partout en Europe et surtout en France, se fit jour cette théorie d'une logique apparente que parmi le bouleversement général de toutes les valeurs, le seul refuge sûr, la seule "valeur-or" véritable était la terre. Les prix de jour en jour plus élevés atteints par les produits agricoles encourageaient cette illusion éphémère (souvenons-nous du feddan à 500 ou 600 L.E. qui marchait de pair avec le coton à 100 tallaris). Par une aberration curieuse, seul était alors pris en considération le prix de vente du produit sans tenir compte du prix de revient. Dans la réalité, la marge de profit résultant de la hausse des denrées ne tarda pas à être entamée puis absorbée par l'augmentation encore plus rapide des frais de production, principalement du prix de la main-d'œuvre agricole.

Le premier engouement une fois apaisé, les propriétés foncières rurales s'avérèrent — comme tant d'autres — être d'ordinaires "valeurs-papier" ⁽²⁾. Plus tard, vers 1930, survint la seconde phase : une

(1) D'utiles informations sur la première phase en France se trouvent dans :

CAZIOT, P. — "La réaction de la crise agricole sur la propriété rurale". *Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, tome XIX, année 1933, pp. 756 et suiv.

(2) LAMBERT, A. — "Les salariés dans l'entreprise agricole égyptienne" *L'Egypte Contemporaine*, XXXIV^e année, n° 211, mars 1943, p. 223 à 235.

baisse générale dans les cours des produits agricoles et ce fut la CRISE dont nous avons tous plus ou moins souffert.

Seul, le travail des champs a bénéficié d'un semblant de parité avec le cours de l'or exprimé en monnaie-papier. Malgré cela, il est douteux que le métier de paysan se soit trouvé plus attrayant. Donc en France, après la dernière guerre, 1^o) l'élévation du prix des produits agricoles n'a amené qu'une inflation passagère suivie d'une réaction dans la valeur intrinsèque de la propriété foncière rurale, 2^o) malgré la hausse (ou sous une autre forme : la quasi valeur-or) de ses gains, le petit paysan continuait en 1929 à abandonner les campagnes ⁽¹⁾. Ce double mouvement ne peut s'imputer entièrement à l'état démographique de la France car il s'est également produit dans des pays où prévalent des conditions fort différentes dans un sens ou dans l'autre, la Belgique et la Pologne par exemple. Rien n'autorise à supposer que l'Egypte se trouvera dans l'avenir complètement à l'abri de réactions économiques du même genre, la précédente expérience ferait plutôt prévoir le contraire.

Avant même de nous hausser jusqu'à cette notion de devoir social dont la masse des propriétaires fonciers ruraux d'Egypte semble médiocrement préparée à concevoir toute la force, bornons-nous à soulever d'abord la question de l'intérêt véritable du landlord. Résidait-il dans une terre rétrogradée, impossible à louer, que le propriétaire sera réduit à faire cultiver lui-même au moyen de journaliers hors de prix ou bien dans une limitation raisonnable de superbénéfices momentanés ?

LAMBERT, A.—“Quelques considérations sur la baisse des valeurs rurales en France”. Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 32^{ème} année, No. 253, mai 1934, pp. 356 à 367.

CAZIOT, P.—“La chute de la valeur de la terre”. Comptes rendus de l'Académie d'Agriculture de France, tome XXI, année 1935 pp. 258 et suiv.

Pour l'Egypte voir :

LAMBERT, A.—“Notes complémentaires sur la baisse des valeurs foncières en France” Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 33^{ème} année, No. 262 avril 1935 pp. 210.

(1) LAMBERT, A.—“La population agricole française jusqu'en 1929. Sa diminution, conséquences”. Bulletin de l'Union des Agriculteurs d'Egypte, 41^{ème} année, No. 339, janvier 1943, pp. 1 à 4.

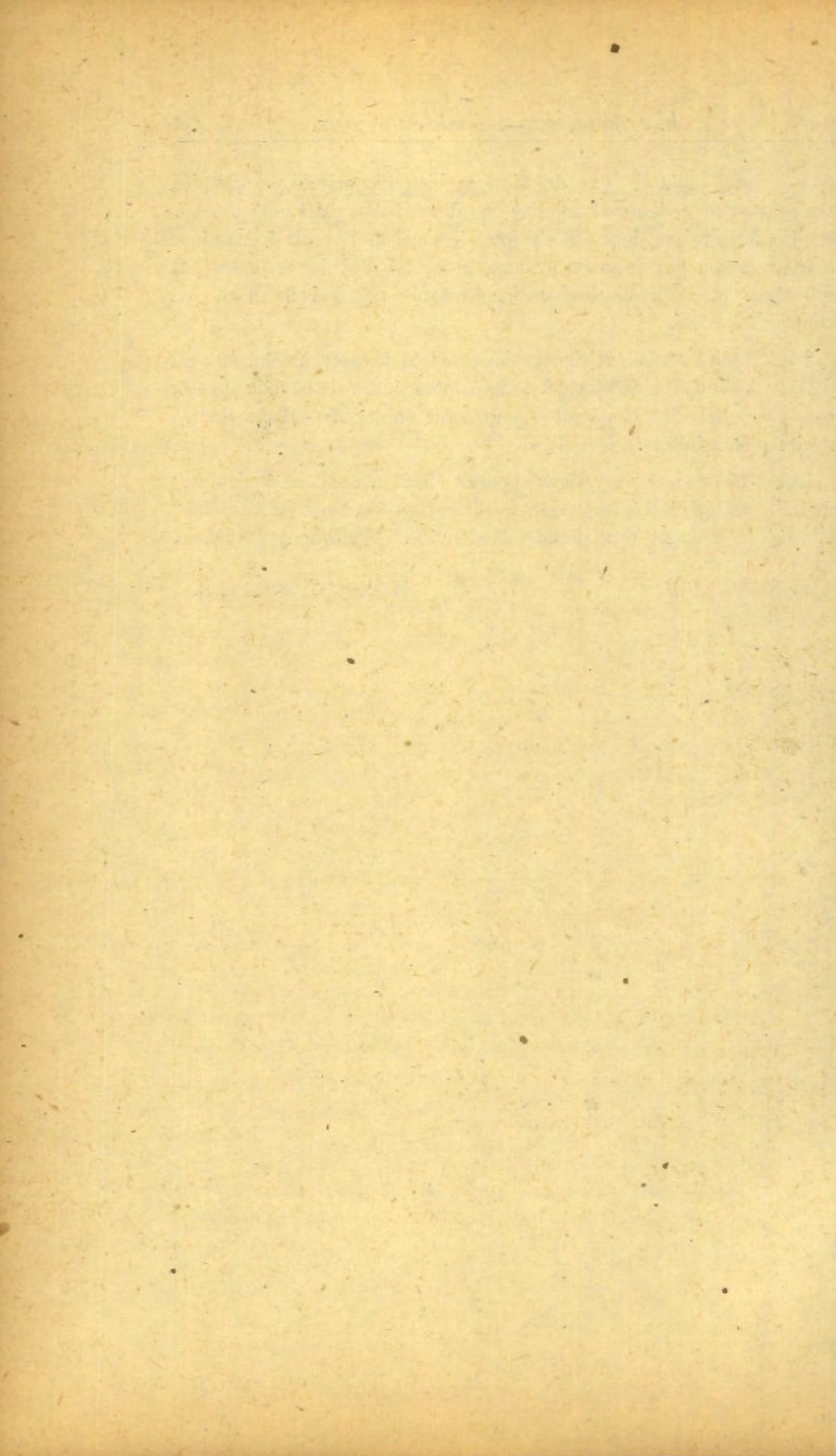
A ce seul point de vue de l'intérêt bien compris du propriétaire, le choix entre les deux alternatives ne devrait déjà faire aucun doute. A plus forte raison, lorsqu'il s'y joint le souci de l'avenir économique du pays et un devoir social évident, la faculté d'abuser de la terre, de soi-même et d'autrui devient insoutenable même si elle n'est pas contraire à la loi.

Tout incite à adoucir la rigueur de cet excès de droit, à ménager sans délai " une soupape de sûreté " codifiée pour éviter de se voir imposer sous peu le sacrifice inopérant— pour avoir été tardif — d'abandonnements plus pénibles.

Le but réel de nos suggestions apparaît ainsi sans aucune équivoque ; dans l'intérêt général, elles tendent à écarter tout " renoncement crucial " et cela au moindre prix d'une " modération " finalement profitable.

Septembre 1943.

MARCEL JUNGFLEISCH.



ACTUALITÉS

ANALYSES ET COMPTES-RENDUS

LA LOI ET LE RÈGLEMENT

PAR

LE PROFESSEUR MICHEL MOUSKHÉLI

Il arrive fort souvent qu'après avoir lu un livre le lecteur le referme avec le sentiment que l'auteur n'a pas tenu la promesse que comportait le titre de l'ouvrage. Tel n'est certainement pas le cas du livre récent du professeur Michel Mouskhéli, qu'il a modestement, beaucoup trop modestement, intitulé "*La loi et le règlement*" (Etude de Droit Public comparé). En effet, le Professeur Mouskhéli ne s'est point borné dans ce livre à étudier les rapports respectifs des textes législatifs de portée générale et des règlements édictés par le pouvoir exécutif dans le but d'appliquer ceux-ci. Il a abordé une série de problèmes beaucoup plus vastes, problèmes d'une brûlante actualité, puisqu'il a cherché à déterminer les divers processus de formation du droit contemporain et à mettre en lumière le rôle accru de l'Exécutif dans ce domaine.

Son étude constitue par là un apport considérable à la théorie générale du droit public, car elle s'efforce de saisir et de cristalliser les traits les plus marquants de la vie juridique de notre époque.

Le Professeur Mouskhéli commence par résumer dans son introduction les "principes qui constituent ce que l'on pourrait appeler le climat constitutionnel du XIX^e siècle, ... principes élaborés et formulés par les écrivains de l'école dite du droit de la nature et du droit des gens" qui "ont reçu leur plus parfaite expression dans les écrits de Locke, de Montesquieu et de Rousseau." Le premier de ces principes, celui dont découlent tous les autres, est celui de la souveraineté nationale qui est venu prendre la place du dogme du droit divin et a été inscrit dans la plupart des Constitutions depuis les deux grandes révolutions de la fin du XVIII^e siècle, la Révolution américaine et la Révolution française.

De ce premier principe découlent un certain nombre de corollaires dont nous retiendrons les suivants : d'abord que ceux qui exercent effectivement l'autorité, c'est-à-dire les organes de l'Etat, n'agissent jamais en vertu d'un droit qui leur appartient, mais en vertu d'une *délégation* du souverain, c'est-à-dire de la nation, et ensuite que cette délégation a été faite une fois pour toutes, *ne varietur*, par la Constitution expression supérieure de la volonté de ce souverain. Au point de vue pratique, ces deux règles se traduisent par le principe de la séparation des pouvoirs, le législatif et l'exécutif étant cantonnés chacun dans la mission qui leur a été assignée.

Jusqu'ici les choses sont simples, parce que nous nous trouvons dans le domaine de la théorie. Mais passons à présent dans le plan de la pratique constitutionnelle. Chacun des deux pouvoirs, disions-nous, a sa mission propre dans laquelle il doit se cantonner sans pouvoir empiéter sur le domaine de l'autre, sans pouvoir aussi transférer à l'autre l'exercice de la mission qui lui a été confiée, car, répétons-le, il s'agit d'une délégation et, comme on le sait, "*delegata potestas non delegatur*." Pourtant, au point de vue pratique, un premier et grave problème va se poser : celui de marquer la ligne de démarcation entre les domaines respectifs du législatif et de l'exécutif. Qu'est-ce au juste qu'exécuter la loi ? Est-ce simplement l'appliquer d'une façon en quelque sorte mécanique sans rien lui ajouter ? Est-ce au contraire l'interpréter et même la compléter par l'établissement de normes qui, sans doute lui seront subordonnées, mais qui ne revêtent pas moins le caractère de permanence, de généralité et d'objectivité qui sont les caractéristiques de la loi elle-même ? Le pouvoir réglementaire que possède le chef de l'Etat est un véritable pouvoir législatif secondaire.

De là deux problèmes que l'auteur examine dans sa première partie : d'abord celui du critère qui permet de savoir quels sont les domaines respectifs de la loi "*stricto sensu*" (c'est-à-dire du texte élaboré et voté par le Parlement) et celui du règlement émanant du chef de l'Etat, titulaire du pouvoir exécutif ; ensuite la question des rapports entre ces deux normes, c'est-à-dire de leur valeur respective.

En ce qui concerne le premier problème, l'auteur montre qu'en dehors d'une répartition de compétence entre l'exécutif et le législatif opérée par la Constitution, il n'est point possible de tracer une frontière entre les deux pouvoirs. Plus que cela ; alors même que la Constitution a opéré une telle répartition des compétences, rien n'empêche le Parlement de se saisir d'une matière réservée à l'Exécutif. Cette observation est particulièrement vraie en France, sous la Constitution de 1875 à cause de cette idée que c'est le Parlement, représentant de

la Nation, qui est l'organe "souverain" et que l'Exécutif n'a vis-à-vis de lui qu'une situation subordonnée. En vertu de la même idée, nous assistons souvent, de plus en plus souvent même, à un phénomène diamétralement inverse : le Parlement se borne à voter une "loi de cadres," c'est-à-dire une loi de principe en invitant l'Exécutif à édicter toutes les mesures de détail qui sont cependant normalement de la compétence du pouvoir législatif.

Le professeur Mouskhéli passe en revue les diverses théories qui ont cherché à expliquer cette pratique de plus en plus fréquente dans la plupart des Etats civilisés. Aucune ne lui paraît satisfaisante et en fin de compte il la ramène à la nécessité pratique d'abandonner aux bureaux ministériels, c'est-à-dire à des spécialistes, l'élaboration de textes souvent très techniques qui ne pourraient point être utilement élaborés par des Assemblées politiques.

Dans cette première partie, l'auteur aborde encore beaucoup d'autres problèmes intéressant le juriste. Celui, notamment, des relations entre la loi et le traité international. Comme on le sait, presque toujours la Constitution reconnaît au Chef de l'Etat le "treaty making power." Pourra-t-il en user pour modifier la loi votée par le Parlement ?

Quel que soit l'intérêt de tous ces problèmes, ce n'est pas cette première partie qui représente l'apport le plus précieux de l'auteur à la science du droit public. Le centre de gravité de son ouvrage se trouve dans la seconde partie, intitulée :

Les extensions du pouvoir réglementaire du Chef de l'Etat.

"Aujourd'hui, dit-il, on ne peut plus se contenter d'étudier les rapports entre la loi et le règlement tels qu'ils résultent de l'analyse des dispositions écrites ou coutumières de la Constitution... depuis la guerre de 1914-1918 une profonde transformation s'est opérée dans les conditions politiques et économiques des Etats. Cette transformation a profondément affecté les rapports des pouvoirs législatif et exécutif". Alors que le droit constitutionnel classique a été conçu en fonction de l'idée de la suprématie du pouvoir législatif sur l'exécutif, le droit public actuel s'inspire du concept inverse de la primauté de l'exécutif.

Cette affirmation n'exige aucune démonstration lorsque nous étudions les Etats dictatoriaux, où le chef de l'exécutif, le dictateur est la figure centrale du régime. Mais, chose plus curieuse, elle se vérifie également lorsque nous étudions d'un peu plus près la vie constitutionnelle des pays restés fidèles à la formule démocratique.

Le professeur Mouskhéli a fait une étude comparative de la pratique d'un grand nombre de pays pour aboutir à cette conclusion que la dépossession du Parlement de son rôle de législateur au profit de l'Exécutif est un phénomène général. Seulement ce dépoillement ne s'opère pas toujours de la même façon et les classifications établies par l'auteur présentent le plus grand intérêt.

Nous avons en premier lieu le "règlement de nécessité". Comme son nom l'indique, ce règlement, véritable loi au sens matériel qui va souvent jusqu'à bouleverser la législation ordinaire, voire même la législation constitutionnelle établie, n'intervient qu'en cas d'impérieuse nécessité, de crise grave qui menace l'existence même de l'Etat, ou du moins de son régime politique (guerre extérieure, troubles sociaux, grève générale, etc.). Le règlement de nécessité n'est pas une catégorie nouvelle dans le droit public. Il a été, au contraire, pendant longtemps le vestige, la survivance de la monarchie absolue. Dans les pays allemands (comme en France sous le régime de la Charte octroyée de 1814) il était admis que le prince ne s'était dépouillé d'une partie de son pouvoir en faveur de la représentation nationale que sous la condition expresse qu'il le reprendrait dans son intégralité si les circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Le plus souvent une disposition spéciale (tel l'art. 14 de la Charte française précitée de Louis XVIII) prévoyait expressément cette éventualité. La situation est analogue en Angleterre, bien que la Constitution de ce pays soit, comme on le sait, coutumière : le common law reconnaît que l'une des "prérogatives" du roi, c'est-à-dire des pouvoirs résiduels qui lui soient restés après l'établissement du régime représentatif, permet à celui-ci de légiférer en cas de danger national.

Dans les cas que nous venons d'indiquer, le règlement de nécessité est légal, dans ce sens qu'il s'appuie sur un texte constitutionnel, ou sur une coutume constitutionnelle. Mais le voici faire son apparition dans les pays qui ont une Constitution entièrement basée sur l'idée de souveraineté nationale. C'est ainsi qu'en France au cours de la guerre de 1914-1918 le Chef de l'Etat (et parfois même les agents subalternes de l'administration, tels que les préfets) ont pris des mesures réglementaires qui apportaient des entorses aux lois existantes, souvent même aux libertés individuelles qui relèvent sinon de la constitution formelle, du moins de la constitution matérielle. Le juge administratif, le Conseil d'Etat, a eu à juger de la légalité de ces règlements déferés à lui par la voie du recours pour excès de pouvoir. Nul doute qu'en droit strict il aurait dû les déclarer illégaux et prononcer leur annulation.

Mais faisant preuve d'un remarquable sens d'opportunité, la haute Juridiction administrative a eu une toute autre attitude. Elle transposa dans notre domaine la théorie de la nécessité du droit pénal en proclamant qu'un acte illicite en lui-même peut devenir parfaitement licite s'il est motivé par le désir d'éviter un mal plus grand et il est, par exemple, licite d'entraver la circulation de certaines personnes qui peuvent compromettre la sécurité nationale en temps de guerre en se livrant à l'espionnage... Cette théorie de l'état de nécessité peut devenir dangereuse, car elle aboutit logiquement à la formule germanique " Not kennt kein Gebot " (Nécessité ne connaît point de loi). Toutefois, comme le remarque fort judicieusement Mr. le Professeur Mouskhéli, en France ce danger n'existait guère à cause du contrôle juridictionnel des actes de l'exécutif par la voie du recours pour excès de pouvoir.

Des " règlements de nécessité " on peut rapprocher les proclamations militaires prises en Egypte par le Gouverneur militaire en vertu de la proclamation de l'état de siège. Le paragraphe consacré par l'auteur à cette législation du temps de guerre sera particulièrement instructif pour le lecteur égyptien. Il montre tout d'abord le caractère très spécial de la loi égyptienne No. 15 de 1923 sur l'Etat de Siège. En droit français l'état de siège n'entraîne qu'une modification de la répartition des compétences entre les deux branches du *pouvoir exécutif*, les autorités civiles et les autorités militaires; il reste par contre sans influence sur la répartition des compétences entre l'exécutif et le législatif, le premier ne se substituant nullement au second. Le cas de l'Egypte est tout différent: ici la proclamation de l'état de siège a pour conséquence d'investir le Gouverneur Général Militaire, qui n'est autre que le Président du Conseil des Ministres, d'un véritable pouvoir législatif dont les frontières sont à peine tracées. On peut sans doute discuter des limites de ce pouvoir législatif (ou réglementaire) spécial mais en principe sa légalité est incontestable, car il s'appuie sur la loi de 1923 votée elle-même en vertu de la Constitution.

Comment expliquer ce caractère très spécial de l'état de siège en Egypte? Par une pénétrante analyse l'auteur montre qu'il s'agit là d'une transposition en droit interne égyptien d'une institution du droit des gens: le Gouverneur Militaire possède les prérogatives reconnues au Commandant en Chef pour l'administration d'un territoire ennemi occupé. Historiquement le régime de la loi de 1923 se rattache à l'époque de la grande guerre de 1914-1918 lorsque l'Egypte, ancien Etat vassal de l'Empire Ottoman, se trouvait sous l'occupation des forces

britanniques. Dans l'économie de cette loi, le Gouverneur Militaire *égyptien* s'est simplement substitué au Commandant en Chef *étranger*.

Il m'est impossible de passer en revue, ne serait-ce que sommairement, les divers points relatifs au régime des proclamations militaires en Egypte. Du reste, le but de cet article n'est pas de dispenser, mais d'inciter le lecteur à se reporter à l'étude si pleine du Professeur Moukhéli.

Mais le phénomène de l'habilitation de l'Exécutif pour l'exercice d'un large pouvoir réglementaire qui n'est en réalité que le pouvoir législatif, n'est pas un phénomène uniquement égyptien ; bien au contraire, il tend à se généraliser de plus en plus avec les lois de pleins pouvoirs. C'est le chapitre le plus intéressant du livre du Professeur Moukhéli. Il le divise en quatre sections : " La pratique des décrets-lois en droit constitutionnel comparé," " La nature juridique de l'habilitation législative," " Le régime juridique des décrets-lois " et enfin " Aspects politiques et juridiques du phénomène des pleins pouvoirs ".

En ce qui concerne la pratique des pleins pouvoirs, le Professeur Moukhéli montre la généralité du phénomène : il cite des lois d'habilitation suisses, belges, allemandes (sous la République de Weimar), françaises, italiennes, anglaises, américaines. Et malgré le vaste champ de ses investigations, l'auteur avoue n'avoir étudié qu'une partie de son sujet, car bien d'autres pays encore ont connu depuis la guerre de 1914-1918 la pratique de l'habilitation de l'Exécutif par une loi de pleins pouvoirs. Ces habilitations n'ont pas toujours eu la même étendue, variable suivant les pays et souvent, pour un même pays suivant les époques.

Plus que dans tout autre domaine traité jusqu'ici, se pose pour les règlements (ou décrets-lois) pris en vertu des habilitations législatives, le problème de leur nature juridique. En effet, comme nous l'avons marqué au début de cet article, dans les pays à constitution écrite, la répartition des compétences entre l'Exécutif et le Législatif a été opérée par le texte constitutionnel organique. Comment expliquer dès lors qu'une loi *ordinaire* puisse transférer à l'Exécutif ce qui est du ressort du Parlement, la législation ? Cette question du reste ne se pose pas en Grande-Bretagne qui ne possède pas de Constitution écrite et où le Parlement ne connaît aucune limite à ses pouvoirs, ni en Allemagne, car dans ce pays l'habilitation a été accordée par une loi votée suivant la procédure des lois constitutionnelles.

Plusieurs théories ont été proposées pour soutenir la légalité de ces habilitations. La première consiste à dire qu'il y a *délégation* du pouvoir législatif du Parlement au Gouvernement. Cette théorie est insoutenable en vertu de l'adage : "*delegata potestas non delegatur*," le Parlement ne possédant lui-même sa fonction qu'en vertu d'une délégation du souverain. C'est en vertu de cette idée surtout que la Cour Suprême des Etats-Unis a prononcé la nullité de certains Codes édictés par le Président Roosevelt en vertu de la loi de "New Deal." Certains juristes français ont cherché à justifier cette théorie en soutenant que la délégation n'est que spéciale et temporaire : spéciale en ce qu'elle ne concerne que certaines matières, non l'ensemble du pouvoir législatif; temporaire en ce que la loi d'habilitation n'accorde qu'un certain délai à l'Exécutif pour légiférer et qu'à l'expiration de ce délai les textes réglementaires doivent être soumis au Parlement à fin de ratification. Mais même avec cette subtilité, la théorie de la délégation est inacceptable, car la jurisprudence aussi bien en France qu'en Belgique traite les "décrets-lois" comme des décrets et non comme des lois (en se reconnaissant, notamment, un droit de contrôle quant à leur légalité, alors qu'il n'y a pas dans ces pays, comme on le sait, de contrôle de la constitutionnalité des lois).

La deuxième explication donnée de la pratique des pleins pouvoirs porte le nom de "théorie de délégation de matières" que le Professeur Mouskhéli appelle d'un terme plus suggestif : "théorie du déclassement." Voici en quoi elle consiste : le Parlement en votant la loi des pleins pouvoirs ne délègue point ses pouvoirs à l'Exécutif, mais opère une nouvelle répartition de compétences entre l'Exécutif et le Législatif en transformant en matière réglementaire un certain domaine qui relevait jusque là du Législatif. Cette théorie part de l'idée que la Constitution n'a pas fixé les deux domaines respectifs de la loi et du règlement d'une façon rigide et *ne varietur*, ce qui permet au Parlement d'étendre la sphère du pouvoir réglementaire tout en restant le titulaire unique de la compétence législative. Cette théorie a le mérite de cadrer avec la jurisprudence en ce que celle-ci applique, comme nous l'avons vu, aux décrets-lois le régime des décrets (actes administratifs) et non des lois (actes législatifs). Mais le Professeur Mouskhéli la rejette comme la précédente parce que, comme il le montre on ne connaîtra l'étendue de ce déclassement que le jour où le Chef de l'Etat prendra un décret modifiant la législation antérieure, car s'il est habilité à modifier la loi, il n'est pas tenu de le faire. J'ajouterai dans le sens de la thèse de notre auteur que si la théorie du déclasse-

ment était admise, il faudrait considérer dès le jour de l'habilitation tous les textes antérieurs "déclassés" comme étant devenus des textes réglementaires et leur appliquer le régime de ces derniers (notamment, déclarer recevables contre eux les recours pour excès de pouvoir).

Enfin, une troisième explication consiste à proclamer simplement que la pratique d'habilitation en faveur de l'exécutif est purement une nouvelle coutume constitutionnelle. Mais cette pratique est trop récente pour que l'on puisse parler d'une coutume : elle est tout au plus le début du processus de formation coutumière.

Le professeur Mouskhéli refuse d'admettre aucune de ces explications juridiques. "Toutes les tentatives doctrinales qui font sans doute honneur à l'esprit inventif des juristes sont vouées à l'échec, car nous sommes en présence d'une pratique inconstitutionnelle." Je partage pleinement le point de vue de mon savant collègue. Je crois comme lui que ce qui caractérise d'une façon générale le droit public c'est l'ingérence de ce que l'on pourrait appeler le "politique" dans le domaine du "droit." Maintes institutions du droit public ne peuvent être expliquées sans que l'on ait présente à l'esprit cette idée, et, celui qui ne veut être que juriste lorsqu'il cherche à décrire les rapports entre Etats, entre les différents organes de l'Etat ou entre l'Etat et les particuliers (c'est, comme on le sait, la définition même du droit public) se voue à un échec certain. Nous avons pu faire cette même constatation au début de cet article en parlant des "règlements de nécessité" (soit dit en passant que c'est la raison pour laquelle le droit pénal doit être considéré comme une branche du droit public : le juge répressif en dosant la peine pour l'adapter aux circonstances de fait, fait tout autre chose que le juge civil qui applique d'une façon presque mécanique les règles de droit).

Je ne ferai que glisser sur la section III, "Le régime juridique des décrets-lois", beaucoup trop technique pour être résumée, pour arriver à la section IV : "Aspects politiques et juridiques du phénomène des pleins pouvoirs".

"Ce qui frappe surtout l'observateur, lorsqu'il se place au point de vue politique pour apprécier la pratique des pleins pouvoirs, c'est son caractère d'absolue nécessité". En effet, la vie moderne, étant donné surtout l'état de crise à peu près ininterrompu qui a prédominé depuis la guerre de 1914-1918, exige des modes de formation de règles juridiques différents de ceux qui ont prévalu autrefois. Ces règles sont d'abord d'une *technicité* telle que le Parlement, organe politique, ne peut utilement les élaborer, ni même les discuter, car tout amendement risquerait

d'en compromettre l'économie générale. En second lieu, très souvent cette législation doit être faite avec *célérité*; enfin, pour aboutir au but qu'elle se propose d'atteindre, elle doit *échapper à la publicité* (par exemple une loi de redressement financier ne conduirait à rien si connue à l'avance du public, elle l'incitait à la spéculation).

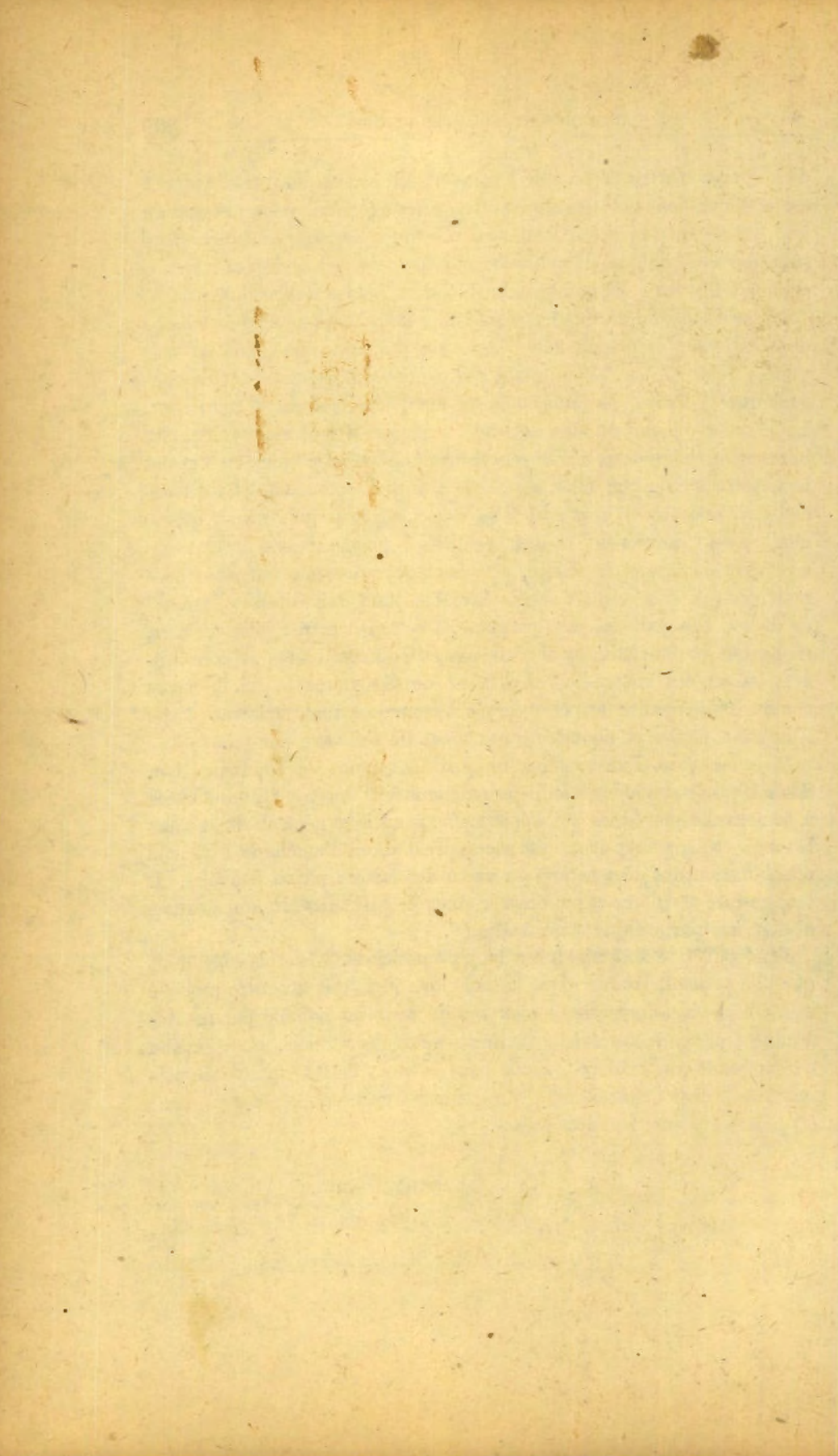
Le procédé des décrets-lois échappe aux défauts que nous venons de mentionner inhérents à la législation parlementaire (qu'il me soit permis d'user de ce terme), mais, par contre, il présente d'autres dangers que le Professeur Mouskhéli ne cherche nullement à minimiser. Le premier danger est une entorse au régime démocratique, car les bureaux ministériels ne traduisent point l'opinion publique. En second lieu, cette législation, faite soi-disant par des techniciens et des spécialistes, est souvent fort mal faite et rien ne le prouve mieux que le nombre des "correctifs" et des "additifs" qui paraissent après coup au "*Journal Officiel*". Enfin, certains Gouvernements ont abusé des pouvoirs qui leur ont été attribués en émettant de véritables "trains" de décrets-lois dans lesquels personne, à commencer par leurs auteurs, ne peut se reconnaître, car il n'est pas rare que ces textes se contredisent les uns les autres... "Nul n'est censé ignorer la loi." Mais comment demander au citoyen qu'il connaisse tout le fatras d'une législation hâtive et abondante qui vient de s'abattre sur lui.

Mais les abus d'un système ne justifient point sa condamnation. Selon le professeur Mouskhéli deux améliorations doivent être apportées à la nouvelle procédure qui, répétons-le, tend à se généraliser et dans le temps et dans l'espace : il est nécessaire d'abord d'améliorer le travail d'élaboration des décrets pris en vertu des lois de pleins pouvoirs. Il faut ensuite améliorer et renforcer le contrôle parlementaire qui s'exerce *a posteriori* par voie de "ratification".

Je ne puis que souscrire à ces deux propositions. Je crois cependant que l'on pourrait trouver dans la technique juridique un autre procédé utile : celui de faire participer un comité restreint nommé par les Assemblées parlementaires à la confection des décrets-lois. Ce système a fonctionné en Tchécoslovaquie sous le nom de "Commission permanente" pour l'élaboration des règlements de nécessité et il pourrait être utilisé pour les décrets-lois.

EZEKIEL GORDON.

*Ancien professeur à la Faculté de Droit du Caire,
Avocat du Barreau Palestinien.*



Back numbers will be charged to Members and Subscribers unless they apply for them within a month from their publication.

The Society is not responsible for the opinions expressed by the authors.

The reproduction and the translation of any of the articles published in this Review is forbidden, except with the previous authorization of the Society.

If manuscripts delivered to "L'Egypte Contemporaine" become the property of the Society.

TABLE OF CONTENTS.

ECONOMICS AND LAW

	PAGES
ALBERT J. BORRA.—Industry in Egypt and prospects of future development	409-482
E. JUNGLEISCH.—Rural problems "Landowners and tenants" ..	483-506

REVIEWS

BIBLIOGRAPHY.—EZEKIEL GORDON.—Law and regulations by Michel Mouskhéli	507-515
---	---------

SOCIÉTÉ FOUAD I^{er} D'ECONOMIE POLITIQUE, DE STATISTIQUE ET DE LÉGISLATION

Fondée en 1909

Siège : 16, Avenue de la Reine Nazli, LE CAIRE.

Président : S.E. ABD EL-HAMID BADAWI PACHA, ancien Ministre des Finances.

Vice-Présidents : S.E. ISMAIL SIDKY PACHA, Ancien Président du Conseil des Ministres ; EMILE MINOST, Administrateur-Directeur Général du Crédit Foncier Egyptien.

Secrétaire Général : KAMEL MOURSRY BEY, Ancien Conseiller à la Cour de Cassation.

Trésorier : L. VAN DAMME, Directeur de la Banque Belge et Internationale en Egypte.

Membres du Comité : S.E. AHMED KAMEL PACHA, Directeur Général de la Municipalité d'Alexandrie ; S.E. ALY EL CHAMSI PACHA, Président du Conseil d'Administration de la National Bank of Egypt ; S.E. HAFEZ AFIFI PACHA, ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte à Londres ; S.E. SADEK HENEIN PACHA, Directeur Général de la Société Anonyme des Eaux du Caire ; S.E. MAHMOUD CHOUKRI PACHA, ancien Ministre ; S.E. MAHMOUD HASSAN PACHA, ancien Président p.i. du Comité du Contentieux de l'Etat ; S.E. MOHAMED HELMY ISSA PACHA, ancien Ministre de la Justice ; S.E. S. SIDAROUESS PACHA, ancien Ministre Plénipotentiaire de S.M. le Roi d'Egypte à Washington ; A. J. BOYE, Directeur de l'Ecole Française de droit ; BARON L. DE BENOIST, Agent Supérieur de la Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez ; ABDEL RAZZAK AHMED EL SANHOURY BEY, ancien Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Instruction Publique ; ASLAN CATTALUI BEY, Sénateur ; HON. CECIL CAMPBELL, Administrateur-Délégué de la Marconi Radio and Telegraph Cy ; M. JACQUET, Conseiller Royal au Contentieux de la Présidence du Conseil des Ministres ; HASSAN MOUKHTAR RASMI BEY, Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances ; SIR A. KEOWN BOYD K.B.E., C.M.G., Président et Administrateur Délégué de la Société Beyda Dyers ; C.N. NIXON, Gouverneur de la National Bank of Egypt ; G. PICOT, Agent Supérieur adjoint de la Compagnie Universelle du Canal de Suez ; M. VINCENOT, Président du Conseil d'Administration du Crédit Foncier Egyptien.

Secrétaire : Dr. I.G. LEVI, ancien Directeur général du Département de la Statistique ; Membre titulaire de l'Institut d'Egypte et de l'Institut International de Statistique.

Censeurs : M.M. ISCANDAR A. DOSS et Prof. SELIM AMIN HADDAD.

La Société a plus de six cents adhérents et publie sept fois par an, c'est-à-dire mensuellement pendant la session allant de novembre à mai, un bulletin de cent à cent cinquante pages, L'EGYPTE CONTEMPORAINE, dont le service est fait gratuitement à tous les membres.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

P.T. 100 pour l'Egypte et 23 shillings pour tous les pays faisant partie de l'Union postale.

Prix du fascicule : P.T. 20 pour l'Egypte ; 4 shill. et 7 pence pour l'étranger.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement ou d'informations doivent être adressées au Secrétariat de la Société

LE CAIRE—Boîte Postale No. 732—Téléphone No. 25797.

La Revue se trouve en vente chez les libraires suivants : au Caire, LIBRAIRIE CENTRALE, Immeuble Davies Bryan ; A Paris, o. E. STECHERT ET C., 16, rue Condé.